

Relation de l'empire de
Maroc où l'on voit la
situation du pays, les
moeurs, coutumes,
gouvernement, religion
et [...]

Pidou de Saint-Olon, François (1646-1720). Relation de l'empire de Maroc où l'on voit la situation du pays, les moeurs, coutumes, gouvernement, religion et politique des habitans , par M. de S. Olon.... 1695.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

372

AVDIANCE

donnée par l'Empereur de Maroc
au S^r. de S^r. Olon
Ambassadeur de France



RELATION
DE
L'EMPIRE
DE
MAROC.

OU L'ON VOIT LA SITUATION
DU PAYS,

Les mœurs, Coûtumes, gouvernement,
Religion & Politique des Habitans.

*Par Mr. DE S. OLON Ambassadeur
du Roy à la Cour de Maroc.*

LE TOUT ENRICHIE DE FIGURES.

Pidou de S. Olon



A PARIS,

Chez la Veuve MABRE CRAMOISY.

M. DC. XCV.

470





A U R O Y.

S I R E,

*Quoique je ne doute pas que
VÔTRE MAJESTE' n'ait
eu de temps en temps de fideles
Informations de ce qui regarde
l'Etat, les Forces, les Coûtumes
& la Religion des Maures,
& bien que ce que j'en ay vû
dans quelques Relations publi-*

EPISTRE.

ques se soit trouvé assez conforme à l'examen que j'en ay fait sur les Lieux-mêmes, toutefois, SIRE, l'obeissance & l'attention que je dois à l'exécution des Ordres de VÔTRE MAJESTÉ, & à ce qu'Elle m'en a fait prescrire dans mes instructions, m'ayant engagé pendant mon séjour dans les Etats de l'Empereur de Maroc à des remarques plus nouvelles & moins connues, j'ose esperer qu'Elle aura la bonté d'agrèer, que sans affecter de grossir le Memoire que j'ay l'honneur de luy en presenter par des repetitions superflues, de ce que quelques Auteurs en ont écrit, je me contente d'y joindre comme par maniere de supplément, les Obser-

E P I S T R E.

ervations particulieres , dont il m'a paru qu'ils n'ont point fait mention , tant pour ce qui concerne le détail & la qualité du Commerce de cet Empire , que le Caractere , les Mœurs & le Genie de ceux qui ont le plus de part à son Gouvernement , & ce que les Conquêtes du Roy qui le possède aujourd'hui , peuvent avoir contribué à l'agrandissement de ses Etats , à l'augmentation de ses Forces , & à l'elevation de cette Vanité , qui ne regne pas moins en luy , que les autres qualitez qui le distinguent si fort.

Quand VÔTRE MAJESTÉ s'est resoluë de m'honorer de son choix pour aller conclure en son Nom avec cet Empereur le Traité

EPISTRE.

de Paix qu'il avoit si fort témoigné desirer depuis quelques années, qu'il sembloit même avoir voulu par avance en applanir toutes les difficultez dans la Lettre qu'il en avoit écrite & envoyée à VÔTRE MAJESTE' par le Consul de Salé, VÔTRE MAJESTE' étoit déjà si justement prévenue par les fréquentes épreuves qu'Elle en avoit faites, du peu de fondement qu'on doit asseoir sur ses Propositions & ses Promesses, que l'attention que je devois avoir à ne m'en pas laisser surprendre, étoit un des Articles plus essentiels & plus recommandez dans mon instruction; aussi est ce à quoy je me suis attaché par toutes les voyes & temperamens qui

EPISTRE.

m'ont paru plus propres à concilier l'artifice de son Conseil & de ses Ministres, avec l'ardeur & la fidélité de mon zele pour le Service & pour la Gloire de VÔTRE MAJESTÉ.

Ce que je dis même à ce Prince en ma première Audiance, & que je repeteray encore à la fin de ce petit Ouvrage, aura pû faire connoître à VÔTRE MAJESTÉ, que je n'ay point non plus ménagé les Eloges ni les Insinuations que j'ay jugé les plus capables de flater son ambition, & de le rendre favorable au succès de vos pieux & solides Projets pour la liberté de vos Sujets Esclaves, & pour la sûreté de vos Negotians.

Cependant, S I R E, si

EPISTRE.

VÔTRE MAJESTÉ, a eu le temps & la curiosité de se faire lire le Memoire ou Journal que je luy ay envoyé de mon sejour & de ma negociation dans les Etats de ce Prince & dans sa Cour, Elle aura vû que non-seulement Elle n'en avoit point pris de fausses idées, mais que bien loin que mes tentatives pour renverser cette foy Punique qui s'y professe aujourd'hui si generalement, & pour en arracher les rejettons devenus plus forts que leur ancienne tige? bien loin dis-je que mes soins & mes efforts ayant pû suffire à les devaciner, ils n'ont pas seulement été capables de les ébranler.

Faurois lieu, SIRE, à ce propos, de reprendre & rapporter ici la substance ou l'Extrait

EPISTRE.

de bien des choses que j'ay déduites assez au long dans ce Journal, si la crainte de me trop éloigner de mon entreprise, qui suivant les Ordres de VÔTRE MAJESTÉ, ne doit regarder que l'Etendue, le Gouvernement, les Forces & le Commerce de l'Empire de Maroc, ne m'obligeoit à supprimer tout ce qui n'a point de rélation directe à leur execution.

Ce que néanmoins je ne croy pas devoir commencer sans faire auparavant à VÔTRE MAJESTÉ cette remarque aussi nécessaire que véritable, que tout ce que le maneige & les discours des Ministres du Roy de Maroc m'ont fait entrevoir de ses desseins & de ses résolutions au sujet des tentatives qu'il fait

EPISTRE.

de temps en temps auprès de
VÔTRE MAJESTÉ, ne se-
ront & n'ont jamais été autres,
quelles qu'en soient les démon-
strations, que de s'attirer des
Presentes, des Honneurs, & des
Secours pour la Conquête de ce
que les Espagnols tiennent enco-
re dans son País.

Outre que comme ce Prince
& ses Ministres connoissent par-
faitement que Vos bontez &
Vôtre compassion pour vos pau-
vres Sujets Esclaves, sont les
seuls motifs qui vous portent à
les écouûter, il faut compter qu'ils
ne se déferont point de ces Escla-
ves, tant qu'ils se verront dans
le besoin & dans l'espoir d'en ti-
rer les avantages que je viens de
remarquer; qu'ils ne traiteront
jamais qu'à des conditions de cet-

EPISTRE.

*te nature, & qu'ils tâcheront
toûjours d'exiger ou de procurer
par quelle voye que ce soit, que
l'effet qu'ils croiront en devoir at-
tendre precede l'execution de ce
qu'ils en auront promis.*

*Il ne me reste plus, SIRE,
après cela, qu'à représenter à
VÔTRE MAJESTÉ, que
je me suis attaché si particulie-
rement à l'Examen de tout ce
qui fait le sujet de ce Memoire,
que je puis bien l'assûrer qu'il ne
contient rien qui ne soit tres-con-
forme à l'effet & à la verité;
j'ose esperer aussi des bontez de
VÔTRE MAJESTÉ, qu'El-
le en excusera d'autant plus fa-
cilement les omissions & les dé-
fauts, que par le compte que
j'ay eu l'honneur de lui rendre de
mon sejour & de ma negociation*

EPISTRE.

*en ce Royaume, où j'ay presque
toujours été retenu & observé
tres-exactement, & où l'on ne
souffre pas volontiers qu'on s'in-
forme des Affaires & du Pays,
Elle aura connu le peu de Com-
merce & de Relations que j'ay
pû avoir avec ce qui m'en au-
roit facilité une connoissance plus
parfaite & plus capable de con-
firmer à VÔTRE MAJESTE' la
fidélité du zele ardent & respec-
tueux avec lequel je suis inviola-
blement,*

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'.

**Le tres-humble, tres-obeïssant,
& tres-fidele Sujet & Serviteur
PIDOU DE S. OLON.**



AU LECTEUR.

L'Epître que Vous venez de voir vous fait assez connoître que cet Ouvrage n'avoit point été fait pour être public, & ce que vous en verrez dans la suite vous persuadera encore mieux que je ne suis pas doué des Talents nécessaires pour m'ériger en Auteur. Ainsi ne vous attendez pas d'y trouver ni l'arrangement, ni les ornemens, ni l'éloquence de ceux de cette Profession, & lisez-le s'il vous plaît, avec toute la prévention d'indulgence que

A U L E C T E U R.

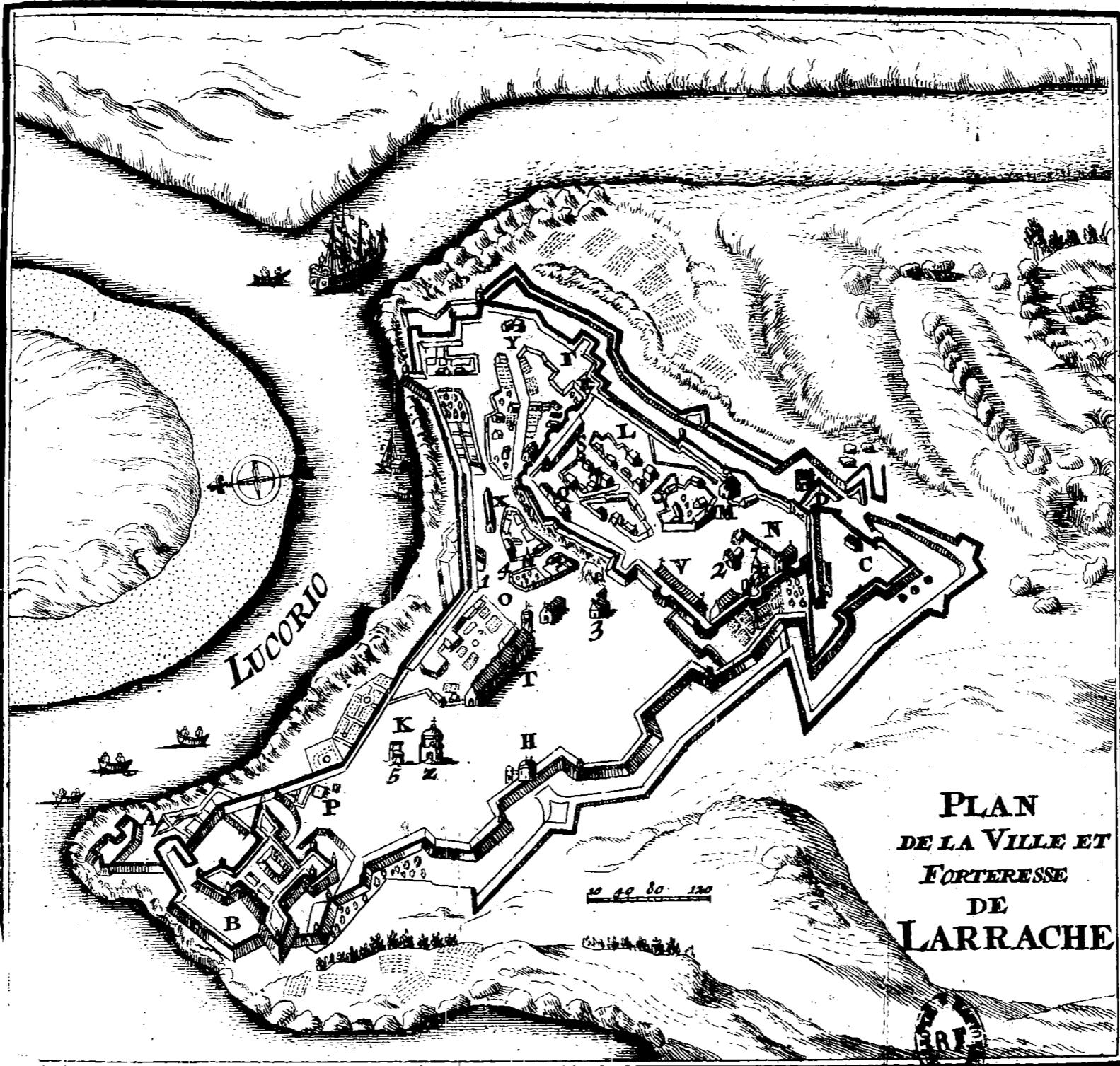
vous ne sçauriez équitablement refuser à la priere & à l'aveu que je vous en fais.

Ce n'est ici qu'un Memoire tout simple & tout naturel, de ce que j'ay remarqué dans mon Voyage de plus propre à remplir l'obligation ordinaire de ceux que le Roy honore de ses ordres chez les Princes Etrangers: J'ay tâché de le rendre le plus veritable & le plus court qu'il m'a été possible, & d'y éviter également l'exaggeration & la repetition des differens Auteurs qui font mention de ce Pais-là.

Je ne me suis aussi déterminé à vous le presenter, que sur les pressantes instances

AU LECTEUR.

qui m'en ont été faites par un grand nombre de Personnes, dont le rang & le mérite ou l'amitié ne m'ont pas laissé la liberté de m'en excuser : ainsi pourvû que vous ayiez la même bonté qu'eux pour l'Auteur, & la même curiosité pour l'Ouvrage, nous serons également contents; vous de le lire, & moy de vous l'avoir donné.



PLAN
DE LA VILLE ET
FORTERESSE
DE
LARRACHE



ESTAT PRESENT
DE L'EMPIRE
DE MAROC.

MON dessein n'étant pas de suivre ici l'Histoire, & de rechercher l'origine de tout ce qui compose à present l'Empire de Maroc, mais de donner, comme je l'ay dit, une Relation exacte & précise de son étenduë, de ses limites, de ses forces, de son commerce & de son gouvernement. Je croi qu'il suffira d'en preparer l'idée par un extrait le plus abregé qu'il sera possible de la maniere que le fameux Mouley Archy Roy de Tafilet, & Moulla Ismaël

Dessein
de l'Au-
teur.

2 ESTAT DE L'EMPIRE

son frere & son successeur immediat, ont réünis les Royaumes de Maroc, Fez, Tafilet, & Suz, & la vaste Province de Dara sous une même puissance, & en ont formé ce grand Estat où nous voyons regner aujourd'hui ce dernier si souverainement.

Histoire
du Roy
de Tafilet.

Mouley Cherif Roy de Tafilet & Pere de Mouley Archy, qui remontent leur genealogie jusqu'à Mahometh duquel ils se font descendre par sa Fille Fatine, eut en mourant pour successeur de son Royaume Mouley Hameth aîné des 84. enfans mâles, & 124. filles qui lui survécurent; mais Mouley Archy l'un de ses freres, dont le cœur fier & ambitieux ne pouvoit se résoudre à obeir, ne l'en laissa pas jouir long-temps avec tranquillité; & soutenu par quelques-uns des principaux Alcaydes qu'il engagea dans ses interests, il forma des desseins dont les com-

mencemens neanmoins ne répondirent pas aux projets de son ambition, car le Roy les ayant prévenus, fit prendre & mourir les Alcaydes, & le fit enfermer dans une prison.

Cependant ce Prince ayant trouvé moyen de s'en sauver, & plutôt aigri qu'attiré par la douceur de ce traitement, assembla des troupes, & tenta de nouvelles entreprises ; mais le succès n'en fut encor que de se laisser prendre & renfermer une seconde fois.

Cette prison quoi que plus longue & plus resserrée que la première, ne produisit pas un meilleur effet : car le Noir à qui le Roy en avoit confié la garde, & qu'il avoit choisi parmi les siens comme le plus fidele, ne le fut pas assez pour résister aux caresses & aux grandes esperances dont Mouley Archy le flatta pour en obtenir

4 ESTAT DE L'EMPIRE

sa liberté ; ils en concerterent ensemble les moyens & les executerent. Mais persuadé qu'il n'estoit pas sûr de se fier à celui qu'il voyoit capable de trahir ainsi son Maître , & craignant pour soy un semblable retour , il ne le paya d'un service si important que par la mort qu'il lui donna d'un coup de sabre en se sauvant.

Il se retira à Zaoüias où commandoit le Morabite Benbucar , que les habitans de cette Province avoient élu pour leur Prince à cause de sa vertu.

Ceux qu'on appelle Morabites en Affrique sont comme nos Hermites. Ils font profession de science & de sainteté , & ils se retirent dans les déserts , où le peuple qui les a en tres-grande veneration va quelquefois les chercher jusques au fonds de la solitude pour leur mettre la Couronne sur la teste, ainsi qu'il avoit fait à Benbucar.

Mouley Archy cachant ce qu'il estoit, alla luy offrir son service en qualité de simple soldat. Ce bon vieillard le receut favorablement, & l'ayant connu homme de merite, il lui donna dans la suite divers emplois, dont il s'acquitta si bien, qu'il acquit en peu de temps son estime & son amitié.

Cependant ayant esté reconnu par quelques Arabes de Tafilet qui avoient apporté des dattes à vendre, & qui furent aussi-tôt le saluër comme frere de leur Roy; les fils de Benbucar le soupçonnerent de n'estre pas venu ainsi déguisé dans leurs Etats sans quelque dessein, & resolverent de le faire mourir.

Ils luy dresserent à cet effet une Embuscade dont il s'échappa & se sauva à Quiviane, où ayant aussi offert ses services à celui qui en étoit le maître de la même maniere qu'il avoit fait à Benbucar,

6 ESTAT DE L'EMPIRE

il s'y fit encore si bien valoir, qu'il en devint en peu de temps le premier Ministre & le Favori.

Mais l'autorité de son poste, la confiance & l'amitié de son Maître & celle qu'il avoit eu l'adresse de s'acquérir parmi ses peuples, ne fervirent que de nouveaux aiguillons à son ambition. Il se persuada que la conquête de cet Etat, où il étoit déjà si absolu, ne lui seroit pas moins facile que lui avoit esté l'élevation où il se voyoit; il se servit des tresors mêmes de son bienfaicteur pour s'attirer ceux dont il ne se croyoit pas assez assuré: & y ayant réüffi selon ses souhaits, il s'empara en peu de temps & sans peine du Prince de Quiviane, de ses biens, & de tout son Pais; & jugeant que sa mort étoit le plus sûr moyen de s'en affermir la possession, il s'en défit, & ensuite il leva des troupes avec lesquelles il se mit en état

d'aller exercer contre son Frere son ressentiment & ses premiers desseins.

Mouley Mehemet qui en eut avis travailla de son côté à le prevenir : & s'estant mis en campagne pour cet effet, ils se donnerent l'un à l'autre divers combats, dans lesquels Mouley Archy ayant presque toujours eu l'avantage, il réduisit son Frere à se renfermer dans Tafilet, où le chagrin de ses disgraces, & la crainte de l'inhumanité de son vainqueur le firent mourir. Ainsi cette mort l'ayant délivré de son principal compétiteur, & mis en chemin de suivre ses conquêtes, il les poussa avec tant de courage, de conduite & de bonheur, qu'il se soumit encor en assez peu de temps Salé, qui étoit une ville libre, & les Royaumes de Fez, de Maroc & de Suz, dont les uns se rendirent à la force de ses armes, & les autres à la terreur

8. ESTAT DE L'EMPIRE

qu'elles y répandoient.

Il n'en jouït pas cependant aussi long-temps que son âge & sa fortune sembloient le luy promettre ; & il ne put éviter dans son propre Palais, & à quarante ans la mort qu'il avoit tant de fois affrontée dans les combats. Ce fut dans une Feste, où ayant assemblé sa Noblesse & fait excès de vin avec ses plus particuliers amis, ce qui lui arrivoit assez frequemment, il s'avisa en cet état de vouloir caracoller dans ses Jardins, où en passant sous une allée d'orangers son cheval l'emporta si violemment, qu'une grosse branche d'un des orangers lui fracassa le crâne, & le mit en trois jours dans le tombeau.

L'ordre & la paix que ce Conquerant commençoit à établir dans ses Etats furent bien-tôt troublez par l'accident impréveu de cette mort, arrivée en l'année

1672. Car ceux de sa famille auxquels il avoit confié le gouvernement de ses Royaumes, voulurent se rendre maîtres du Pais où chacun d'eux commandoit; mais Moulla Ismaël qui se trouva le plus brave, le plus entreprenant, & le plus estimé, fut aussi celui qui sçut le mieux en profiter.

Il se fit d'abord reconnoître Roy de Tafilet, il s'empara des trésors de son Frere, il se mit en campagne avec le plus de troupes qu'il put ramasser; & après en avoir gagné quelques-uns par promesses ou par presens, il vainquit les autres par les armes, & se rendit le maître de tout.

Celui d'entre ses concurrens qui lui fit plus de peine fut Mouley Hameth son Neveu, lequel s'étant aussi fait reconnoître Roy de Maroc & de Suz, & s'étant opposé à lui avec des forces considerables, l'a obligé pendant deux ou trois ans à divers

10 ESTAT DE L'EMPIRE

sièges ou combats, dont les défavantages qu'il y a souffert, l'ont enfin réduit à se soumettre comme les autres, & n'ont servi qu'à faire d'autant mieux éclater la conduite & la valeur intrépide de ce Prince, qui ne doit qu'à ces deux qualitez la libre & souveraine possession où il se trouve aujourd'hui de tout cet Empire, dont l'étendue n'est pas moins considérable, que sa situation.

Eten-
due de
l'Empi-
re de
Maroc:

Il a bien 250. lieues de distance du Nord au Sud, & 140. de l'Est à l'Ouest; ses limites sont du côté d'Orient le Royaume d'Alger qui le confine à Tremecen, l'Océan Athlantique à l'Occident, le Fleuve Dara au Midy, & la Mer Méditerranée au Septentrion, à l'exception néanmoins de trois Places que les Princes Chrétiens tiennent encore sur ses Côtes, à sçavoir Mazagan, occupé par les Portugais sur l'Océan, & Ceïta & Melilla.

par les Espagnols du côté de la Méditerranée, l'une à l'embouchure du Détroit, & l'autre plus en deçà.

Il n'y a que peu de temps que ces derniers avoient aussi deux autres tres-bonnes Places sur l'Océan, qui sont la Rache & la Mamorre, qu'ils se sont laissé enlever par Moula Ismaël, la première en l'an 1681. & l'autre en 1689. Les Anglois y étoient aussi maîtres de Tanger dans le Détroit, mais ils l'ont abandonné depuis quelques années en ruinant son Port & ses Fortifications.

De sorte que l'Empereur de Maroc a presentement pour Places considerables sur ses côtes de l'Océan Sainte Croix, Safy, Salé, la Mamorre, la Rache, Argile & Tanger; & sur la méditerranée Zaffarine & Tetoïan, encore cette dernière est-elle située dans les terres à deux lieues de la marine, & sans aucune

12 ESTAT DE L'EMPIRE
fortification, aussi n'est-elle que
comme un bourg assez bien bâti
& fort peuplé.

Tetoü-
an.

Les Habitans de Tetoüan ,
qu'on fait monter à plus de quin-
ze mille, se disent Andalous, &
parlent presque tous Espagnol ;
car tout le monde sçait que les
Maures ont esté maîtres de l'Es-
pagne pendant six ou sept cens
ans, & qu'après bien des efforts
que les originaires du pais
avoient fait inutilement pour les
en chasser, Ferdinand plus heu-
reux les soumit entierement à
son Empire, & les obligea à em-
brasser exterieurement la Reli-
gion Romaine, pendant qu'ils tra-
vailloient secrettement à la ruine
de l'Etat. Mais Philippes III.
ayant decouvert leurs menées les
en chassa en 1610. Ils en sortirent
au nombre de plus de cent mille
de tout sexe & de tout âge, & la
plus grande partie se retira en
Affrique, & s'établit à Salé & à
Tetoüan.

Ils font blancs, assez polis & fort affables aux Etrangers & aux Chrétiens. Le Consul François & tous les Marchands qui y font établis, quoi que de nation & de Religion différentes, y entretiennent à frais communs, outre le droit de trois écus qui se leve pour ce sujet sur chaque Vaisseau, Tartane ou Barque qui y abordent, un petit Hôpital avec deux Recollets Espagnols pour le service de la Religion, & pour la consolation des esclaves : Il y en a autant à Salé, & de la même maniere.

Il n'y a aucun bon Port en pas une de ses Places ; les meilleurs seroient Tanger, la Mamorre & Salé, mais on n'y peut entrer que par une barre qui en rend l'abord impraticable à toute sorte de gros Bastimens, ce qui fait aussi que le Roi ni ses Corsaires ne sçauroient y armer que des Brigantins ou Fregates legeres,

14. ESTAT DE L'EMPIRE

qui vont en courſe pour pirater.

Vaiſſeaux & forces de mer du Roy de Maroc.

Le nombre de ces Baſtimens n'eſt jamais fixé, il ſe regle ſuivant ce qu'il s'en perd ou ce qu'il s'en conſtruit : il y en a preſentement douze ou treize, dont ſix ſont au Roy, & le reſte à des particuliers ; ils ſont de dix-huit à vingt pieces de canon, les plus forts n'en paſſent pas vingt-quatre, mais ils ont juſqu'à deux cens hommes d'equipage, & ſont la pluſpart fort mal en ordre à cauſe de la diſette du païs pour les munitions, voiles, cordes & autres aprets, en forte que ſi les Maures n'en tiroient comme ils font de temps en temps des Anglois & Hollandois, ce nombre ſe réduiroit bien-tôt & bien facilement à un plus petit.

L'entretien des Vaiſſeaux du Roy de Maroc ne lui coûte rien ; c'eſt l'Alcayde ou Gouverneur du lieu où ils ſont qui en paye les officiers & l'equipage ; s'ils

font des prises le Roy en a la moitié, & l'autre se partage entre l'Alcayde & les Officiers, qui en donnent aussi quelque portion à l'équipage; mais pour les esclaves, le Roy les prend tous, en payant cinquante écus pour chacun de ceux qui ne sont pas compris dans sa moitié.

Les vaisseaux des particuliers sont aux frais des Armateurs, dont ils se remboursent sur le produit des prises, sur lesquelles le Roy prend le cinquième avec tous les esclaves, moyennant aussi cinquante écus pour chacun.

Des quatre Royaumes spécifiés cy-dessus, Maroc & Fez sont les plus grands & les plus considérables, leurs capitales portent leurs mêmes noms. Celle de Maroc étoit autrefois tres-peuplée & fort renommée pour sa beauté & sa richesse, mais elle en est à présent beaucoup décheuë, &

16 ESTAT DE L'EMPIRE

ne contient pas plus de vingt-cinq mille habitans ; ses ruës paroissent presque desertes, & personne ne prend soin de reparer les ruïnes qui s'y accumulent tous les jours & qui la defigurent entierement ; son Palais & cette Mosquée si fameuse par sa grandeur & par ses ornemens, aussi bien que par ses portes de bronze & ses trois Pommès d'or, qu'on disoit enchantées ne sont plus rien, Moulla Ismaël n'a point apprehendé les vains pronostics de malediction contre ceux qui les osteroient, son avidité pour l'argent plus forte en cette occasion que la superstition assez ordinaire aux Maures, l'a déterminé à les faire enlever & enfoüir dans son invisible & inutile tresor ; j'expliquerai dans la suite ce qui me le fait qualifier ainsi.

On prétend que ces Pommès d'or dont je viens de parler ont esté

esté mises sur cette Mosquée par la femme de ce grand Almanzor si celebre & si connu dans l'Histoire par la conquête de l'Espagne. On dit donc que cette Reine voulant laisser à la posterité un monument de sa grandeur, employa à sa construction la plus grande partie de ses joyaux & de sa dot: Que ces Pommès avoient esté posées sous une telle constellation du Ciel, qu'on ne pouvoit les en ôter; & que l'Architecte avoit obligé certains Esprits par des conjurations à en être les gardiens. On assure mêmes que plusieurs Rois qui les ont voulu prendre en ont toujourns esté retenus par quelque accident: & les Maures tres credules sur la magie, s'étoient imaginez jusqu'à present qu'en vertu de cette conjuration le Diable romproit le cou à celui qui entreprendroit de les enlever; mais ce Roy-ci moins credule & moins

18 - ESTAT DE L'EMPIRE

scrupuleux les en a détrompez.

Safy & Magazin situées sur les côtes de l'Océan, & dont la dernière est une grande & belle ville possédée par les Portugais qui y tiennent une bonne garnison, sont après cette Capitale les seules villes de ce Royaume qui meritent qu'on en fasse mention; car bien que son étenduë qui se divise en sept Provinces, soit assez grande, il n'est pas néanmoins fort peuplé, à cause que son territoire sablonneux, sec & ingrat dans sa plus grande partie, n'y permet pas l'abondance des grains ni des bestiaux; il n'est fertile qu'en Chameaux; qui s'y trouvent en nombre & à bon marché, en mines de cuivre, cire, & amandes, dont il se fait un grand débit en Europe.

On estime qu'il peut y avoir dans ses campagnes jusqu'à trente mille cabanes d'Adoïars, qui font près de cent mille hommes

payans garamme, c'est-à-dire payans annuellement au Roy un tribut de la dixième partie de tout ce qu'ils possèdent, à quoi ils commencent d'être sujets dès qu'ils ont atteint l'âge de quinze ans.

Un Adoïar est une espèce de Adoïar Village ambulant (car il y en a tres-peu de bâtis & de stables en toute l'Affrique) composé de quelques familles Arabes qui campent sous des tentes, tantôt en un lieu, tantôt en un autre, selon que la bonté du terrain les y excite, & que la subsistance de leurs bestiaux, en quoy consiste tout leur bien, le requiert: chaque Adoïar a son Marabon & se soumet à la conduite d'un Chef qu'ils s'élisent entr'eux; chaque famille occupe une tente ou cabane, & y couche pêle-mêle, avec ses bœufs, moutons, chameaux, poules, chiens, &c. Rien n'est comparable à leur mi-

ferre & à leur mal-propreté, cependant ce font eux qui font les revenus du Roy les plus reglez & les plus certains : c'est ordinairement un Noir de sa garde qui va exiger leurs tributs , & qui bien que seul , fait jouer la bâtonnade comme il lui plaît contre le moindre défailant , sans qu'aucun ose s'y opposer ni s'en plaindre.

Quand les Arabes transportent leurs Adoüars , ils mettent leurs femmes & leurs enfans sur des chameaux dans des machines d'ozier couvertes de toile & faites en formes de niches, mais toutes rondes, qui les couvrent entierement de l'ardeur du soleil, & d'où neanmoins elles peuvent prendre l'air de tel côté qu'elles veulent : si les chameaux ne suffisent pas pour leur bagage, ils le font porter par leurs taureaux & vaches, qui ont des Bats, ce que je n'avois point encore veu dans les autres pais.

Le Royaume de Fez, connu Royaume de Fez. anciennement sous le nom de Mauritanie Tingitane, n'est pas moins grand que celui de Maroc, & se divise comme lui en sept Provinces; mais il est beaucoup plus fertile, mieux peuplé, & plus abondant en toutes sortes de grains, bestiaux, legumes, fruits, & cire; il le seroit encore davantage si l'on prenoit plus de soin de le cultiver, mais la bonté du terroir qui produit presque de soi-même, la non-chalance des habitans qui se contentent de ce qui suffit à leur subsistance, & leur scrupuleux entêtement à ne vouloir point laisser sortir leurs grains, sont cause que plus de la moitié de ces terres demeurent en friche.

Il y a quelques mines de fer, mais ils ne sçavent pas le raffiner, & ils ne s'en servent qu'à faire des Clouds & d'autres ferremens grossiers.

22 ESTAT DE L'EMPIRE

Ce Royaume a pour confins d'un côté celui de Maroc, & de l'autre celui d'Alger; il est traversé par le rapide Fleuve du Sebou qui passe à demie lieuë de sa capitale, & va se décharger par la Mamorre dans l'Océan. Ce Fleuve est le plus beau de tous ceux de l'Empire de Maroc, & a sur ses bords au dessus de la Mamorre une grande forest, qui peut fournir à la construction de quantité de vaisseaux: on dit aussi que peu loin de sa source il y a un fort beau Pont de pierres & de briques de cent cinquante toises de longueur, ce qui seroit remarquable & extraordinaire s'il n'estoit pas ancien; car non-seulement on ne s'attache plus en ces pays aux édifices publics, mais on n'y prend pas même le moindre soin des reparations requises dans ses Chemins, pour la facilité de ce qu'on est obligé d'y faire passer; il est vray aussi

que n'y ayant aucune autre alléure ni voiture que celle du Cheval ou du Chameau, ces reparations n'y font pas si absolument nécessaires, qu'elles le feroient ailleurs.

A propos de quoi je remarquerai qu'il n'y a ni postes ni voitures publiques établies en tous ces pais, & que les correspondances qui n'y font pas fréquentes, ne s'y entretiennent que par des exprés à pied ou à cheval, qui font cependant assez de diligence & ne coûtent pas beaucoup, tant parce que les hommes & les Chevaux font durs à la fatigue, qu'à cause qu'ils s'y nourrissent de peu de chose & à tres-bon marché.

On s'y sert pour les affaires importantes & pressées d'une maniere de monture qu'on nomme Dromadaire, qui est une espece de Chameau, & n'en differe que par sa vitesse & sa maigreur, qualitez qui lui font naturelles & tout-à-fait particulieres; car on

Dromadaires.

observe, à ce que disent ceux du pays, que cet animal fait par jour autant de lieuës qu'il est de jours à dormir, & sans voir clair en naissant, de sorte que s'il dort pendant six jours aussitôt après qu'il est né, il fait par jour soixante lieuës, & plus ou moins à proportion.

J'en ay veu un de cette espece à Miquenez, sur lequel on a voulu me faire croire que l'Oncle du Roy avoit fait jusqu'à cent lieuës en un jour, ce qui me paroît néanmoins tenir un peu de l'exageration; ceux qui l'assurent y ajoutent que la fatigue de cette alleure qui n'est qu'un entrepas fort precipité, en égale la diligence, & qu'il ne seroit pas possible de la soutenir, si l'on ne se faisoit attacher sur la selle, & couvrir la bouche de crainte de suffocation; en effet il ne faut pas douter, si cela est veritable, qu'on ne se trouve harrassé outre

mesure, au bout d'une course de cette haleine & de cette vitesse-là.

On estime que les Adoïars des Arabes dans le Royaume de Fez y composent près de trois cens mille hommes payans garammes. Sa Capitale qui porte son nom est sans contredit la plus belle, la plus riche, & la plus marchande qu'aucune autre Ville de l'Empire de Maroc : Elle se divise en vieille & nouvelle Ville, bien basties & peuplées de plus de trois cens mille ames; la vieille Ville est habitée par des Blancs, & la nouvelle par des Noirs : Elles contiennent toutes deux tant de Portes, de Ponts, de Fontaines, & Places publiques, de Gemmes ou Mosquées, de Colleges & de beaux Edifices, que l'ample description que Dapper en fait dans son Histoire de l'Affrique, n'est pas moins digne de la curiosité des Lec-

26 ESTAT DE L'EMPIRE

teurs, que toutes ces choses le font elles-mêmes de celle des Voyageurs qui vont en ce pais-là. Pour moy à qui l'on n'a pas voulu permettre d'y aller, quoiqu'elle ne soit éloignée de Miquenez que d'une journée, je suis réduit comme les autres à m'en rapporter aux Relations.

Ce Royaume a encore pour Villes remarquables Theza, Miquenez, la Mamorre, Arzille, la Rache, Salé, Tanger, Ceüta, Alcaffar & Tetoüan.

Miquenez est la demeure du Roy, & située dans le milieu des Terres: elle est petite, mais si remplie d'habitans, dont on fait monter le nombre à plus de soixante mille; qu'on ne sçauroit passer dans ses ruës, d'ailleurs tres-étroites, qu'en s'y entrechoquant; j'en parleray plus amplement dans un autre endroit.

Theza est une petite Forte-

resse entre Fez & Miquenez.

Les autres Villes bordent la Mer, & sont toutes assez peuplées & fort marchandes; elles le seroient encore davantage si elles avoient quelque bon Port; mais la Barre que j'ay déjà dit qui regne en toutes ces Costes, n'y en permet aucun.

Tetoüian & Salé sont celles où les bâtimens de Mer abordent plus facilement & plus frequemment, ce qui a donné lieu à plusieurs marchands de diverses Nations de s'y habituer, & au Roy de France d'y établir en chacune un Consul pour la commodité du Commerce, & pour sa seureté, c'en est au moins l'intention, mais que je puis dire estre sans effet par les manieres barbares & interessées de ces ennemis de la politeffe & de l'honnesteté, qui les portent, ainsi que jel'ay vû, à une consideration bien plus grande pour

le moindre Marchand , par rapport au profit qu'ils en esperent , que pour les Consuls , dont le caractere qui leur est infructueux, est tous les jours exposé aux bizarreries de leurs caprices & aux indignitez de leurs mépris.

Salé.

Salé est plus connue & plus renommée que les autres à cause de ses Corsaires & de son Havre, qui n'est propre néanmoins que pour de petits Bâtimens. Elle est encore considerable par ses Forteresses, par ses deux Villes divisées comme à Fez en vieille & nouvelle, & par son grand Commerce ; ses habitans qui ne sont pas plus de vingt mille, se qualifient d'Andalous, comme ceux de Tetoüan ; elle avoit autrefois de beaux Edifices que les guerres & ses revoltes ont presque tous ruinez. Elle a fait de la peine pendant quelque temps aux Rois de Maroc, dont elle vouloit secouer la do-

mination ; mais Mouley Archy la reduisit en 1666. par le gain d'une grande bataille contre le fameux Gayland Seigneur de Tetoïan , d'Arzile & d'Alcassar , dont elle avoit recherché la protection ; ces deux Villes sont separées par la riviere de Guerou , celle qui est du côté du Sud a deux Châteaux au haut d'une petite montagne qui est sur le bord de la Mer ; ils se communiquent par une grande muraille ; & contiennent environ trente pieces d'Artillerie assez mal en ordre ; il y a un Fortin au dessus du vieil Château sur l'embouchure de la riviere, garni de trois Canons de fer & de deux de bronze de douze à quinze livres de balle , pour faciliter la retraite de ses Corsaires quand ils sont poursuivis.

Alcassar s'est aussi renduë fameuse par la grande bataille que Dom Sebastien Roy de Portugal

Alcassar.

perdit avec la vie en l'année 1578. dans la plaine qui est entre cette Ville & la Riviere de Moukazem ; elle est petite, peu remplie d'habitans & fort mal bâtie, mais dans une situation agreable par cette Riviere & par les beaux jardins qui l'environnent de tous côtez, Gayland y faisoit sa principale demeure dans un assez grand Palais, qui est presentement toutruiné ; je ne puis m'empêcher de dire en passant que je crois que cette Ville est le reduit de toutes les Cicognes de cette Barbarie, & qu'il y en a plus que d'habitans, je n'en ay jamais tant vû ensemble & dans un même endroit ; aussi y font-elles en secreté, car les Maures tiennent à peché d'en tuer, & le défendent tres-rigoureusement, à cause qu'ils croyent qu'à la priere de Mahometh Dieu a transformé en ces oiseaux une troupe d'Arabes qui

voloient les Pelerins de la Meque.

Ceüta est , comme j'ay déjà dit, aux Espagnols, lesquels outre cette place considerable, en tiennent encore une autre en ce même Royaume, & sur le bord de la Mer en tirant vers Alger qui est Melille, & le Pennon de los Velez, petite Forteresse bâtie sur la pointe d'un Rocher entouré d'eau, & si bien située qu'elle est presqu'imprenable.

Le Royaume de Suz est conti-
gu à celui de Maroc entre son Royaume de Suz. Midi & son Couchant; il est petit & peu rempli d'habitans, y en ayant même une bonne partie presque deserte vers le côté des Negres; il peut y avoir dans ses campagnes environ quinze mille Adouïars d'Arabes, tous gens braves, entreprenans, & impatiens de la domination; le Roy d'à-present a eu beaucoup de peine à les assujettir,

32 ESTAT DE L'EMPIRE

encore y a-t-il deux montagnes dont il n'a pû venir à bout jusqu'à présent, ceux qui les habitent ne le reconnoissant point, & se gouvernant par un Chef qu'ils se font eux-mêmes.

Ses deux Villes principales sont Illec & Tarudante, grandes & assez peuplées, eu égard au reste du Pais, y ayant bien en chacune cinquante mille habitans, le Roy n'y envoie point d'Alcaydes, comme dans celles de ses autres Royaumes, il n'y tient qu'un Capitaine, qu'on nomme Bascha, & qui a sous lui des Officiers, dont il se sert pour l'exécution de ses Ordres dans tout le pais, mais avec ménagement; les Maures y sont traités bien plus doucement qu'à Maroc & à Fez, ils n'y payent que leurs redevances annuelles, & ne sont sujets ni contraints à aucune Garamme extraordinaire, la politique du Roy l'engage à

en user ainsi pour ne point donner de prétexte à leur penchant tumultueux, & à la facilité que la situation du Pais feroit trouver à leur rebellion.

Le Pais habité est assez fertile en grains, legumes, fruits & olives, ses Montagnes sont abondantes en mines de cuivre, & l'on prétend qu'il y en a aussi quelques-unes d'or.

La ville de Sainte Croix située sur l'Océan, est des dépendances de ce Royaume, & il s'y fait un commerce assez bon, tant des Marchandises qu'on y porte de Maroc, que de celles que le Pais même produit, qui sont comme à celui-là du Cuivre, de la Cire & des Amandes, & de plus de fort belles plumes d'Austruche.

Le Royaume de Tafilet est encore assez petit, & n'a de Ville remarquable que sa Capitale, qui porte son même nom; elle

Royaume de
Tafilet.

34 ESTAT DE L'EMPIRE

n'est fermée que de murailles ,
mais elle a un assez bon Châ-
teau.

Ce Royaume situé au delà du
Mont Atlas , & anciennement
connu sous le nom de Numidie ,
ne comprend qu'un terroir fa-
blonneux & ingrat entre les de-
serts de Zaharra & la Province de
Dara , ayant au Septentrion le
Royaume de Maroc , dont il est
separé par le Mont Atlas : il est
aussi sterile en bleds & autres
grains , qu'abondant en Dattes ;
toutes celles qu'on transporte en
Europe venans de là parce que
le Roy de Maroc ne veut pas per-
mettre qu'on en transporte d'ail-
leurs ; c'est encore ce qui y sert de
nourriture ordinaire au lieu de
pain , avec de la chair de Cha-
meau , la sécheresse du Pais n'y
permettant pas la subsistance
d'aucuns au res bestiaux , si ce
n'est d'une espece de Mouton
sans Cornes & sans Laine , qu'on

dit y être toujours gras & de fort bon goût , les Chevaux y font communs & beaux , & n'y font nourris que de Dattes.

Son peu d'étendue n'empêche pas que le Roy ne le regarde , & ne le traite comme le plus noble de tous ces Royaumes , parce qu'il passe parmi les Maures pour le premier qui a suivi leur Prophete & son Alcoran ; de sorte que ses habitans qui ne font pas en grand nombre , tiendroient à deshonneur pour eux & pour leur Loy , d'être gouvernez par d'autres que par des descendants de ce Prophete , ce qui engage le Roy à y tenir toujours un de ses Enfans pour Gouverneur ; celui qui y est à present se nomme Moulla Benfar , & n'y est pas moins avide & absolu pour les exactions & garrames , que les Alcaydes le font ailleurs ; cette prétendue Noblesse ne l'en mettant point à couvert.

36 ESTAT DE L'EMPIRE

Il croit de l'Indigo dans ce Pais, dont les Peuples joignent le trafic à celui des Dattes ; ils fabriquent aussi de certaines Toiles rayées de foye à la Morefque, qu'ils nomment Haiques, & qui pour être fort en usage dans toute la Barbarie, s'y débitent facilement, & avec profit ; ce qui leur est d'un grand secours pour le payement de leurs garmes.

Les anciens Rois de Taflet se disoient aussi Seigneurs de Dara, grande Province contiguë & dépendante de ce Royaume, auquel son territoire aussi-bien que son produit, ses habitans & leur nourriture ont beaucoup de rapport.

Voilà ce qui se peut dire en peu de mots de plus juste & de plus précis, touchant l'étenduë, la situation, & la qualité de ces Royaumes, dont si l'on fouhaite une plus ample information, il

n'y a qu'à consulter Dapper & Marmol dans leurs Histoires & Geographies d'Affrique, pour y satisfaire parfaitement sa curiosité : pour moy qui n'ay en veuë que de donner une idée de leur Etat & Gouvernement present ; j'ay crû qu'il suffiroit d'en tirer ce simple extrait, pour en faire ensuite l'application necessaire à l'accomplissement de mes ordres & de mon sujet.

En consequence desquels après avoir remarqué que ces Affri-
quains en general sont peu bra-
ves & peu aguerris, adroits à
cheval & à la lance, forts & in-
fatigables, spirituels, mais point
polis, jaloux, impudiques, men-
teurs, superstitieux, hypocrites,
fourbes, cruels, & sans foy ; que
les moins barbares sont ceux qui
habitent les Côtes de la Mauri-
tanie Tingitane, & le Royaume
de Fez, & que de tous les Chrê-
tiens, dont ils sont ennemis ir-

Carac-
tere des
Affri-
quains.

38 ESTAT DE L'EMPIRE

reconciliables, par la prévention de leur Loy, les François font ceux qu'ils estiment & craignent davantage.

Après avoir encore observé que si ces Pais étoient en toute autre main que de ces Infideles, qui par la rusticité qui leur est naturelle, & par l'ignorance qu'ils affectent, ne s'appliquans pour la plupart à d'autre étude qu'à celle de leur Alcoran, les negligent & ne sçavent pas en connoître l'utilité, il y auroit dequoy en faire un Estat délicieux & florissant, tant par sa propre situation, & par la beauté & pureté du climat, assez temperé dans tout ce qui est en deçà du Mont Atlas, que par la fécondité & qualité de ses habitans sains & robustes, par la quantité, la douceur & la fraîcheur de ses Eauës, par l'abondance & la bonté de ses Pâturages, par celle des terres qui produisent pres-

que d'elles-mêmes, & qui feroient d'une fertilité merveilleuse, si l'on prenoit soin de les cultiver; par le mélange utile & agréable de ses Contrées, en Bois, Plaines, Côteaux, Montagnettes & Valons, par le bon goût de ses Legumes, de ses Fruits & de ses Vins, & par la facilité du commerce & transport de toutes ses Denrées.

Après avoir enfin déploré le malheur de voir un si riche trésor, enfoüi, pour ainsi dire, dans le centre de la paresse, de l'ignorance, & de l'inhumanité; Je commenceray par la description particulière des mœurs, inclinations & qualitez du Prince qui en a la possession.

Il se nomme Roulla Ismaël, & se qualifie de grand Cherif, c'est-à-dire le premier & le plus puissant des Successeurs de Mahometh, dont il prétend descendre, comme j'ay dit; par Aly &

40 ESTAT DE L'EMPIRE

Fatyme, gendre & fille de ce Prophete, il se tient plus fier & plus honoré de cette parenté, que de l'antiquité de la Couronne dans sa Famille; ce qui prouve assez que ses Predecesseurs, qui se faisoient aussi appeller Miramolins, qui signifie Empereurs des Fideles, se sont servis du prétexte de Religion pour leur établissement.

Religion
des Mau-
res.

A propos dequoy je diray avant que de passer plus avant, que cette Religion étant fondée sur l'Alcoran, que les Maures & Arabes expliquent à leur maniere, & selon l'interpretation extravagante du Docteur Melich, l'un des quatre Chefs de la Secte de Mahometh, ils fondent leur croyance sur de certains points principaux, sans lesquels ils se persuadent qu'on ne peut-estre sauvé.

Ils tiennent qu'il n'y a qu'un Dieu sans Trinité de Personnes,

que JESUS-CHRIST étoit un grand Prophete, né d'une Vierge appelée Marie, dont l'Incarnation a été telle que nous la croyons, & même annoncée par l'Archange Gabriël Ambassadeur de Dieu; qu'il étoit le plus Saint de tous les hommes, qu'il a fait plusieurs miracles, mais qu'il n'est point mort comme nous le croyons, ayant esté enlevé dans le Ciel, où il est en Corps & en Ame; lorsque Judas le voulut livrer aux Juifs; qu'un de ses Disciples à qui Dieu fist prendre sa ressemblance fut crucifié en sa place; & que c'est celui-ci que nous adorons.

Ils croyent encore que ce même JESUS-CHRIST doit revenir vivre quarante ans sur la terre, pour réunir toutes les Nations sous une même Loy; qu'il fera mis dans le Tombeau que Mahometh a fait faire au Côté

42. ESTAT DE L'EMPIRE

droit du sien ; que ceux qui ont suivi la doctrine de J E S U S-CHRIST jusqu'à la venuë de Mahometh seront sauvez ; mais que celle que nous suivons aujourd'hui, n'étant pas la même qu'il nous a enseignée, & que la persecution des Juifs l'a empêché de perfectionner, ceux qui ne suivront point la Loy de ce dernier Prophete, qui n'a été envoyé de Dieu que pour la perfectionner, & lequel ils nomment son grand favori & l'interprete de ses volontez, souffriront les peines éternelles.

Ils estiment pour Escritures Saintes, les Livres de Moïse, les Pseaumes de David, les Saints Evangiles, selon que Sergius les leur a interpretez, & l'Alcoran.

Ils croyent le Paradis, l'Enfer, la Resurrection & la Predestination ; ils font consister la récompense éternelle dans la vision beatifique de Dieu, de ses

Anges, & de Mahometh, & dans la jouïſſance de ſoixante-dix Vierges, avec lesquelles ils prendront inceſſamment leurs plaiſirs, ſans qu'elles perdent leur virginité ; qu'ils auront à ſouhait toute ſorte de Mets délicieux, des Rivieres de Lait, de Miel, & d'Eau-roſe pour ſe laver ; que les Excremens du Corps s'évaporent en d'agréables ſueurs, & qu'ils habiteront dans des Maisons de délicés, conſtruites de Perles, & de Pierres précieufes.

Ils ont un Carême, ou Ramadan, de trente jours qu'ils obſervent ſi religieufement, que non ſeulement ils ne mangent ni boivent depuis la petite pointe du jour, juſqu'aux premières Etoiles de la nuit, mais ils ne prennent aucun Tabac, & ne flairent aucune odeur ; il faut dire auſſi qu'ils s'en récompentent bien pendant les Nuits, qu'ils paſſent preſque toutes en débauches.

44 ESTAT DE L'EMPIRE

La veille de ce Ramadan, ils s'y préparent par des réjouissances accompagnées de décharges de Fusils & de Mousquets, & par des cris redoublez de *Al-lab*, qui ressemblent plutôt à des hurlemens qu'à des cris de joye; ils sont tous au guet à qui verra le premier paroître la Lune, & ils tirent des coups de Mousquet vers elle, à mesure qu'ils l'apperçoivent, après quoy ils s'assemblent pour faire leurs Prières, ayant leur Maraboug à leur teste, s'agenouïllans, se levans & se prosternans la face en terre par reprises, & toujours tournez du côté de l'Orient.

Pâques
des Mau-
res.

Ils ont trois Pâques qu'ils sanctifient pendant sept jours, sans s'abstenir néanmoins de vendre & acheter, ainsi qu'ils font les Vendredis, qui sont leurs Dimanches.

La première se celebre le premier jour de la Lune qui suit

leur Ramadan, & si elle échoit à un Samedi, qui est le Dimanche des Juifs, ceux-ci sont obligez de donner au Roy, en espeece ou en valeur, une Poule & dix Pouffins d'or. Dans les premiers jours de cette Pâque, le Roy a coûtume de faire venir devant lui tous les prisonniers de la Ville où il est, & de les absoudre ou faire mourir, selon la qualité de leurs crimes, & l'humeur où il se trouve, il en fit mourir vingt de cette maniere le troisiéme jour de la Pâque, qui estoit le quatriéme de mon arrivée à Miquenez.

La seconde Pâque, qu'ils nomment la grande, & septante jours après celle du Ramadan, leur maniere de la celebrer consiste à sacrifier à Mahometh autant de Moutons, qu'il y a d'enfans Mâles dans chaque famille, & ce en memoire du sacrifice d'Abraham pere d'Ismaël, premier Pere

46 EST AT DE L'EMPIRE
des Arabes Sarrazins , d'où ils
croient que descend la Mere de
leur Prophete ; le Roy en fait
une ceremonie publique à une
Chapelle, ou selon leur manie-
re de parler, à un Saint, qui est
à un quart de lieuë de Mique-
nez, mais avec cette circonstan-
ce superstitieuse, que dès que ce
Mouton est égorgé (car ils ob-
servent fort de ne point faire
mourir autrement tous les Ani-
maux qu'ils tuent croyant qu'ils
ne faigneroient pas assez d'une
autre maniere, ce qui rendroit
leur chair impure & deffenduë)
aussi-tôt, dis-je, que ce Mouton
est égorgé, un Maure le porte
à toute bride , enveloppé dans
un linge, à l'Alcassave ou Palais
du Roy ; que si en y arrivant le
Mouton se trouve encore en vie,
ils en tirent un bon augure &
en font de grandes réjouïssan-
ces, mais s'il meurt en chemin ,
chacun s'en retourne fort triste,

& la feste se termine là.

La troisiéme Pâque est trois jours trois Lunes & deux jours après la seconde, & se celebre en l'honneur de la naissance de Mahometh ; & dans le premier jour les Maures mangent de la Bouïllie, en memoire de celle qu'il mangea.

Ils allument dans leurs Mosquées pendant la Nuit qui la precede, quantité de Lampes & de Cierges, & tous leurs Talbes ou Prêtres y chantent ses loüanges sans discontinuer jusqu'au jour.

Ils solemnisent la Feste de S. Jean par des feux qu'ils font dans leurs Jardins, où ils brûlent pendant la nuit quantité d'Encens autour des Arbres fruitiers, afin d'y attirer la benediction divine.

Ils admettent la Circoncision; mais ils n'en fixent ni l'âge, ni le temps.

48 ESTAT DE L'EMPIRE

Ils font tous le Sala , ou la Priere , qu'ils nomment aussi la Messe , quatre fois le jour & une fois la nuit à certaines heures réglées , & qui leur sont marquées par les cris , ou pour mieux l'exprimer , par les hurlemens que font du haut de leurs Gemmes ou Mosquées ceux qui sont chargés de ce soin , car l'usage des Cloches n'est ni connu ni admis dans leur Religion.

Ils se lavent très-souvent la Teste ; les Mains & les Pieds , & ils prétendent se purifier par là de tous leurs pechez. Toutes les fois qu'un homme a connu sa femme , ou commis quelque crime , il est obligé avant d'entrer dans la Mosquée , de se laver généralement toutes les parties du Corps , ou de prononcer ces paroles les plus sacrées de leur Loy : *La illa illenta Mahameth Dara zoulla* ; qui signifient qu'il n'y a qu'un Dieu , & que Maho-

meth est son Envoyé, ce qu'ils prétendent avoir la même vertu que le bain, & leur en tenir lieu.

Ils n'entrent jamais que pieds nus dans les Mosquées, & ils observent la même chose dans les visites qu'ils se rendent les uns aux autres, laissant toujours leurs Babouches ou Souliers à la porte de la Mosquée ou du logis où ils doivent entrer.

Ils croyent que tous les enfans qui meurent avant l'âge de quinze ans, soit Chrétiens, Juifs ou Idolâtres, vont au Ciel, mais que s'ils passent cet âge sans reconnoître Mahometh pour le favori de Dieu, ils sont perdus éternellement, à l'exception néanmoins des filles qui meurent Vierges, lesquelles seront réservées à ce qu'ils prétendent, pour accomplir le nombre de septante, que chacun d'eux doit avoir à sa disposition dans le Ciel, ne pouvant pas s'en trouver un af-

sez grand nombre pour y suffire parmi celles de la Loy Mahometane.

Ils disent que l'Alcoran ordonne qu'on le fasse recevoir par force de ceux qui ne s'y soumettront pas de leur gré.

Ils ont si fort en horreur le Nom Chrétien, qui dans leur Langue est sinonime avec celui de Chien, qu'ils en font l'injure la plus commune & la plus méprisante parmi eux : ils ne le prononcent jamais, qu'ils n'y ajoutent, que Dieu le détruise, ou que Dieu brûle ses Pere & Mere : c'est par où ils commencent à apprendre à parler à leurs enfans ; & quand il paroît quelques Chrétiens dans Miquenez, il est toujours exposé à une huée generale du peuple & des Enfans, dont quelques-uns ne le suivent que pour avoir le plaisir de l'injurier ou de lui jeter des Pierres.

Ils sont aussi persuadés que ceux qui meurent en combattant les Chrétiens vont droit en Paradis ; qu'il y a des récompenses infinies attachées au mérite de les tuer ; & que les Chevaux qui meurent dans ces combats les accompagnent dans le ciel.

Ils ont de plus une maxime aussi bigearre qu'elle leur est particulière , sur ce qui regarde la fidélité de leurs paroles : car le mensonge & la liberté de se dédire quand bon leur semble, sont si bien établis parmi eux, qu'ils s'en font bien moins un scrupule qu'une vertu. Jusques-là même qu'un Talbe , auquel un jour j'en témoignois mon étonnement , ne feignit pas de me dire qu'ils en faisoient une des distinctions principales de leur Religion avec la nôtre, & qu'ils étoient persuadés qu'ils feroient bien-tôt, comme nous, les esclaves de la fausse croyan-

52 · ESTAT DE L'EMPIRE
ce & de l'idolâtrie , s'ils l'é-
toient auffi , comme nous , de
leurs paroles & de leurs engage-
mens.

Ils admettent la pluralité des
Femmes , & peuvent en époufer
jufqu'à quatre , aufquelles ils
donnent dot , mais ils tiennent
autant de Concubines qu'il leur
plaît , & ils les repudient toutes
quand bon leur femble ; les pre-
mieres en payant leur dot , &
les autres qui font leurs Efcla-
ves , en les chaffant ou les ven-
dant , & en gardant leurs En-
fans.

Ils tiennent pour Saints , mê-
me dés leur vivant , tous les In-
nocens & pauvres d'esprit , auffi
bien que ceux qui fçavent faire
quelque forcellerie , qu'ils difent
avoir l'esprit de leur Prophete ,
ils font bâtir fur leurs Tom-
beaux , après leur mort , des Cha-
pelles , où ils vont en pelerina-
ge , où il fe refugient , & dont

ils font des aziles inviolables pour l'impunité de leurs crimes & contre la colere de leurs Rois.

Ils ont quantité d'autres superstitions auffi extraordinaires & qu'on peut même qualifier de tres-extravagantes, comme de ne vouloir pas recevoir en témoignage ceux d'entr'eux qu'ils auroient veu faire leur eau debout, leur coûtume étant de la faire accroupis comme les femmes: mais parce que le détail en deviendroit trop long & peut-être hors de sujet, je ne m'y étendray pas davantage ici.

Je diray seulement que leurs femmes n'entrent point dans les Mosquées, parce qu'ils les croient incapables d'être admises en Paradis; d'autant, disent-ils, qu'elles n'ont esté créées que pour servir à la generation: mais elles font leurs prieres dans leurs maisons, & vont les Vendredis dans les Cimetieres prier

54 ESTAT DE L'EMPIRE

& pleurer sur les Tombeaux de leurs parens; elles y vont vêtues de bleu, qui est la marque du deuil en leur pais, comme chez nous le Noir.

Enter-
rement
des Mau-
res.

A l'occasion dequoy je croi devoir observer que quand quelqu'un d'entr'eux vient à mourir, les parens & amis en font toujours paroître beaucoup de douleur, jusques-là même que quand c'est quelque personne de qualité & de distinction, ils louent des pleureuses qui poussent des cris & des gemissemens sans nombre, se battant la tête, & s'égratignant le visage.

Avant que de mettre le Corps en terre, on le lave & enveloppe dans un Drap neuf, & on le fait porter dans un Bierre suivie d'un grand nombre de personnes qui marchent fort vite, & invoquent Dieu & Mahometh à haute voix. On l'enterre hors la Ville dans une fosse étroite.

étroite par en haut & large par en bas, afin qu'elle soit plus aisée à recouvrir, & que le corps y étant, disent-ils, plus à l'aise, soit plus prest au jour du Jugement, & ne perde pas le temps à chercher ses Os, raisons dont ils se servent encore pour ne pas enterrer deux personnes dans un même Tombeau. On porte aussi des viandes sur ces fosses & l'on enterre de l'argent & des joyaux avec les morts, afin qu'ils puissent s'en servir pour avoir en l'autre monde les mêmes commoditez qu'en celui-ci.

L'entrée des Mosquées est encore deffenduë si expressement aux Juifs & aux Chrétiens, qu'il n'y auroit point de milieu entre l'alternative de renier ou d'être brûlés pour ceux qu'on y trouveroit; il en seroit de même si on les voyoit converser ou avoir quelque entretien particulier avec des Mahometanes.

D

56 ESTAT DE L'EMPIRE

Il y a aussi cette circonstance pour les Juifs à l'égard des Mosquées, qu'en quelque temps & saison que ce soit, il ne leur est pas permis de passer devant sans ôter leurs souliers, & ils sont même obligez d'aller Pieds nuds dans les Villes Royales, comme Fez, Maroc, Miquenez, &c. à peine de la bastonnade, ou de la prison, d'où ils ne sortent qu'en payant une grosse amende.

J'observeray encore avant que de finir ce Chapitre de la Religion des Maures; que l'Alcoran leur deffend de jouër à aucun jeu de hazard pour de l'argent, & que le Bâton, l'Amende, ou la Prison est la peine ordinaire des contrevenans; ainsi ils ne jouënt qu'aux Eschets, aux Dames, & à une espece de Triétrac, tout - à - fait différent des nôtres, mais ils ne font pas de tout cela un grand usage, & je ne me suis point

apperçu parmi ceux que j'ay pratiqué, qu'ils soient fort adonnez au jeu; ils ne le sont guere plus à la lecture, & l'on peut dire tort justement, que le dormir, le manger, le boire, les femmes, les Chevaux, & la priere font le partage, & presque tout l'employ de leur temps, dont ils abandonnent ce qui en reste à une grande & inutile oisiveté; aussi les voit-on souvent dans les Ruës assis sur leurs Talons le long des Murs, & tenans de grands Chapelets dont les grains deffilent dans leurs Doigts avec une vîtesse égale à la briéveté de la priere qu'ils font dessus, & qui ne consiste qu'en la prononciation des differens Attributs qu'ils donnent à Dieu: comme de dire sur chaque grain séparément Dieu est grand, Dieu est bon, Dieu est infini, Dieu est misericordieux, &c.

Je ne dois pas non plus ob-

mettre la remarque de leur veneration particuliere pour ceux qui ont fait le voyage de la Meque, ils les nomment Hadgys ou Saints, & ils en outrent le culte à un tel point, qu'ils tiennent même pour Saints comme eux, les Chevaux qui y ont esté. Ils les font ensevelir & enterrer quand ils meurent comme ils feroient leurs principaux parens ou amis, & ils se font un plaisir & un exercice singulier de les visiter souvent, & de les voir manger.

Le Roy de Maroc en avoit un de cette nature. La premiere fois que je fus admis en sa présence, il le faisoit marcher immediatement devant lui; & outre la distinction que la richesse de sa selle & de son Harnois en faisoit paroître, sa Queue étoit portée par un Esclave Chrétien qui tenoit en ses Mains un Pot & un linge pour recevoir ses Excremens & pour l'essuyer.

On me dit que le Roy alloit de fois à autre baiser la Queue & les Pieds de cet Animal.

Tous ces Chevaux ainsi sanctifiez font ordinairement dispensez de tout service, & si leurs Maîtres n'ont pas le moyende les nourrir, ils leur font assigner des Pensions pour leur subsistance sur les Mosquées du lieu où ils sont. On les remarque par les Chapelets ou Reliques dont leur col est toujours entouré, & qui ne sont autre chose que des Écrits enveloppez d'Étoffe d'Or ou de Soye, contenant les noms de leur Prophete, ou de quelques prétendus Saints de leur Loy. Ils servent aussi d'azile aux Criminels, comme les Tombeaux & les Chapelles des Saints dont j'ay déjà parlé.

Ces Lieux qui sont dispersez en differens endroits sont destinez selon ce qu'ils contiennent pour la demeure d'un, ou

60 ESTAT DE L'EMPIRE
de plusieurs Marabous ou Tal-
bes, qui sont les Prêtres des
Maures, lesquels peuvent se ma-
rier, & sont parmi eux, & sur-
tout parmi les Arabes en gran-
de veneration, ils y sont entre-
tenus selon les facultez ou la
devotion de ceux qui les fon-
dent, & ils y vivent oisivement
& grasement au dépens de ces
miserables, qui tiennent à bon-
heur de pouvoir leur donner
pendant leur vie, ou leur laisser
après leur mort ; Il me semble
qu'on peut assez justement com-
parer ces lieux-là & leurs fon-
dations à nos Abbayes, Prieu-
rez & Chapelles.

Portrait
du Roy
de Ma-
roc.

Mais pour reprendre l'idée du
Portrait que j'ay commencé du
Roy de Maroc, & pour le conti-
nuer, je diray qu'il est âgé de 49. à
50. ans, bazanné, maigre & d'un
poil noir, qui commence à gri-
sonner, que sa taille est medio-

cre, son Visage ovale, ses Jouës enfoncées, aussi-bien que ses yeux qui sont noirs & pleins de feu, que le Nez en est petit & aquilin, le Menton pointu, les Lèvres grosses, & la Bouche assez bien proportionnée; qu'il est avare & cruel jusqu'à l'excès, qu'il n'y a presque rien dont l'intérêt & l'avidité d'argent ne le rendent capable, & qu'il aime si fort à répandre le sang par lui-même, que l'opinion commune est; que depuis vingt ans qu'il regne, il faut qu'il ait fait mourir de sa propre main plus de vingt mille personnes.

Ce que je pourrois d'autant mieux presumer ou confirmer, qu'outre que j'en ay compté jusqu'à quarante-sept qu'il a tuez pendant vingt-un jours que j'ay passé dans sa Cour, il n'eut pas même honte de paroître devant moy dans la dernière Audiance qu'il me donna tout à Chevalà

la Porte de ses Ecuries , & ayant encore ses Habits & son bras droit tous teints du sang de deux de ses principaux Noirs, dont il venoit de faire l'exécution à coups de Coûteau.

Toutes les Nations sont surprises de la soumission & patience de ces Peuples à souffrir une cruauté si excessive ; mais il faut qu'on sçache qu'outre leur impuissance generale & particuliere à s'y opposer , ils sont si fortement prévenus que la mort qui leur est ainsi donnée par les mains d'un Roy Cherif & descendant de leur Prophete , les meine droit en Paradis ; que la plus grande partie d'entr'eux, tient à bonheur, ce que le nombre plus petit & mieux sensé deteste & ne peut empêcher ; aussi ceux de ce nombre s'abstiennent-ils de s'en approcher le plus qu'ils peuvent , & s'estiment autant heureux de ne le

point voir, que les autres se le croient d'en être tuez.

On dit cependant que ce Prince est assez traitable hors de ses emportemens, & dans ses entretiens familiers; mais il est sujet à des caprices violents, & d'autant plus dangereux, qu'ils sont toujours voilés du manteau de la Religion, dont il affecte de paroître exact Observateur, & il est si persuadé qu'on le croit tel, qu'il se permet toutes choses sur ce fondement, & sur cette prévention.

Il ne s'attache qu'à se faire craindre de ses Sujets, & se soucie tres-peu de s'en faire aimer; aussi ne l'approchent-ils tous qu'en tremblant, & par devoir, mais jamais par inclination, & d'autant plus qu'on ne se présente point devant lui sans ordre, ou permission, ni sans presens.

Il a beaucoup d'esprit & de valeur, il est actif, infatigable,

64 ESTAT DE L'EMPIRE
& fort adroit à tous les Jeux & Courses de Lances & de Cheval, en quoy je remarqueray en passant que tous les Maures font d'une adresse merveilleuse, & qui semble n'avoir point degeneré de celle qu'on nous vante si fort, des anciens Grenadins dans leurs Tournois.

Il ne boit point de Vin, parce que sa Religion le luy défend, mais quand il prend de l'Opium, ou d'un certain Hypocras qu'il compose lui-même avec de l'Eau de vie, Clouds de Girofle, Anis, Cannelle, & Muscade, ce qui lui arrive assez souvent, malheur à qui se trouve exposé à quelqu'une de ses fumées.

On ne craint pas moins sa rencontre quand il porte un Habit jaune, c'est une remarque faite & éprouvée depuis longtemps, que cette couleur est en lui un presage dangereux; &

presque toujours funeste à quelques-uns de ceux qui l'approchent quand il en est revêtu, il avoit une Veste de cette couleur quand il me donna l'Audience de Congé en la maniere enfanglantée que j'ai remarqué.

Il est fort adonné aux Femmes, & en tient près de quatre cens dans son Alcaffave pour son usage; car outre cela il y en a encore environ cinq cens autres pour les servir: Il en a cent dix-huit Enfans Mâles & vivans, sans les Filles qu'on ne compte point, & dont le nombre se monte bien à deux cens. Il ne prend de ses Concubines qu'il change souvent que les Garçons; & leur laisse les Filles sans leur donner même de quoi les nourrir.

De toutes ces Femmes, il n'en a épousé que quatre, sa Loy n'en permettant pas davantage, les autres sont ses Concu-

bines , & ses Esclaves , il est entierement gouverné par une de ses Femmes qui est Noire , & n'a aucun trait de beauté ; elle est Mere de celui de ses Enfans qu'il semble se destiner pour successeur , & qu'il fait appeller *Mouley Zidan* , il affecte de paroître modeste & humble , & il rend toujours Dieu l'Auteur du bien ou du mal qu'il fait , cependant il est tres-vain , & donne autant qu'il peut dans l'ostentation.

Il est absolu dans ses Etats , & il se compare souvent à l'Empereur de France , qu'il dit être le seul qui sçache regner comme lui , & faire une Loy de sa volonté ; il cite souvent une Lettre qu'il prétend que son Prophete a écrite à Heraclius , & il ajoute que toutes les prosperitez des Rois de France ne proviennent que du soin religieux qu'ils ont toujours eu de la con-

server ; il traite tous les autres Princes Chrétiens de dépendans, & il n'en parle jamais qu'avec mépris.

Ce fut dans ce sens que voulant élever les grands Eloges qu'il fit du Roy dans la premiere Audiance qu'il me donna à la Porte de son Alcaffave ou Palais, étant vêtu tres-mediocrement, ayant le visage caché d'un mouchoir à Tabac assez sale, les Bras & les Jambes nuës, assis sans Natte ni Tapis sur le Seuil de deux Poteaux de bois, qui servoient d'étaye à ce Portique, & ayant autour de lui quelques Alcaydes assis à terre, & les pieds nuds ; ce fut, dis-je, apparemment dans ce sens, que voulant m'expliquer la juste distinction qu'il fait du Roy avec les autres Princes de l'Europe, il me dit que l'Empereur d'Allemagne n'étoit que le Compagnon de ses Electeurs : que le

88 ESTAT DE L'EMPIRE

Roy d'Espagne étoit moins le Maître de ses Etats que ses Ministres: que le Roy d'Angleterre étoit dépendant & comme l'Esclave de son Parlement, & qu'il ne regardoit l'autorité de tous les autres que comme plus apparente que véritable.

Cependant malgré cette possession dont il se flatte d'une domination absolüe & personnelle, il n'y a gueres de Prince dont l'esprit soit plus facile à prévenir & à séduire que le sien; aussi ceux de ses Alcaydes qui l'approchent le plus, sçavent-ils si bien en profiter, qu'ils le tournent & conduisent comme il leur plaît, & où ils veulent, surtout quand le pretexte de Religion, d'intérêt, ou de vanité leur en peut servir de guide.

Cette vanité n'est jamais mieux remplie que lorsque quelque Prince Chrétien lui envoie des Ambassadeurs, il est pour lors

au comble de sa joye, & il baise toujours la Terre à leur premiere vûë, & même en leur presence, pour marque des graces qu'il en rend à Dieu.

Il en usa ainsi à mon égard dès qu'il m'eut apperçû sur un Pan de muraille assez haute, & non encore achevée, où l'on m'avoit posté sans Sieges, sans Couvert & sans Tapis, pour y être Spectateur par son ordre d'une Revûë de dix mille Chevaux & de deux mille Hommes de pied qu'il faisoit exprés pour moy prés les dehors de la Ville, & qu'après quelques mouvemens sans ordre & toujours accompagnez de grands cris, il fit defiler le long de ce mur, en me faisant chacun la décharge de son Arme au visage, pour me rendre, à ce qu'ils disoient, plus d'honneur, il est vrai que c'est là leur maniere de s'honorer entr'eux, & qu'ils en usent ainsi à

70 **ESTAT DE L'EMPIRE**
l'égard de leurs Princes & de
leurs Chefs.

Le Roy de Maroc ne distingue les Ambassadeurs que suivant leurs qualitez & le rang qu'ils tiennent auprès de leurs Maîtres, mais sur tout quand ils lui portent de riches presens.

Ses Predecesseurs & lui ont si bien établi l'usage, ou pour mieux dire l'obligation de ces presens, qu'ils en ont fait comme une Loy pour tous ceux, tant leurs Sujets qu'Etrangers qui vont en leur Cour, & auxquels, comme je l'ai déjà observé, il n'est pas permis d'y paroître sans y apporter, c'est même un article essentiel de leur Ceremonial à l'égard des Ambassadeurs, de commencer toujours la reception qu'on leur fait par ces questions, adoucies neanmoins de quelque préliminaire d'excuse & d'honnêteté, qui êtes vous? d'où venez-vous? que demandez-

vous? qu'apportez-vous? & c'est sur ce qu'ils répondent à la dernière de ces questions, que se règle la maniere de leur accueil & de leurs traitemens.

C'est aussi dans la vûë & le desir de ces presens que ce Prince fait tout son possible pour s'attirer des Ambassadeurs, ou pour engager à en recevoir de sa part, & quand il les demande, ou les promet d'une élévation distinguée, il faut croire que c'est bien moins par le motif de l'honneur qu'il veut ou faire, ou recevoir, que par celui des presens, qu'il compte devoir être proportionnez à leur qualité.

Cependant il s'imagine que sa grandeur ne paroît & ne se soutient jamais mieux que par leur abaiffement, c'est sur cette maxime qu'il n'y a point de chicanes & de subtilitez dont ses Ministres ne se servent pour y

réüflir ; & qu'ils ont auffi tenté avec toute forte d'adrefle & d'opiniatreté de me foumettre à la regle qu'ils croyent en avoir établie par les violences qu'ils ont faites aux derniers que l'Angleterre & l'Efpagne y ont envoyé. Mais pour ne pas expofer le Roy dans l'engagement de s'en reffentir, comme a fait fi juftement le Roy d'Angleterre, qui n'admit l'Ambafadeur de Maroc à fon Audiance que nuds Pieds & fans Turban, pour reprefailles de ce que ce Prince avoit forcé le fien à fe déchauffer pour y être reçu ; je n'ay rien obmis dans cette occafion pour leur faire connoître la difference & la fuperiorité de Sa Majefté fur tous les autres, & je me fuis oppofé à cette entreprife avec tant de raifons, de fermeté & de patience que j'ay eu la fatisfaction de voir par le fuccés que Sa Majefté même a

honoré de son approbation, que je leur avois inspiré la juste idée qu'ils doivent concevoir, de tout ce qui a rapport au mérite, à la puissance & à la gloire de S. M.

On dit que ce Prince a fait un serment solemnel de ne donner jamais la liberté aux Esclaves Chrétiens, qu'on ne lui rende en échange au moins autant de ses Sujets, & les derniers Traitez que les Espagnols en ont fait avec lui de dix, & plus nouvellement de quatre Maures contre un Espagnol, l'ont si fort enflé de gloire & de presumption sur ce point-là; qu'ils l'y ont rendu presque intraitable à toutes les autres Nations.

Il fait son séjour ordinaire à Miquenez, parce que c'est le lieu de sa naissance, c'est une petite Ville située dans les Terres à quarante lieues de Salé, à soixante de Tetoïan, & à douze de Fez; elle est fort peuplée &

Miquenez

74 ESTAT DE L'EMPIRE

contient plus de soixante mille Habitans ; mais elle est si mal bâtie & si defagreable par elle-même , qu'elle ne passeroit que pour un miserable Bourg sans ce grand nombre de Peuple , & sans la presence de son Prince , & l'ornement de son Alcaffave , dont l'étenduë n'est gueres moins grande que la sienne propre , & dont la structure est au dessus de ce que tous les autres Edifices que j'avois vû en ce Pais , pouvoient en faire imaginer.

Alcaffave ou Palais du Roy de Maroc.

Comme ce Palais est plus élevé que la Ville , entouré de plusieurs Murailles , fort hautes , fort épaisses , & fort blanches , & composé d'un grand nombre de Pavillons , outre les Minarets assez hauts de ses deux Mosquées ; c'est ce qui s'offre d'abord à la vûë en y arrivant , & ce qui en donne une grande idée , mais elle ne se soutient pas à ses approches , car le tout

en est construit avec si peu d'art & de regularité, qu'il seroit tres-difficile aux plus habiles Architectes d'en démêler l'œconomie & le dessein, & je suis même persuadé sur ce que j'en ay vû par les Dehors; car il ne m'a pas été permis d'entrer dedans, que le Roy lui-même qui en est l'Auteur & le Conducteur ne le sçauroit dire, & qu'il n'a d'autre vûë dans ce qu'il y détruit & rebâtit continuellement, que d'abaïsser sous le joug de la seruitude & du travail le grand nombre de ses Sujets qu'il y employe; il en fait aussi l'occupation & le supplice ordinaire des Esclaves Chrétiens qu'il y fait travailler en tous temps & sans relâche; on les y rend Ma-

Des Esclaves
Chrétiens.

neuvres & Massons à force de coups de bâton & de misere, à laquelle ils succombent d'autant plus facilement, que leur nourriture journaliere ne con-

Matamorres.

liste qu'en une tres-petite quantité de Pain d'Orge & fort noir, avec de l'eau, & qu'ils ne gitent que dans des Matamorres, ou lieux souterrains, dans lesquels ils n'ont pour Lit que la Terre, & où ils ne respirent qu'un air fort mauvais, & mêlé de beaucoup de puanteur.

Il se trouve pourtant parmi ce genre d'Esclavage si rigoureux, & presque insupportable, une espece d'humanité qu'on ne sembleroit pas devoir attendre de la cruauté de ce Prince, qui est que les Femmes & les Gens mariez ne travaillent point, les premieres à cause de leur foiblesse, & les autres étant, à ce qu'il dit, assez chargés du poids d'une Femme, & de l'employ qu'ils en doivent faire, pour qu'on ne les accable pas sous celui d'un autre travail; mais cette espece de compassion est bien défigurée par son avarice, qui

le porte à ne leur rien donner pour se nourrir.

Ceux qui se font Renegats ^{Renegats.} sont aussi exempts de travail, mais ils n'en font pas moins Esclaves, le Roy en fait les Gardes de ses Portes, ou les envoie dans les Provinces à ses Alcaydes qui leur donnent des Emplois proportionnez à leur force ou à leur capacité. Il les mene avec lui à la Guerre, & les fait toujours marcher à la tête de ses Troupes, & s'ils témoignent la moindre envie de reculer, il les met en pieces.

Il n'y a de Bâtiment regulier dans l'Alcassave qui renferme environ quarante-cinq Pavillons avec chacun sa Fontaine dans sa Cour, & qui a pour principale Entrée une très-belle Porte avec des Colomnes qui la font appeller la Porte de Marbre, que deux Mosquées & un Michouïart ou grande Cour, ornées

78 EST AT DE L'EMPIRE
au dedans de Colomnes & bas
reliefs de Marbre fans Figures
humaines ni d'Animaux, mais de
Chiffres & Lettres Arabesques,
où sont décrites les principales
Actions militaires de ce Roy.

Rouës
ou Ecu-
ries du
Roy de
Maroc.

Les Ecuries qu'ils appellent
Rouës, y sont encore fort bel-
les, elles forment deux longue
Galleries à droit & à gauche,
toutes voûtées & à grandes Ar-
cades, ayant par espace dans le
milieu d'une espece de Chemin
pavé qui les separe de petits Pa-
villons fort propres, dans cha-
cun desquels il y a une Fontai-
ne & un Abreuvoir pour les Che-
vaux, qui sont en ce Pais-là,
comme tout le monde sçait,
d'une extrême beauté, mais à
l'égard desquels, les Maures
ont aussi-bien que pour les Bleds
cette maxime erronée dont ils
font un point de Religion, de n'en
laisser sortir aucun, sous quelque
pretexte que ce soit, pour les
tres-

Chrétiens; ils ont encore ce même entêtement pour les Livres, qui y sont d'autant plus curieux & rares, qu'il n'y a presque plus d'Imprimeries dans leurs pays.

Les Jardins du Roy sont plantez dans le milieu d'un grand Bois d'Oliviers, & sont assez beaux: on y voit en tous temps des Fleurs, des Legumes, des Fruits, & des Arbres de toutes especes, mais comme ils sont un peu éloignez de l'Alcassave, cette distance qui en ôte la commodité, en diminuë aussi beaucoup l'agrément: les allées en sont fort étroites: on n'y voit ni Eauës jallissantes, ni Bassins; mais il y passe quelques ruisseaux qui servent à les arroser. C'est un esclave Espagnol nommé Antonio Lopes, qui en a le soin, cet homme paroît avoir quelque naissance, & le Roi le traite assez bien, mais le service utile & agreable qu'il en re-

Jardins
de Mi-
quenez.

80 ESTAT DE L'EMPIRE

tire, est cause qu'il ne lui permet ni promet de le laisser jamais retourner en son País.

Il y a quelques Palais assez beaux aux environs de celuy du Roy, que des Alcaydes y font bâtir pour lui plaire, mais sur la jouissance desquels ils n'oseroient s'assûrer, persuadez qu'ils font par l'épreuve que quelques uns d'entr'eux en ont déjà faite, qu'ils ne leur demeureront qu'autant de temps qu'il ne prendra point envie à ce Prince de les leur ôter.

Hôpital
de Mi-
quenez.

Il y a dans Miquenez un Hôpital que le Roy d'Espagne y a établi depuis peu, pour la consolation & le soulagement des Esclaves, & qui leur est aussi d'un grand secours; il peut contenir jusqu'à cent malades, & a été bâti aux dépens de Sa Majesté Catholique, qui y entretient quatre Religieux Recollets, & un Medecin, pour la

DE MAROC. 81

subsistance desquels il a assigné un revenu annuel de deux mille écus ; il n'est souffert en ce lieu, & les Religieux qui en dépendent aussi, ne le sont encore à Fez, à Salé, & à Tetoïan, que moyennant quelque tribut.

Il y a dans cette Ville comme dans toutes les autres d'Afrique, plusieurs Ecoles, où l'on montre aux Enfans à lire, à écrire, & à chiffrer, & rien de plus. Quand on les châtie, on se sert d'une Verge de bois fort plate, avec laquelle on leur donne des coups sous la plante des pieds. Toute leur Etude ne consiste qu'à lire l'Alcoran d'un bout à l'autre ; & quand un Eco-lier a parcouru son Livre, on le pare, & ses Compagnons le menent à Cheval & comme en triomphe par la Ville, & publient ses louanges.

Les Juifs y ont aussi un Quartier assez grand, mais qui n'est

Des
Ecoles.

Juifs de
l'Afri-
que.

82 ESTAT DE L'EMPIRE
pas plus propre que dans les
autres Villes. C'est dans celui-là
que le Chef de tous ceux du
Royaume qui y sont bien au
nombre de seize mille, fait sa
principale demeure, c'est lui qui
a soin d'imposer & d'exiger tou-
tes les Garammes ordinaires &
extraordinaires qu'on leur fait
payer: celui qui l'est à present se
nomme Maymoran, il est borgne
& ne paroît pas fort spirituel,
mais le Roi le considere à cause
des frequents dons qu'il lui fait,
& de l'utilité qu'il en retire en
toutes occasions; c'est aussi par
lui & par ses soins que ce Prince
entretient un commerce pecu-
nieux & politique avec toutes les
Nations, tant ennemies qu'a-
mies; lui & sa Famille sont tres-
bien logez, mais tout le reste l'est
fort mal.

Les Juifs, quoiqu'en si grand
nombre dans cet Empire, &
d'un secours si avantageux, n'y

font pas néanmoins plus considerez qu'ailleurs, on les y choisit toujours pour les plus vils emplois ; ils n'ont que la nourriture pour tout salaire des travaux qu'on leur impose souvent, & ils sont si sujets aux taxes, aux injures & aux bastonnades, qu'on peut les regarder comme le but & le jouet perpetuel de l'avarice & injustice des Grands, & de l'averfion de tous.

Il ne leur est pas permis de se défendre contre le moindre enfant qui les maltraite de paroles, ou de coups de pierres, & ils sont distinguez des Maures, dont les Bonnets sont toujours rouges, par les Bernous & Bonnets noirs qu'ils sont obligez de porter.

Ils ont par tout des Quartiers separez, & dont l'entrée est gardée par des gens établis par le Roi, afin qu'ils puissent y vaquer tranquillement à leur com-

84 ESTAT DE L'EMPIRE

merce & à leur Religion, mais ils n'osent aller seuls en Campagne & sans y être escortez de quelques Maures, parce que les Arabes & les Barbares les y égorgeroient sans remission.

Cependant avec ces apparences exterieures de misere & de mépris, ils ne laissent pas d'être à leur aise au dedans, & d'y avoir plus leurs commoditez que les Maures mêmes; la raison en est qu'ils travaillent & trafiquent ce que les Maures ne font pas; aussi les Femmes des Juifs sont-elles pour la plupart assez bien vêtues, & comme elles ne se cachent point le visage à la maniere des Mauresques, elles prennent plus de soins qu'elles de leurs coëffures & ajustemens.

Pour moy qui n'ay vû que des Juifves, j'avoüeray que j'ay trouvé dans quelques-unes tant de bonne mine & de beauté, que

je ne doute pas qu'on ne soit bien fondé à se former une idée semblable de celles (je veux dire des Affriquaines) que la jalousie des Hommes & l'usage du Pais obligent bien plus à se cacher, que leur propre inclination ; car il est constant que la contrainte dans laquelle les Maures tiennent leurs Femmes, sert plutôt à réveiller en elles le desir qui leur est assez naturel au libertinage, qu'à l'étouffer ; & qu'étant plus spirituelles & plus vives que les Européennes, elles ne leur cedent en rien sur l'adresse & l'industrie nécessaires pour leur satisfaction.

Elles aiment particulièrement les Chrétiens, à cause qu'ils ne sont pas circoncis , & il n'y a point de stratagème dont quelques-unes ne se servent pour gagner les Esclaves qui sont chez elles, & qui ont la liberté d'entrer dans leur Logis.

Maria-
ges des
Maures.

Mais il s'observe dans leurs mariages une certaine cérémonie, qui ne contribuë pas peu à les retenir jusqu'à ce temps-là, à moins qu'elles n'y prennent bien leurs précautions ; c'est que quand les parens de part & d'autre sont convenus, on fait porter l'Epouse publiquement, & toute voilée au son des Tambours & des Haut-bois au Logis de l'Epoux, auquel il n'est pas permis de lui découvrir le Visage, ni de la voir en aucune partie du corps qu'il ne l'ait reconnuë pucelle ; ce qui étant fait, il lui ôte son Bandeau, & défait son calçon teint du combat, qu'il jette dans la Cour, & que les femmes qui l'ont conduite ramassent, en chantant & dansant en signe de joye de ce qu'elle est acceptée pour Epouse ; que s'il ne la trouve pas Vierge ; il lui fait dépouïller ses Habits nuptiaux, la fait sortir

de sa chambre fans la voir, & la renvoye chez son pere, auquel il est permis par la Loy de l'étrangler, s'il veut en faire justice.

Quand les Maures se marient ils font venir un Cadis & un Notaire, le dernier écrit dans une cedula la dot que le mari donne à sa femme, car les peres ne donnent rien à leurs filles, & lorsque le mari repudie la femme, il est obligé de lui donner la dot promise, & ne peut se remariier de quatre mois après; mais quand c'est la femme qui se retire, elle n'a pas droit de lui rien demander.

Comme les femmes les plus grasses & les plus grosses sont les plus estimées, elles ne mettent jamais d'Habits qui les feroient, afin de devenir telles, ce qui leur rend aussi les mammelles abbatuës & pendantes jusqu'à l'excès; elles portent toutes des

88 ESTAT DE L'EMPIRE

Echarpes dont elles se ceignent le Ventre , elles se tiennent le Corps fort propre, quoiqu'elles ayent toujours les Jambes nuës; elles mettent beaucoup de Vermillon aux Jouës & aux Lèvres, elles se noircissent les Sourcils avec de la fumée de Noix de galle, elles se jaunissent le dessous des pieds & le dedans des mains , elles se rougissent les Ongles, elles se parent la Gorge, les Oreilles, les Bras, & les Jambes de Colliers , de Brasselets, de pendants, & de quantité de Babiotes, & ne se croyent pas belles, quand il leur manque quelque'un de ces ornemens empruntez.

Lorsqu'elles sortent par la Ville, elles se couvrent d'un grand Voile blanc fort délié, & se bandent le milieu du Visage, afin de n'être point vûës, n'ayant que les Yeux découverts pour voir à se conduire, elles ne par-

Femme Maure allant par la Ville.



D. Penningen. Sch.



lent jamais aux Hommes dans leur Chemin, pas même à leurs Maris, qui ne sçauroient les reconnoître d'autant qu'elles sont couvertes toutes de la même manière; elles ôtent tout cela quand elles entrent dans la Chambre de leurs Amies, & ont grand soin de laisser leurs Souliers à la porte, afin que le Maître de la maison n'y entre pas, ce que le mari de celle qui rend visite prendroit en fort mauvaise part.

Quoy qu'elles n'ayent qu'un mari à plusieurs, & que la plupart vivent ensemble, elles ne sont point jalouses les unes des autres.

Aucun Homme ne les voit jamais dans leurs maisons, & quand le mari veut regaler quelques Amis, ce qui est assez rare entr'eux, les Femmes montent sur le Toit fait en Terrasse, ou dans quelque Chambre haute,

90 ESTAT DE L'EMPIRE

& y demeurent jusqu'à ce qu'ils soient fortis, ce qui fait aussi que les repas sont courts, ne s'arrêtans point à discourir ou à se divertir entr'eux, comme on fait en Europe.

Repas
des Af-
fricains.

Je dirai à propos de ces repas, que la maniere de manger parmi les Maures, est de s'asseoir en rond Maître & Valets à terre & sans Souliers, autour d'une peau de cuir toujours fort grasse, qui leur sert de table & de nappe, sur laquelle le mets le plus ordinaire qu'on leur sert dans une espece de terrine large par le haut, & fort étroite en bas, est du Couscouffous, qui est une pâte faite de fine fleur de farine, & semblable à de l'anis un peu couvert, laquelle on a fait cuire avec quelques poules & des pigeonneaux, ou du mouton; ils mangent ce Couscouffous à poignées, & en font une maniere de petites pe-

lotes , qu'ils lancent dans leur bouche , & rejettent dans la Terrine ce qui en reste sur leur barbe ou dans leur main , & quand ils prennent la Viande , & qu'ils veulent la rompre , comme ils ne mettent jamais que la Main droite au Plat , chacun tire son morceau , comme font les Chiens charnez à une Carcasse , sans dire une seule parole pendant tout le Repas.

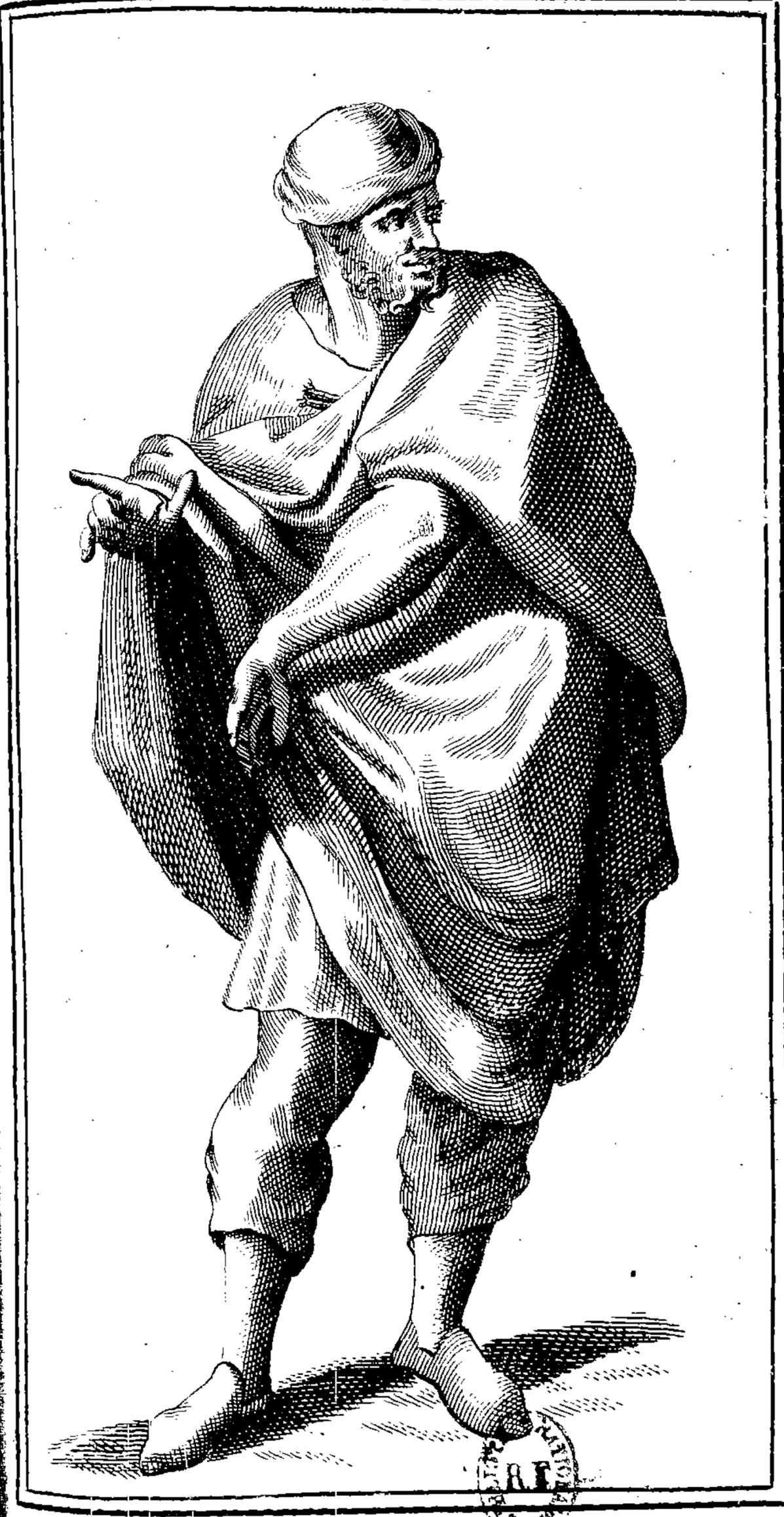
Ceux qui font un peu meilleure chere , sont servis après ce Mets (qu'une Salade accompagne presque toujours) de quelque Bassin de cuivre , ou Ecuelle de Terre (car ni eux ni le Roy même ne se servent point de Vaisselle d'argent , ils prétendent que leur Loy le défend , remplies de Viandes fricassées avec du Miel & des Amandes , ou roties sur la flâme , ou frites dans de l'huile , & de quelques Confitures à leur mode , sans au-

92 ESTAT DE L'EMPIRE

cun Dessert, & après que leur Repas est achevé, ils s'essuyent les Doigts sur le bord du Plat, ou avec la langue: Ils ne boivent que de l'Eau, & tous dans un même Vase, parce que l'Alcoran leur défend le Vin, mais non pas l'Eau de Vie, dont ils s'enyvrent tres-souvent: Ils sont aussi grands amateurs de toutes nos Liqueurs de Provence, comme Eau de Cete, de Canelle, Ratafia, Rossolis, &c. mais l'usage du Sorbec & du Café n'est point établi parmi eux, comme dans le Levant.

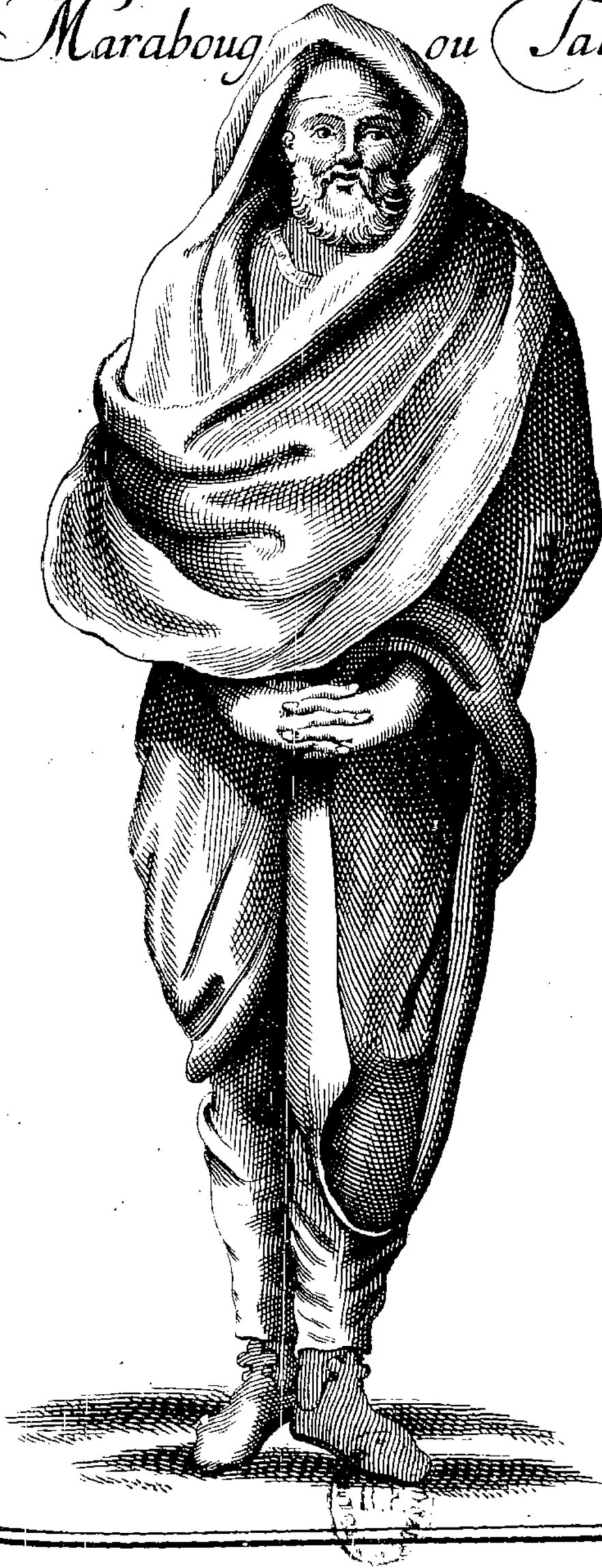
L'Ecurie est le lieu qu'ils choisissent plus souvent & plus volontiers pour manger, & ils n'ont d'autre plaisir après leur Repas que de visiter leurs Femmes ou leurs Chevaux.

Je crois qu'après avoir parlé de la maniere de manger des Maures, je puis bien aussi dire un mot de celle de leurs habillemens.



W. H. & C. 1850

3 2
Maraboug ou Falbe.



Les Hommes portent une Chemise assez courte, & dont les Manches sont larges & quelquefois pendantes, mais le plus souvent retroussées sur les Epaulles, & sur tout dans l'Été qu'ils ont les Bras nus : sous cette Chemise est un Caleçon de toile qui ne descend que jusqu'aux Genouïls, & leur laisse les Jambes nuës jusqu'aux Pieds, qu'ils chaussent dans une maniere de Souliers ou Pantouffles qu'ils appellent Babouches, & qui n'ont ni Oreilles ni Talons; les Marabouts ou Talbes ont au haut de leur Babouches de certaines pieces découpées par le bord en maniere de Fleur de Lys, & ce n'est qu'à cette marque qu'on les connoît & distingue d'avec les autres.

Ils portent tous par dessus leur Chemise un Cafetan ou Veste de Drap sans Manches, & de telle couleur qu'il lev

Habille-
mens
des Ma-
res.

94. ESTAT DE L'EMPIRE

plaît, cette Veste est ceinte d'une Echarpe de Soye, dans le devant de laquelle ils mettent une Guaine avec un ou deux Cou-teaux, dont ils affectent que le manche & le bout de la Guaine soit toujours de quelque métal riche ou de quelque Ouvrage singulier; ils portent par dessus ce Cafetan, qui n'est bouton-né que jusqu'à la ceinture, un Hayque, qui est une piece d'Etoffe de Laine blanche tres fine, contenant environ cinq aunes de long sur une aune & demie de large, dont ils se couvrent la Tête & tout le Corps à plusieurs tours & retours, par dessous & par dessus les Bras de la même maniere qu'on le voit aux Drapperies des Figures antiques des Apôtres & des Israélites.

Ils mettent par dessus tout cela & principalement en Hyver un Bernous ou espece de Man-





teau de Laine ou de Drap bordé d'une Frange , & d'où pend par derriere un Capuchon avec une Houpe au bout.

Ils portent un Chapeau de paille quand ils vont en Campagne ; mais par tout ailleurs ils ne mettent sur leur Tête qu'ils ont toujours rase , qu'un simple Bonnet de Laine rouge , qu'ils entourent quelquefois de Mouffeline pour en faire un Turban, pourvû que ce ne soit pas en presence de leur Roy, devant lequel aucun d'eux , de telle qualité qu'il soit , n'ose paroître qu'en Bonnet , il n'est permis qu'aux Cherifs ou Décendants de Mahometh de le porter verd , & ceux des Juifs ne sçauroient être que noirs : les jeunes gens n'en portent point du tout, & vont Tête nuë jusqu'à l'âge de vingt ans , à moins qu'ils ne soient mariez , ou qu'eux ou leur Pere n'ayent été à la Me-

que , auquel cas il leur est permis de porter un Bonnet dès l'âge de quatorze ans.

Cette maniere d'habillement est commune à tous les Maures, qui ne se distinguent entre-eux que par la richesse de leurs Cafetans , & par la finesse de leurs Hayques ; il n'y a que les Alcaydes qui se font remarquer par des Ceinturons de cuir brodez d'or, où pend un Sabre , & qu'ils portent en Baudrier , & par dessus des especes de Bernous de Drap écarlate ou noir , lesquels n'ont point de Capuchon , le Roy même ne s'habille pas autrement, mais il porte toujours sous sa Chemise une Cotte de Mailles, pour se garantir des entreprises secretes qu'il sçait bien que sa cruauté ne sçauroit manquer d'inspirer.

Les Noirs du Roy qui sont destinez pour sa garde , sont aussi vêtus de la même maniere , &

Noir de la Garde du
Roy de Maroc.



tres-proprement, on les voit rarement avec des Bernous, mais presque tous avec des Bas de Soye, dont ils sont fort curieux, ils portent des Sabres, & quand ils sont à Cheval, ils ont toujours des Lances ou des Fusils.

L'habillement des Femmes est assez semblable à celui des Hommes, il n'en differe que par les Manches de leurs Chemises qui leur couvrent les Bras & qui sont ferrées jusqu'au Poignet, & par la longueur des Caleçons qui leurs descendent jusqu'au gras des Jambes ; le Col de leurs Chemises est plissé, & presque toujours orné de quelque Broderie, leur Veste est ouverte par devant jusqu'à la Ceinture, elles attachent aux Manches de ces Vestes de grands morceaux de Mouffeline, qui font le même effet que nos Engageantes, mais qui pendent beaucoup plus bas : elles por-

98 ESTAT DE L'EMPIRE
tent dans leurs Maisons un Jup-
pon fort court , & quand elles
sortent par la Ville , elles s'en-
toulent d'un Hayque qui les
couvre entierement depuis le
Col jufqu'aux Pieds , elles fe ca-
chent auffi le Vifage , en forte
qu'on ne leur voit que les Yeux :
quant à leur Coëffure elle n'est
gueres differente de celle des
Efpagnoles ; elles font deux Pres-
fes de Cheveux qu'elles jettent
en arriere avec quelques Pla-
ques de Tubans , & ne fe cou-
vrent la Tête que d'un fimple
Voile ou d'un Bandeau ; elles ne
portent ni Souliers ni Babou-
ches ; mais feulement des Chau-
fons de Maroquin rouge ou jau-
ne fans Semelle & fans Talon.

Je ne puis finir cet article fans
y remarquer une circonftance af-
fez plaifante touchant la pré-
caution des Maures pour fe pa-
rer de la Pluye , quand ils s'en
trouvent furpris en Campagne, &





qu'ils n'ont point de Bernous, c'est que pour lors ils se deshabillent tous nuds, & font un Paquet de leur Hayque, Veste & Chemise, sur lequel ils s'assoyent, & essuyent ainsi la Pluye jusqu'à ce qu'elle soit passée, après quoy ils remettent leurs Habits qui se trouvent secs, & continuent leur chemin.

J'ay dit en faisant l'énumération des Enfans du Roy, dont le nombre & l'éducation font présumer qu'il est difficile que plusieurs ne restent sans biens & sans employ, que ce Prince sembloit en avoir choisi un pour lui succeder, dont il aime beaucoup la Mere, il se nomme *Mouley Zidan*, & peut avoir vingt-un à vingt-deux-ans, il est moulatre & d'assez belle taille; il paroît moins attaché à l'argent que son pere, mais il n'a pas moins de penchant que lui aux exécutions sanglantes; il est fort

100 ESTAT DE L'EMPIRE
addonné à la débauche, & sur
tout à celle du Vin & des Eaux
de Vie, qu'il boit souvent jus-
qu'à l'excès, & avec danger
pour ceux qui se trouvent sous
sa main dans ces temps-là.

Il n'est point logé dans l'Al-
cassave, mais dans un beau Pa-
lais y attenant, que l'Alcayde
Aly ben Abdalla, dont je parle-
ray ci-après, s'y étoit fait bâtir,
& que le Roy s'est apropié,
ainsi qu'il fait ordinairement de
tout ce qu'ont ses Sujets qui
l'accommode ou qui lui plaît.

Il a déjà épousé trois Fem-
mes dont il a huit Enfans, &
on lui destine une Fille de l'Al-
cayde Aly pour sa quatrième.

Il affecte de paroître plus fa-
milier & plus genereux que son
Pere, & pour s'en attirer l'opi-
nion, & se faire aimer, il ne
feint pas avec ses Amis d'en
desapprouver la conduite aux oc-
casions; Il s'en expliqua même

en ce sens assez ouvertement , à ce qu'on m'a assuré , après ce déni que j'ay remarqué que ce Roy fit de sa Parole & de son Ecrit , au sujet de la Paix qu'il avoit si fort témoigné desirer avec Sa Majesté.

La plûpart des autres Enfans du Roy sont élevez , je ne diray pas seulement avec si peu de marques de Noblesse & de Grandeur , mais j'y ajouteraï avec tant de negligence & si peu d'éducation , qu'il n'y a gueres de bassesses , dont ils ne soient capables , sur tout pour ce qui regarde la débauche & l'argent ; ils vont souvent visiter les Juifs pour y trouver à boire , ou à prendre ; car ils sont Larrons comme des Choüetes , & ne cedent en rien dans cet Art aux plus habiles Lacedemoniens du temps passé : & quand ils rencontrent quelque Esclave , ils le fouillent & lui prennent tout ce

102 ESTAT DE L'EMPIRE
qu'il a, aussi leur approche & leurs
visites ne sont-elles pas moins
évitées dans les Maisons des Par-
ticuliers, que celles des Bohe-
miens dans nos Villages.

Je n'ay pas été exempt de cet-
te épreuve dans une visite que
j'ay essuyée d'un d'entr'eux âgé
de douze à treize ans, dans la-
quelle il ne me fit d'autre salut
ni compliment, que de se jeter
d'abord sur tout ce qui lui pa-
rut dans ma Chambre digne de
sa tentation ; je ne sçaurois
mieux comparer son entrée &
sa sortie qu'à celle d'un Singe
qui sauteroit tout d'un coup sur
quelque Panier de Fruits qu'il
auroit apperçû, & s'enfueroit
avec ce qu'il auroit pû y attra-
per ; j'en fus quitte néanmoins
pour une paire de Pistolets, &
quelques Boëtes de Confitures,
mais je m'en fis une leçon pour
me parer des Mains aussi habiles
de ses autres Freres, que je me

donnai bien de garde de recevoir ailleurs que dans la Cour, ou à la porte du Palais où on m'avoit logé.

Il est à remarquer qu'à mesure que ces enfans croissent en âge, le Roi les établit Alcaydes ou Gouverneurs de divers pais, Provinces, & Cantons de ses Etats; & qu'après la mort du pere, celui qui se trouve le plus en credit & le plus fort surmonte & tuë les autres pour regner seul, & établit en leur place ses Favoris ou ses propres enfans. C'est pourtant celui qui se trouve près du Roi lors de sa mort qui est ordinairement le plus en état de terrasser les autres, parce qu'il est Maître des Armes, & quelquefois des tresors quand il peut les découvrir. L'Empereur d'aujourd'hui aprouve fort, à ce qu'on dit, cette maxime, & tient que cela rend tous leurs enfans Guerriers pour parvenir

104 **ESTAT DE L'EMPIRE**
à la domination de leurs Freres;
mais c'est ce qui produit toujours
des Guerres entr'eux, & ce qui
divise aussi facilement les Etats,
que les Vainqueurs ont eu de
peine à les réunir.

Au reste on void ces enfans
dés neuf à dix ans sur des Che-
vaux fougueux sans selle & sans
bottes ni éperons, s'abandon-
ner à toute leur vitesse, & s'y
tenir cependant parfaitement
bien : c'est l'usage Mauresque
de monter ainsi les Chevaux à
poil & de fort bonne heure, tant
pour le Cheval que pour le Ca-
valier, car on y fait monter &
travailler les Chevaux dés qu'ils
ont un an.

Revenus
du Roy
de Ma-
roc.

J'ay tenté inutilement l'infor-
mation & le calcul des revenus
de l'Empereur de Maroc, qui
n'a presque point de Domaine,
j'ay trouvé qu'il étoit autant im-
possible de les déterminer que
de fixer ses caprices pour les Im-

posts, & son avidité insatiable pour l'or & l'argent; la Disme de tous les biens de ses Sujets en est la regle generale, aussi-bien que la Taxe Annuelle sur tous les Juifs de six écus par chaque mâle depuis l'âge de quinze ans & au dessus; mais il fait si frequemment sur eux & sur les autres Sujets des Imposts, ou selon leurs termes des Garammes extraordinaires, en cottisant tantôt une Ville, & tantôt une autre, sans aucun pretexte ni sujet que sa volonté, qu'il est tres-difficile d'en penetrer & d'en regler le produit, qui ne laisse pas néanmoins d'être considerable.

Ce qu'il y a de certain est, qu'il fait fondre & enterrer tout l'or & l'argent qu'il en retire, (car les Taxes ne se font ordinairement que par Quintaux d'or ou d'argent) & qu'il tuë toujours les Ministres & les Consi-

1. Quin-
tal d'ar-
gent
vaut
2500.
livres.

106 **ESTAT DE L'EMPIRE**
dens de ces Tresors , afin d'y
être autant le Maître de son se-
cret , que de leur possession , ce
qui est cause aussi que souvent il
le fait fondre lui-même , & le
cache sans témoins , & c'est ce
qui m'a donné lieu de qualifier
ce Tresor d'invisible & d'inuti-
le , à l'occasion que j'ay eu d'en
parler dans l'article de la Ville de
Maroc.

On estime qu'il peut bien a-
voir de cette maniere jusqu'à cin-
quante millions effectifs : ce se-
roit un riche tresor à envahir , &
une belle mine à fouïller , si elle
étoit aussi facile à découvrir & à
approcher.

Alcay-
des.

Il tire beaucoup de ses Al-
caydes , auxquels il abandonne
tout le revenu de leurs Gouver-
nemens , mais il les oblige à
luy faire en recompense des Pre-
sens annuels à la grande Pâ-
que , qui est celle du Sacrifice
du mouton , lesquels montent

souvent plus haut que ce revenu, ce qui fait aussi qu'ils n'y sont pas moins absolus que le Roi même, & qu'ils y exercent leur domination en véritables Tyrans.

On peut dire que ce sont ces Alcaydes qui gouvernent tout le Royaume sous l'autorité de leur Prince; car il n'a ni Parlement, ni Cour de Justice, ni Conseil particulier, ni Ministre: il est lui seul l'Auteur, l'Interprete, & le Juge Souverain de ses Lois, lesquelles à l'exception de celles de son Prophete, n'ont d'autre fondement ni d'autres bornes que sa volonté; aussi n'ont-elles de poids & d'effet que par l'extrême cruauté qu'il s'est mis en possession d'exercer lui-même à droit ou à tort, contre ceux qu'on peut plutôt appeller les Victimes de sa fureur & de sa cruauté, que de sa Justice, qui ne merite ce nom, qu'à l'égard

108 ESTAT DE L'EMPIRE
des Volleurs & des Affassins, dont
il s'est rendu l'équitable perse-
cuteur ; il est vrai qu'il s'y est
attaché avec tant de soin & de
succés , qu'il en a nettoyé les
grands chemins & les Campa-
gnes, qui en étoient toutes rem-
plies , ce qui doit être remar-
qué comme une chose des plus
memorables & plus utiles qu'il
ait faites pendant son Regne :
l'ordre qu'il y a mis presente-
ment est si bon & si reguliere-
ment observé, en faisant punir
capitalement ou pecuniairement
tous les Voifins des lieux du dé-
lit, qu'on traverse aujourd'hui
tous ses Etats avec autant de
confiance & de seureté , qu'on
faisoit auparavant avec crainte &
danger.

Cette autorité qui paroît &
qui est effectivement si Despoti-
que , ne laisse pas d'en recon-
noître une supérieure , & d'y
être subordonnée , c'est celle du

Mouphty & de ses Officiers, que le Roy n'a pas le pouvoir de déposer, quoiqu'il ait celui de les établir; il est soumis comme tous les autres aux Decrets de cette Justice, & ne pourroit la décliner, ni s'en soustraire, s'il plaifoit au moindre de ses Sujets de l'y appeller; mais il faut avouer en même temps que la vengeance seure & mortelle qui s'en ensuivroit, les en garde bien; aussi n'a-t-elle lieu pour l'ordinaire à son égard, que lorsqu'il la consulte; ou qu'elle trouve à propos de lui faire quelque remontrance utile & nécessaire à son service & au bien de son Etat.

Ce Mouphty est Juge Naturel & Souverain des Adulteres qu'il condamne ordinairement à la mort; il est de plus si absolu pour ce qui concerne les particuliers de tous les differends desquels il peut connoître, que les Sentences

De
Mouph-
ty & des
Cadis.

ne souffrent jamais ni appel ni delay, le Bâton est toujours le premier mobile qui en entraîne l'exécution, & malheur à celui qui cite à son tribunal, ou qui y est traduit par une partie plus riche ou plus libérale qu'il ne l'est : car outre que les Cadis qui font comme les Subdeleguez du Mouphty dans toutes les Villes & Bourgades, vendent toujours leurs suffrages au plus donnant, les faux témoins, qu'on n'y punit point, y font si communs & à si bon marché, qu'on ne peut jamais s'y assurer sur son innocence, ni sur son bon droit.

Les Alcaydes commettent un Cadis dans chaque Ville ou Village de leurs Gouvernemens sous l'autorité néanmoins du grand Mouphty, & y mettent encore deux autres Officiers qui sont fixes comme celui-là, mais qu'ils peuvent déposer quand il leur

plaît, à la difference du Cadis, sur lequel ils n'ont pas le même droit.

Le premier de ces deux Offi- Galife.
ciers se nomme Galife ou Lieutenant du Gouverneur, il a soin de tout ce qui regarde le détail & l'autorité du Gouvernement, & il connoît & decide de tous les délits & querelles des Maures & des Juifs, ce qui ne se fait jamais qu'au profit de l'Alcayde, parceque les delinquans ou querelleurs sont toujours punis ou accommodez aux dépens de leur bourse, & que le Galife tient compte de cette Amande à son Gouverneur, mais ils ne sont en droit ni l'un ni l'autre de condamner personne à mort, à moins que le Roy ne l'ait ordonné; c'est encoré cet Officier qui fait l'imposition des Garammes ordinaires & extraordinaires dont la recolte ne se fait, que par quelque Noir que le Roi envoie

112 ESTAT DE L'EMPIRE
sur les lieux pour cela.

Amoka-
dem.

L'autre Officier est l'Amokadem ou Juge de Police; sa fonction est de mettre tous les jours la Taxe & le prix aux Denrées comestibles & combustibles, qui se vendent toutes au poids, & de tenir la main à leur execution: le Droit qu'il s'établit & approprie sur toutes ces choses rendroit cette Charge tres-lucrative, s'il étoit seul à en profiter, mais si les presents annuels qu'il est obligé de faire à son Alcayde, & quelquefois même au Roy, ne lui en enlevent pas tout le profit, ils le diminuent au moins de la plus grande partie.

Voilà donc à quoy se réduit le Gouvernement interieur de tout ce grand Royaume, dont il ne reste plus qu'à examiner les Forces de Terre & de Mer, & le Commerce pour connoître parfaitement tout ce qui le compose.

J'ay déjà fait voir que ses Forces de Mer font peu de chose, & j'en ay fait le détail particulier; ce qu'il y a maintenant à dire de celles de Terre, est qu'elles pourroient être considérables, si ce Prince sçavoit discipliner ses Sujets, & s'il avoit de quoy les armer; mais on peut juger de leur qualité sur deux deffauts si essentiels, aussi-bien que sur celui de n'entretenir aucunes Troupes; quand ce Roy a projectté quelque expedition, il ordonne à ses Alcaydes de luy lever le nombre de Troupes qu'il y destine, sur quoy ils conviennent entr'eux de ce que chacun doit en fournir, à proportion de l'étendue de son Gouvernement, où la repartition s'en fait suivant les Rolles de ceux qui payent les Garammes; on fait ensuite marcher de force ceux d'entre les Gens mariez qui ne s'y portent pas de leur gré, ou

Forces
de Terre
du Roy
de Ma-
roc.

114 ESTAT DE L'EMPIRE
du moins on les oblige d'en
mettre d'autres en leur place; on
peut de trois Freres en prendre
deux, mais il faut qu'ils soient
mariez, car pour les jeunes &
non établis on ne sçauroit les y
forcer.

Ces gens ainsi levez, soit Of-
ficiers, Soldats, ou Cavaliers,
sont obligez de se nourrir, mon-
ter, armer, & entretenir à leurs
dépens pendant toute la Cam-
paigne, & comme ils n'ont pour
la plûpart ni armes à feu, ni
poudre, ils n'y vont qu'avec
des épées, des lances, ou des
Bâtons.

Cependant il y en a dans cha-
que Ville ou Village un certain
nombre proportionné à la gran-
deur du Lieu, qui doivent tou-
jours être armez, & prests à
marcher au premier Comman-
dement; on donne seulement
des Chevaux à ceux qu'on y
destine pour Cavaliers, qu'ils font

obligez de nourrir, & tous ceux qui composent ce nombre, soit Fantassins ou Cavaliers, sont exempts de toutes Garammes : ainsi on peut les dire entretenus, non pas aux dépens du Roy, mais du Lieu d'où ils sont.

Lorsqu'ils sont prests à combattre, ils rangent leurs Armées de cette maniere : ils divisent la Cavalerie en deux, & la mettent sur les Ailes, l'Infanterie remplit le milieu, de sorte que le tout prend la forme d'un Croissant, ils ne mettent jamais que deux rangs de Soldats, quand le Combat se donne dans la Plaine, mais lorsque c'est entre des Montagnes, où ils n'ont pas de quoy s'étendre, ils en mettent davantage.

Manieres des Maures pour combattre.

Il font d'abord un grand cry qui est suivi de quelques courtes Prieres, pour demander à Dieu la Victoire. Les Armes de la Cavalerie, qui est toujours

116 ESTAT DE L'EMPIRE
prés la personne du Roy, & toute composée de Noirs, sont des Fusils & des Cimenterres avec quelques Pistolets à la Ceinture, celle qui est plus éloignée est mêlée de Lances & de Mouffquets; quant à l'Infanterie, une partie est armée de Fusils, & l'autre d'Arbalètes, de Frondes, de Massuës, de Demy Piques, ou Zagayes, & de Sabres.

Quand il s'agit de se faire la Guerre les uns aux autres, ils n'y vont pas volontiers, mais quand c'est contre les Chrétiens, chacun s'empresse & fait gloire d'y aller gagner des Indulgences pour satisfaire à leurs pechez; & pour lors les Armées sont fort nombreuses.

Tous les Arabes & Barbares qui se trouvent sur le passage de l'Armée, sont obligez de faire trouver *gratis* par tout où elle doit camper des Provisions de Bleds, d'Orges, de Farines,

de Beurre, d'Huiles, de Miel, & de Bestiaux pour sa subsistance, & cela sous peine de voir mis au pillage tout ce qu'ils ont, & d'être eux-mêmes taillez en pieces.

On prétend que dans une occasion pressante, & qui regarderoit la Religion, le Roy pourroit bien mettre sur pied jusqu'à cent mille Hommes, dont il y en auroit la moitié de Cavalerie, mais il ne scauroit y en avoir vingt-cinq mille au plus de bien armez; on tient que le Roy a pour cela dix mille Mousquets dans son Alcaffave, desquels il reserve la possession, ainsi que du Tresor à celui de ses Enfans qu'il se destine pour Successeur, afin de le mettre en état de maintenir sa Couronne contre ceux de ses Freres ou autres qui voudroient la lui disputer; car il est constant, comme je l'ay déjà remarqué, que celui qui est

Maître des Armes & de l'Argent, le devient bientôt de tout le Royaume, qui n'est ni Hereditaire, ni Electif, mais toujours à celui d'entre les Cherifs qui se trouve le plus en credit.

Il ya encore dans l'Alcassave, outre tous ces Moufquets, cent cinquante Pieces de Canon de Fonte, dont une partie vient du Vaisseau la Capitaine d'Espagne, qui se perdit il y a dix ans devant Ceüta, & l'autre de la Forteresse de Larache quand elle a été reprise sur les Espagnols.

Garde
du Roy.

Quoique ce Prince n'ait aucunes Troupes réglées, il a neanmoins une Garde ordinaire de trois ou quatre cens Noirs armez de Moufquets tres-pesans; ils sont tous fort jeunes, & il les choisit ainsi, pour ne vouloir pas confier la garde de sa Personne à de plus âgez, de crainte de

quelques entreprises ; ils sont presque tous Enfans du Serrail, auxquels il ne donne que la nourriture & les vêtemens, mais ils sont mieux habillez, & plus proprement que les plus grands Seigneurs.

Outre cette Garde le Roy a toujourns près de sa Personne sept ou huit Alcaydes, qui composent toute sa Cour, & qui ne l'approchent jamais que les Pieds nuds, & sans Turban, mais seulement avec un Bonnet de Laine rouge sur la Tête.

Il y a trois sortes d'Alcaydes, les Principaux sont les Gouverneurs de Provinces, où ils se disent & sont effectivement comme autant de Vice-Rois, les autres sont ou Gouverneurs Particuliers des grandes Villes, ou Commandans Generaux de ses Armées ; ils sont tous obligez d'être dans leurs Postes, & le Roy ne se retient près de soy que

Officiers
Principaux du
Roy de
Maroc.

120 **ESTAT DE L'EMPIRE**
ceux qui lui font de quelque utilité particulière , & aux Enfans desquels il permet d'exercer leurs Emplois ; car il n'a ni pour sa Maison , ni pour l'Administration generale ou particulière de son Etat aucun autre Officier considerable que le Grand Mouphty pour la Religion & la Justice, le Grand Eunuque pour ses Femmes & son Serrail, & un grand Tresorier pour ses Finances, mais qui n'a que des fonctions passives & onereuses , ne faisant jamais aucune distribution de l'argent qu'il reçoit , & qu'il est obligé de remettre aussi-tôt entre les mains du Roy pour en faire l'usage inutile & souterrain que j'ay déjà remarqué ; & pour ce qui regarde la dépense ordinaire de sa Maison & de ses Femmes, ou l'occasion de quelques frais extraordinaires en temps de Guerre, il faut que cet Al-

Alcayde en prenne le fonds sur foy-même & sur les Revenus de son Gouvernement ; ce Prince ne donnant d'ailleurs ni Gages, ni Pensions, ni Gratifications en argent à qui que ce soit.

Celui qui exerce à present cette Charge de Grand Tresorier, est l'Alcayde Abdalla Mouffy, il est Gouverneur de tout le Royaume de Fez, dont il laisse l'administration à un de ses Enfans, & se tient toujours à Miquenez, il est âgé d'environ cinquante-six ans, petit & maigre, ayant les yeux à fleur de tête & la Physionomie assez belle, il passe pour Homme de bien & de parole, ce qui est tres-rare parmi les Maures, il n'a point de naissance, son Pere étoit Mulletier, il est assez aimé, parce qu'il est honnête Homme, & bien-faisant, mais cette même raison fait qu'il n'a pas un grand credit.

Il y a encore un autre Offi-

cier qui est comme le Sur-Intendant des Bâtimens, il s'appelle Aly ben Jehou : il a l'inspection & le soin de tous ceux que le Roy fait faire à Miquenez, il en est si fort occupé, qu'il passe quelquefois des Semaines entieres sans voir son Maître, & bien lui en prend d'être riche pour supporter l'extrême dépense de tous les Matériaux, tant du dehors que du dedans, qu'il est obligé de fournir pour ces Ouvrages ; il est vray aussi que son Gouvernement qui contient tout le Pais, qui se trouve depuis Miquenez jusqu'à Tremecen, est d'une grande étendue & d'un grand rapport ; je suis cependant persuadé quelle que soit son économie, vû des dépenses sans bornes, auxquelles cet Employ le soumet, que sa subsistance est tout le profit qu'il en retire au bout de l'an ; il peut avoir qua-

rante-huit ans; il est Moulatre, & d'une grande & belle taille; il a l'œil vif, l'esprit aisé, & les manieres assez douces, les Esclaves qui le voyent tous les jours, disent qu'il est bon Homme, & s'en louent fort, mais comme il s'adonne entierement à son Employ, il ne se mêle aucunement des Affaires d'Etat.

Celui qui paroît y avoir plus de part, & auquel le Roy semble seul s'en rapporter est l'Alcayde Mehemeth Adou ben Atar; il tient rang auprès de ce Prince comme de son premier Ministre, & il y a effectivement les mêmes accès & le même credit qu'un Favori, aussi est-il celui de tous ceux qui l'approchent qui sçait mieux flater ses passions, & entrer dans tout ce qu'il lui plaît; il a été Ambassadeur en Angleterre il y a douze ans, & c'est lui que j'ay remarqué ci-dessus qu'on y obligea d'aller à

124 ESTAT DE L'EMPIRE
l'Audiance sans Souliers & sans
Turban ni Bonnet, en reprefail-
les de ce qu'on avoit forcé le
dernier Ambassadeur d'Angle-
terre d'aller nuds pieds à celle
du Roy de Maroc ; on pour-
roit croire, comme il le dit,
que ce traitement l'auroit ren-
du grand Ennemi de cette Na-
tion, si son naturel mal-faisant ne
le faisoit pas connoître pour
tel à l'égard de toutes les au-
tres.

Comme il n'a point de Gou-
vernement ayant cédé à son Fre-
re celui de Salé, pour se dis-
penser de l'obligation des Pre-
sents, il est le moins riche ; mais
le plus intéressé de tous les Al-
caydes ; il peut avoir cinquante-
cinq ans ; il a l'Oeil vif, & la
Physionomie fine, aussi-bien que
les manieres & le discours, mais
il est fourbe & scelerat au der-
nier point ; il se dit Ami des
François, & leur publie tou-

jours que sa Mere étoit Marceilloise; cependant il n'est Ami que de l'argent, & ne se plaît qu'à faire mal; il est craint & point du tout aimé parmi les Maures dont il n'y a pas un qui ne deteste son Ministère, & ne lui donne en secret toute sorte de maledictions; il est aussi l'intime du Mouley Zydan Fils du Roy, & le Compagnon de tous ses plaisirs.

L'Alcayde Aly ben Abdalla & lui sont Rivaux & Jaloux du credit l'un de l'autre, ce qui rend les affaires difficiles; l'Alcayde Aly toujours absent ne soutient le sien que par la richesse de ses Presents, mais celui de Mehemeth Adou, semble mieux établi par son séjour continuel à la Cour, & par ses ruses & son adresse à manier l'esprit du Roy, & à le reduire à ne pouvoir se passer de lui.

Cet Alcayde Aly ben Abdalla,

126 ESTAT DE L'EMPIRE
est celui de tous ceux qui sont
éloignez de la Cour, qui a plus
de marque de grandeur & d'au-
torité ; il est Vice-Roy des Al-
garbes, & Gouverneur de la
Province du Riffe, & de toutes
les Places Maritimes depuis
Zaffarine jusqu'à Salé qui a ses
Gouverneurs particuliers ; ce
qui fait que le Roy se repose en-
tierement sur lui pour tout ce
qui regarde la Marine, & que
comme il est fort vain, il se
qualifie chez les Etrangers d'A-
miral des Côtes d'Afrique ; au-
trefois il se tenoit toujours à
Tetoüan, mais à present sa de-
meure la plus ordinaire est à
Tanger, il peut avoir cinquante
ans, & est Homme de fortune,
& sans naissance, étant Fils
de Pêcheur ; mais c'est un des
plus riches de tout cet Empire,
& duquel le Roy tire tous les
ans de plus grands Presents, les
moindres étant de valeur de plus
de

de quatre cens mille livres , ce qui joint à l'étendue de son Gouvernement que le commerce & la Mer rendent un des meilleurs, & lui procure encore un grand credit auprès de son Maître ; il ne sçait rien , pas même lire , mais il a un bon sens , & une grande pratique des affaires qui suppléent à tout ; il est fier , hautain , plein de foy-même & fort enflé de sa Fortune & de son Elevation ; il est violent , capricieux , & sujet à des emportemens dans lesquels il n'épargne pas ses meilleurs amis ; cependant quand il en est revenu , il est doux , humain , traitable , & a des manieres tout-à-fait nobles & honnêtes ; il ne hait pas les Chrétiens ; il se dit Ami des François , & grand Ennemi des Espagnols ; mais il y a lieu de croire que la politique & l'intérêt ont plus de part à ces sentimens apparens , que la ve-

128 **ESTAT DE L'EMPIRE**
rité ; car il est constant qu'ou-
tre que le Roy le persecute à ou-
trance pour la Conquête de
Ceüta , dont il lui impose l'e-
xecution sur le prix même de sa
Tête propre , c'est que plus le
Commerce abonde dans les Vil-
les de son Gouvernement , &
plus ses Revenus & les Presents
qu'il est obligé de faire en sont
considerables ; c'est ce qui fait
aussi qu'il souhaiteroit avec pas-
sion que son Maître fût en Paix
avec ceux des Princes Chré-
tiens qui lui paroissent les plus
Puissans sur la Mer , & que de
temps en temps il en tente l'en-
treprise envers le Roy ; mais il
faut qu'effectivement ce credit
qu'il a toujours grand soin d'é-
taller , ne soit pas assez fort
pour l'emporter sur les contra-
rietez continuelles de son Com-
petiteur ; ou qu'il presume un
peu trop de ces artifices pour
l'engagement & le succès de ses

desseins , puisque Sa Majesté vient d'être informée par le rapport que je luy en ay fait , qu'il n'avoit pas moins témoigné de surprise & de chagrin d'y avoir échoué , que de resolution à toute sorte de nouveaux efforts pour le reparer.

Son grand Favori, & auquel il a recours & confiance pour le Conseil & l'exécution de toutes ses affaires, est *Mehemeth Hadgy Lucas*, qu'il a fait son Lieutenant General pour la Marine, & qui se tient toujours à Tetoïan : cet Homme a accompagné Mehemeth Adou dans son Ambassade d'Angleterre , ce qui le rend un peu plus poli ou moins barbare que les autres ; il a beaucoup d'esprit & de connoissance des Affaires ; il parle assez bien Espagnol, il est vif, adroit, laborieux, violent, dissimulé, fourbe, & toujours si enclin à mal faire, qu'il est en horreur non-

130 **ESTAT DE L'EMPIRE**
seulement aux Chrétiens & aux Juifs, mais à tous les Maures en general; enfin pour en donner un Portrait juste & plus en raccourci, il n'y a qu'à dire, comme il est veritable, que son Temperament, ses Mœurs, ses Paroles, & ses Actions ne démentent en rien les Attributs ordinaires au Poil Iscariote de sa Barbe & de ses Cheveux; il n'a pas plus de cinquante ans, mais il est si accablé de maux dont il attribué la cause à du Poison, qu'il prétend lui avoir été donné dans des Melons, par le Gouverneur de Ceüta, il y a plus d'un an, qu'il est à presumer qu'il ne combattra pas longtemps l'effet des vœux mortels qu'on fait si universellement contre lui.

Puisque le discours & l'occasion m'ont insensiblement engagé à dépeindre le Caractere & les Qualitez personnelles de

ceux qui font quelque figure distinguée dans cet Etat, je croy que je ne dois pas oublier un Homme que l'honneur qu'il a eu d'être Ambassadeur en France, y a fait connoître, & des qualitez duquel il est bon qu'on y soit informé, afin que cela serve de regle à l'avenir envers ceux de son même caractère.

C'est *Mehemeth Themin* dont je prétens parler, qui y est venu en qualité d'Ambassadeur en 1681. & qui ne fait d'autre figure en son País que d'être Amokadem à Tetoïan, c'est-à-dire, Lieutenant de la Police, & où il a un de ses Freres Frippier, & l'autre vendant de la Corde; encore ce Themin n'y a-t-il obtenu cet Office que depuis son retour, & pour avoir lieu de soutenir en quelque façon un honneur, auquel même il n'avoit pas été destiné, car il ne devoit être que le Secrétaire de Hadgy Ma-

132 ESTAT DE L'EMPIRE
nino Gouverneur de Salé, & le
veritable Ambassadeur, mais son
Nom fut inseré à l'insceu du
Roy dans la Lettre de Creance,
que l'Alcayde Omar Adou son
Protecteur & Patron leur donna;
aussi se garda-t-il bien de s'en
vanter à son retour, non plus
que des Honneurs & Presents
qu'il avoit reçûs en France, &
qu'il vendit à Marseille pour en
ôter la connoissance à son Pais,
& s'en reserver seul le profit,
Hadgy Ranino n'osa non plus
s'en plaindre, de peur d'encou-
rir la disgrâce dudit Alcayde
Omar, qui étoit pour lors le
Tout-puissant, & dont le Roy
de Maroc s'est défait depuis
cinq à six ans par cette raison.

Mais pour passer de ces Su-
jets particuliers de l'Empereur
de Maroc à tous ceux qui com-
posent son Etat, il est à remar-
quer qu'il y en a de deux sortes,
dont les uns sont Noirs, & les
autres Blancs.

Les premiers, quoique ses Esclaves sont tous ses Confidens, & les Exécuteurs ordinaires de ses Ordres, & ils le font avec une manière si imperieuse & si absoluë, que les Alcaydes mêmes les plus Puissans tremblent à la vûë du moindre d'entr'eux.

Noirs
du Roy
de Ma-
roc.

Quand il va à la Guerre, il en a toujours dans son Armée sept à huit mille tant de Pied, que de Cheval; ce sont les meilleurs Soldats, & qui combattent toujours près de sa Personne avec des Armes à Feu, & il donne les Gouvernemens des Places ou les principales Charges de l'Armée à ceux qui s'y distinguent le plus.

Le Roy de Maroc fait de temps en temps un amas de ces Noirs, qu'il fait acheter ou enlever par force ou par ruse de leur Pais, & il les marie & les envoie avec quelques Bestiaux, dont il leur donne le soin & le

profit, dans divers lieux inhabitez, où il en fait comme une Pepiniere pour s'en servir au besoin.

Pour les Blancs, quoiqu'ils soient libres & en bien plus grand nombre, étans Originaires du Pais, ils n'en sont pas plus confiderez ni plus heureux: & pour marque du peu d'affection, d'estime, & de confiance du Roy à leur égard, c'est qu'il commet la garde de sa Personne aux Noirs, auxquels il donne une autorité si entiere sur les Blancs, qu'ils les rançonnent & maltraitent impunément comme ils veulent, & quand il leur plaît; ce qui jette aussi ces derniers dans un desespoir, qui seroit capable de leur faire tout entreprendre, si l'occasion & le pouvoir leur en étoient aussi favorables & faciles, que la volonté.

Il est vray qu'ils sont presque

tous si naturellement portez aux troubles & à la revolte , que la connoissance qu'en a ce Prince; n'est pas le moindre de ses motifs à les vouloir toujours tenir dans la crainte & dans la soumission ; & qu'il n'a d'autre interest & d'autre soin pour maintenir son Autorité en Paix & en splendeur , que de prevenir & empêcher leurs mouvemens du dedans , la situation de ses Royaumes étant telle , qu'il n'a presque rien , ou du moins tres-peu de chose à apprehender des entreprises du dehors.

En effet , ses Etats seroient comme inabordables du côté de la Mer , sans les Places que j'ay déjà remarqué que les Espagnols & les Portugais y tiennent ; mais si les premiers ne se precautionnent pas mieux pour Ceïta qu'ils ont fait en dernier lieu pour la Rache , dont l'Assie-

136 ESTAT DE L'EMPIRE
te & les Fortifications ici mar-
quées font assez voir que la per-
te doit bien moins s'en attri-
buer au défaut de courage &
de valeur des Officiers & Sol-
dats de sa Garnison, qu'à celui
de leurs Vivres & Munitions; il
est fort à craindre, qu'ils ne se
la laissent encore enlever de la
même maniere, & avec d'au-
tant plus d'étonnement, que les
Maures n'ont ni les Instrumens,
ni l'Industrie, ni des Ingenieurs,
ni l'Experience necessaires pour
de semblables expeditions; il
n'en est pas ainsi de Mazagan, où
le Roy de Portugal a soin de te-
nir toujourns une bonne & forte
Garnison.

Plan

plan de la Ville & Forteresse de la Rache 1688.

- A Fort de Saint Jacques.
- B Château de saint Antoine.
- C Château de Nôtre Dâme d'Europe.
- D Tour du Juif.
- E Chemin couvert de saint Jean.
- F Chemin couvert de Nôtre Seigneur.
- G Boulevard de Diego de Vera.
- H Porte du Camp.
- Y Porte du Mole.
- I Porte de la Marine.
- K Fausse Porte de saint Antoine.
- L Fausse Porte de saint François.
- M Convent de saint François.
- N Porte de la Tour.
- O Nostro Senior della Cabeza.
- P Saint Antoine.
- Q Hôpital.
- S Casernes vieilles.
- T Casernes neuves.
- V Magasins vieux à Bled de Vera.
- X Magasins neufs à Bled de Vera.
- Z Magasins à Poudre.
- 1 Maison & Jardin du Gouverneur.
- 2 Bureau du Commissaire.
- 3 Logement de Sergent Major.
- 4 La Fontaine Neuve.
- 5 Puits de saint Michel.
- 6 La Grande Fontaine.

Lucorio ou Licus Fleuve.

Les seuls Voisins du Roy de Maroc du côté de Terre , sont les Negres d'une part , & les Algeriens de l'autre ; il n'a rien à craindre de ces premiers , tant à cause du Grand Fleuve & des Montagnes qui les separent & qui rendroient leurs entreprises , sinon impossibles , du moins tres-difficiles , que pour les avantages que lui & eux retirent reciproquement de leur union , les Maures faisant un Commerce considerable en Guinée , d'où pour du Sel , pour quelques Clinqualleries , petits Miroirs , & autres Babiotes venans de Venise , ils rapportent bonne quantité de Poudre d'or , des Dents d'Elephans , & des Noirs en nombre , dont le Roy gagne d'ailleurs si fort l'affection par le bon traitement qu'il leur fait , & par la consideration où j'ay déjà remarqué qu'il les met dans son Pais , qu'ils s'en regardent

tous comme veritables Sujets.

Il n'est pas dans la même tranquillité du côté des Algeriens, dont la valeur & la facilité d'entrer dans son País, le tiennent dans une continuelle défiance ; mais il a l'adresse & le bonheur de s'en parer souvent par le pretexte de la Religion, & du Compte qu'il leur fait insinuer aux occasions par ses Talbes & Marabous, qu'ils auroient tous deux à rendre à Dieu & à leur Prophete du sang qui se répandroit entr'eux par des Guerres opposées à leur Loy ; ce n'est cependant que sa propre foiblesse, son experience en quelques rencontres, & la crainte qu'il a du Grand Seigneur, dont il apprehenderoit aussi quelque invasion vindicative par ce côté-là, qui l'entretiennent dans cette apparence de bons sentimens ; car il est constant qu'il les hait du moins autant qu'il

140 ESTAT DE L'EMPIRE
fait les Chrétiens, auxquels même il les compare toujours, à cause de la différence qui se trouve dans leurs croyances, sur laquelle il traite aussi tous les Turcs d'Heretiques, & que s'il voyoit le moindre jour à s'emparer de leurs Etats ou par la trahison, ou par la force, il n'en manqueroit pas l'occasion.

Com-
merce
des Mau-
res.

Quant au Commerce, celui qui se fait dans ces Royaumes est comme par tout ailleurs également avantageux aux Negocians, tant du dehors que du dedans ; & ce Prince encore plus attaché à ces propres interets qu'à ceux de ses Peuples, connoît si bien l'utilité particulière qu'il en retire dans ses Doüannes, que quelle que soit son antipathie & sa prévention de religion contre les Chrétiens, & quelque Guerre qu'il ait avec eux, il ne laisse pas de tolerer le leur, & de mettre toute

DE MAROC. 141
adresse en usage pour se l'attirer; de maniere qu'en tout temps il y a dans ses Villes maritimes de toute sorte de Nations , & ses Alcaydes sçavent si bien par des emprunts qu'ils accumulent, & qu'ils n'achevent jamais d'acquitter y engager ceux que l'esperance du gain y attire , & que les premieres caresses & apparences de bon traitement portent à s'y établir , que quelque repentir que leur en cause les injustices , les dégoûts & les avarices frequentes qu'on leur y fait souffrir , il ne leur est jamais possible de s'en tirer , à moins qu'ils n'abandonnent leurs dettes & leur fortune , & qu'ils ne preferent à l'interest l'amour naturel de leur patrie & de leur liberté.

On a voulu m'assûrer que ceux qui demeurent à Salé, sont traittez plus doucement , dont je doute fort; mais ce que j'ay vû

142 **ESTAT DE L'EMPIRE**
pratiquer pendant mon séjour à l'égard de ceux de Tetoïan & de Tanger, & envers les Capitaines & Patrons des Bâtimens qui y abordent m'a tellement surpris, que toute l'induction que j'en puis tirer, est qu'il faut que les uns & les autres soient bien mal informez, ou qu'ils y trouvent de grands profits pour se résoudre à s'y exposer.

Le dixième de toutes les marchandises qui entrent dans ces Royaumes, & de toutes celles qui en sortent, est le Droit que ce Roi y a imposé, & qui lui procure un revenu très-considérable; ce qui s'en retire à Salé n'entre point, comme aux autres Gouvernemens dans la jouissance que Sa Majesté abandonne à ses Alcaydes, ni dans les presents qu'elle en exige, & c'est peut-être ce qui produit aux Marchands ce meilleur traitement que j'ai remarqué, parce

que les Gouverneurs ne s'y attachent pas si fort à leur faire un mal dont ils ne pourroient profiter, puisqu'ils sont obligez de rendre au Roi un compte particulier de ce produit, & de le lui payer en especes au bout de l'an, en déduisant ce qu'ils peuvent en avoir dépensé selon ses Ordres, dont ils lui fournissent un Etat.

L'avantage que la France trouve en ce Commerce, est qu'elle y débite ses propres Dentrées, qu'elle y fait valoir ses manufactures, que les Marchands n'y portent point d'argent, & qu'ils en rapportent toujours des marchandises de plus de valeur que celles qu'ils y ont porté.

Le trafic de la Provence consiste en Tartre & Papier, dont la consommation est grande en Barbarie, aussi-bien que celle des Bonnets de Laine rouge, fins & communs, Draps de Langue-

144 **ESTAT DE L'EMPIRE**
doc, Cadiffons de Nismes, Bazins de Montpellier, Futaines, Peignes, Soyas, Toilleries de Lyon, Fil d'or, Brocards, Damas, Damafquins, Velours, Cottons, Cottonines, & autres Denrées du Levant de peu de prix, mais d'un bon debit en ces Pais & d'un meilleur produit.

Celui de Roüen, saint Malo, & autres Villes du Ponant est presque tout en toiles, dont on estime qu'il s'en transporte & debite tous les ans dans l'Affrique pour plus de deux cens mille livres.

L'échange qu'on y fait de toutes ces marchandises consiste en Cire, Cuirs, Laines, Plumes d'Autruche, Cuivre, Dattes, Amandes, Arquifou (Pierre dont on se sert pour la Terraille) & des Ducats d'or, qui fervent aux Provençaux pour leur Negoce du Levant.

Ce sont comme j'ay déjà remarqué, les Juifs & les Chrétiens qui font tout le Commerce en ce pais, & principalement celui du dehors, auxquelles Maures ne s'adonnent point.

Salé & Tetoïan sont les Endroits du plus grand abord, & d'où les marchandises sortent plus facilement; Safy & Sainte Croix ont aussi leur negoce pour ce qui vient de Maroc, Tafilet & Suz, mais il n'y est pas si frequent.

La Ville de Fez est comme le Magazin general de toute la Barbarie, c'est là que se tiennent les meilleurs Negocians & le plus grand nombre de Juifs qui se monte à plus de cinq mille; ils achètent tout ce qui vient d'Europe & du Levant, & le repartissent dans les Provinces, d'où ils retirent aussi ce qu'elles produisent pour en negocier dans les Villes maritimes; c'est dans

146 ESTAT DE L'EMPIRE

celle-ci que se fabriquent les peaux de Maroquin rouge, & les plus belles de toute la Barbarie.

Le commerce d'Espagne consiste en Cochenille & Vermillon.

Celui d'Angleterre en Draps & en Cauris de Guinée, qui sont des Coquilles servans de monnoye en ce pais-là.

La Hollande y transporte des draps, toiles, épiceries de toute sorte, Fil de Fer, Leton, Acier, Benjoüin, Storax, Cinabre, petits miroirs, mouffelines pour les Turbans, & de temps en temps des armes, & autres munitions de guerre.

L'Italie fournit de l'alun, du Souphre en Canon, & quantité de Babiotes de Terre qui se font à Venise.

Il y vient du Levant de la Soye, du Cotton, de l'Orpiment, du Vif-argent, du Reagal & de l'Opium.

On ne rapporte en ces lieux-là

pour toutes ces sortes de marchandises & drogues, que les mêmes choses que j'ai notées dans l'article de France, à proportion de l'usage qu'on y en fait.

C'est Cadix qui sert presentement d'entrepôt à toutes les marchandises d'Angleterre & d'Hollande, auxquelles sa proximité en facilite ensuite le transport commode & seur par le moyen des Bâtimens Portugais qui vont les y charger.

Le Roy de Maroc est si persuadé de l'utilité de son Commerce, & en est si jaloux, qu'il est constant qu'un des meilleurs moyens d'abaisser son orgueil & de le mettre à la raison, seroit d'empêcher celui des autres Nations, ou de le traverser d'une maniere à les en dégoûter: Et ce qui m'en paroît encore, est que celui de la Mer Méditerranée n'y est pas si absolument nécessaire, qu'on ne puisse en re-

148 ESTAT DE L'EMPIRE

tirer & y debiter par la voye d'Alger la plûpart des mêmes choses qu'à Tetoïan & à Salé ; ce qu'on pourroit seulement y opposer de veritable, est que cela ne se feroit pas à si bon compte.

Mon-
noye
d'Affri-
que.

Les Monnoyes Etrangeres n'ont aucun cours en ce Pais, à l'exception des piaftres d'Espagne, dont la valeur & le prix se reglent selon leur poids, qui se trouve toujourns entre soixante & soixante-dix sols; les pistoles d'Espagne & d'Italie, & les Louïs d'or de France ne s'y debitent qu'au prix de dix livres & dix livres dix sols; & encore ne les prend-on qu'en masse & au poids pour les fondre; Il n'y a que les Écus blancs de France que les Juifs prennent tout communément pour soixante-cinq sols, & dont on y en portoit beaucoup avant leur reformation, à cause du gain qu'on y trouvoit.

La Monnoye courante du pais n'est que de trois sortes, celle d'or qui se nomme Ducat, celle d'argent, Blanquille, celle de Cuivre, Felouz; elles ne sont marquées que de quelques Lettres Arabes, on n'y met point la Figure du Prince, leur Loy n'en permettant aucune.

Le Ducat vaut depuis six francs jusqu'à sept livres dix sols de nôtre Monnoye, & son prix, qui n'est jamais fixe, augmente ou diminuë selon les diverses occurrences; c'est-à-dire, selon l'affluence ou le repos du Commerce, & que les Embarquations sont plus ou moins frequentes.

La Blanquille est la Monnoye la plus ordinaire & la plus réglée, elle vaut deux sols six deniers de la nôtre, & c'est en cette espece que se font communément tous les payemens.

Le Feloux est comme un de

150 **ESTAT DE L'EMPIRE**
nos deniers, mais il vaut un peu
davantage, il en faut vingt-qua-
tre pour une Blanquille.

On compte par Onces ou par
Meticalles, (qui est la même
chose en Arabe, que Ducat en
François) l'Once est composée
de quatre Blanquilles, ou dix
fols de nôtre monnoye.

La Meticalle ou Ducat en ge-
neral n'est rien de réel, ce n'est
qu'une maniere de compter
comme nos Francs ou Livres en
France, mais la valeur en est fixée
à quarante Blanquilles, ou cent
fols de nôtre monnoye, en sorte
que quand on dit simplement
qu'une chose vaut tant de Me-
ticalles, ou tant de Ducats,
quand même on diroit Meti-
calle ou Ducats d'argent, cela
s'entend toujours pour autant
de cent fols; il n'en est pas de
même des Meticalles ou Ducats
d'or, dont l'espece est réelle & la
valeur ambulante, ainsi que je
l'ai déjà observé. **AU-**

AUDIENCES

DONNÉES

AU S^r DE S^t OLON,

A MIQUENEZ

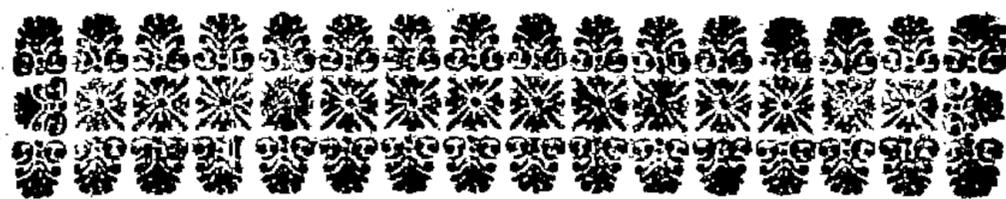
P A R

MOULLA ISMAËL,

EMPEREUR DE MAROC.

En l'Année 1693.

H



P R E M I E R E
A U D I A N C E.

J E fus admis à cette Audiance , qui avoit été precedée six jours devant d'une Entrevûë du Roy de Maroc en pleine Campagne , & à la tête de dix ou douze mille Chevaux , le onzième Juin 1693. à onze heures du matin , & neuf jours après mon arrivée à Miquenez , pendant lesquels outre qu'il ne me fut pas permis de faire ni de recevoir aucune visite , ni mêmes de sortir de mon Palais , non plus qu'au Consul ni a pas un de ma suite , il ne se passa point de jour , qu'on ne vinst m'avertir de grand matin de me tenir prest pour y aller , & qu'on ne me re-

154. ESTAT DE L'EMPIRE
mist chaque soir au lendemain.

L'usage établi parmi les Maures de ne laisser voir personne aux Ambassadeurs, jusqu'à ce qu'ils ayent eu leur Audiance, fut le pretexte dont ils se servirent pour autoriser cette maniere de détention.

Ce fut l'Alcayde Hacmeth Adou Riffy, Gouverneur de la Rache & d'Alcassar, qui vint me prendre pour m'y conduire, étant accompagné de quelques Maures de distinction, & de quelques Noirs de la Garde du Roy, qui nous garantirent de la foule de la populace, mais non des huées & injures dont ils accablent tous les Chrétiens, sans que le Caractere d'Ambassadeur en soit à couvert.

Cet Alcayde est Frere du feu Alcayde Omar Adou, premier Ministre & Favori du Roy de Maroc, mais dont le merite, l'autorité, & le credit donne-

rent assez d'ombrage à ce Prince, pour le déterminer il y a cinq ou six ans à le faire tuer.

Nous allâmes tous à pied à l'Audiance, quoique le Chemin que nous avions à faire fust assez long, & le chaud fort grand, mais j'étois muni d'un Parasol, qui ne laissoit pas de m'être de quelque secours contre la force des Rayons du Soleil, qui est excessive en ce Pais-là. Douze Esclaves François marchaient après toute ma suite, chargez des Presents que je devois faire en mon Nom au Roy de Maroc, & qui consistoient en de tres-belles Armes, diverses Montres de prix, plusieurs Pieces de Draps Rouge & Bleu, & de Brocards Or & Argent tres-riches, & deux Tapis de la Savonnerie d'une grandeur & d'une beauté toute singuliere.

Nous entrâmes de cette maniere dans l'Alcassave, ou Palais

256 ESTAT DE L'EMPIRE
du Roy par une grande & belle
porte, que deux Colomnes de
marbre qui sont au devant font
appeller la porte de marbre, &
après avoir suivi une longue al-
lée bordée à droit & à gauche
de plusieurs des Noirs de la
Garde du Roy, & fermées des
deux côtez par des murailles af-
sez hautes, fort blanches, &
qui ne sont construites, ainsi
que toutes celles de ce Palais,
que de Chaux, de Plâtre, & de
Ciment avec de l'eau, lesquels
battus ensemble à mains d'hom-
mes, composent une espee de
mastic aussi dur que le Marbre,
& très-blanc, nous arrivâmes à
un pavillon découvert, & non
encore achevé, qui formoit qua-
tre grands Portiques, dont cha-
que Face aboutissoit aussi à une
pareille allée, qui servoit de
Chemin aux differens Logemens
de cet Alcaffave.

On me fit demeurer à l'En

trée de ce pavillon , pour y attendre , à ce qu'on me dit, qu'on eût fait avertir le Roy que j'étois là. Il ne parut qu'un gros quart-d'heure après, venant par une de ces allées , laquelle étoit aussi bordée en Haye d'environ deux cens petits Noirs avec de fort gros mousquets, & qui s'inclinoient jusqu'à terre à mesure qu'il passoit devant eux.

Il étoit suivi de peu de gens, & monté sur un Cheval blanc, tres-different quant à sa beauté & à la richesse de son Harnois de celui sur lequel je l'avois vû le jour de sa revûë. Il tenoit en main une Lance ou longue pique , & outre qu'il étoit vêtu aussi simplement que le moindre de ses Sujets : Il avoit le Visage caché jusqu'aux Yeux d'un mouchoir couleur de Café, qui paroissoit assez sale, & qui faisoit à la vûë un fort mauvais effet.

Il mit Pied à terre à l'entrée de ce Portique , & après avoir donné sa Lance à un de ses Noirs, il vint s'asseoir sans Nante ni Tapis sur le Seuil d'un grand Poteau de Bois qui y servoit d'Etaye. Il avoit les Bras & les Jambes nuës, un Noir tenoit derriere lui un Evantail pour lui donner du frais , & pour écarter les Mouches qui sont très-nombreuses & tres-incommodes en ce Pais-là. Quelques Alcaydes étoient assis à Terre & à sa gauche, sans Souliers ni Turban, & n'ayant qu'un simple Bonnet rouge sur la Tête: il y en avoit un à sa droite qui étoit debout ; mais qui n'avoit comme les autres ni Souliers ni autre Coëffure que le Bonnet, c'étoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar , qui tient rang auprès de lui de premier Ministre , & y a le même credit qu'un Favori.

Dés que le Roy se fut ainsi assis, & que je l'eus salué, il commença le premier à me parler: il repeta deux ou trois fois *Tay buon*, terme qui signifie, foyez le bien venu, & dont il se sert toujours pour marquer un bon accüeil à ceux qui l'abordent: & ensuite il me dit en sa Langue, Arabesque, que j'étois un bon Chrétien, qu'il me voyoit avec plaisir, & qu'il m'accorderoit de même tout ce que je lui demanderois. A quoi je répondis en François, après m'être couvert, par le Compliment que je lui avois préparé, & qu'il écoûta patiemment d'un bout à l'autre, quoiqu'il fût un peu long, & que ce ne soit pas sa coûtume d'être tant de temps sans interrompre ceux qui lui parlent, & sans les interroger.



COMPLIMENT
DU S^r DE S^r OLON
A L'EMPEREUR
DE MAROC.

*Tres-Haut , Tres-Excellent ,
Tres-Puissant, & Tres-invin-
cible Prince, Moulla Ismael ,
Empereur de Maroc , Roy de
Fez, de Tafilet, & de Suz.*

SIRE,

L'étonnement & le respect
qu'imprime à son abord l'Aspect
Royal de VÔTRE MAJESTÉ,
me retiendrait comme tous ceux
qui y sont admis , dans l'admi-
ration & le silence , si je n'a-
vois l'honneur de paroître de-

vant Elle à l'abri du Nom sacré de Tres-Haut, Tres-Excellent, Tres-Puissant, Tres-Magnifique, Tres-Invincible, & toujours Victorieux LOÜIS LE GRAND, Tres-Chrétien, Empereur de France & de Navarre, le Fils Aîné de l'Eglise, le Deffenseur de la Foy, l'Azile & le Protecteur des Rois, l'Arbitre & le Grand Conquerant de l'Europe.

C'est aussi ce qui m'autorise à témoigner à VÔTRE MAJESTÉ, que quand l'Empereur mon Maître m'a honoré du choix de son Ambassadeur en Vôte Cour, il a mis mes vœux & ma joye à leur comble, en me procurant la gloire & le bonheur d'y voir un Prince, pour qui toutes les Merveilles que j'en ay lûës & oüy raconter, ne m'avoient pas moins inspiré de curiosité que de veneration.

En effet, SIRE, il n'y a per-

sonne qui ne sçache parfaitement, que *Moulla Ismaël*, est le plus Fameux & le plus Belliqueux Prince qui ait occupé le Trône de l'Affrique depuis *Almansor*, & que ce sont vos incomparables Exploits, qui joints à toutes les qualitez de VÔtre Naissance Royale, vous ont frayé les sentiers pour y arriver plus vite, & pour le remplir avec plus d'autorité & d'éclat.

Mais quoique la Renommée, qui a pris soin de les publier, n'ait rien obmis de ce qui doit en attirer par tout les applaudissemens; j'en trouve cependant un nouveau sujet dans ce qui fait celui de mon Ambassade ici, lequel me paroît si digne de la grandeur d'ame de VÔTRE MAJESTÉ, & de l'attention de ses Peuples, que pour en mettre le prix dans tout son jour, je me fais également un devoir & un plaisir de le leur apprendre, & de les en feliciter.

Hé que pouvoient-ils souhaiter de plus, après tant de combats & de Victoires, qui ont affermi les uns, & assujetti les autres, sous V^ôtre Domination triomphante, que d'en voir établir le repos & la douceur par les marques de tendresse & de bonté paternelle que vous leur donnez en cherchant tous les moyens possibles, pour qu'aucun d'eux ne reste au dehors dans l'esclavage & dans les fers.

Ce n'est sans doute qu'à cet amour de pere, dont vous voulez qu'ils ressentent que le titre ne vous flate pas moins que celui de leur Roy, qu'ils doivent les soins & le desir que vous avez fait paroître depuis quelque temps, de retirer tous vos esclaves qui sont en France, de procurer à vos Sujets la paix qui leur est si nécessaire, avec ceux de l'Empereur mon Maî-

164 ESTAT DE L'EMPIRE
tre ; & de remettre par ce moyen
dans leur commerce , la feure-
té, l'abondance, & la tranqu'il-
lité : A quoy Sa Majesté Impe-
riale voulant bien aussi contri-
buer , elle m'a commandé de
venir vous assûrer en son Nom,
qu'elle a touûjours conservé tant
d'amitié, & une si haute estime
pour VÔTRE MAJESTE', qu'il
ne se peut rien ajouter ni à son
empressement à vous en conti-
nuer les témoignages , ni à la
sincerité de ses intentions à vous
en persuader.

J'ose en même temps me pro-
mettre, que des dispositions si
uniformes seront suivies de tout
le succès que j'en desire, & que
le Traité de renouvellement
d'Alliance & de Paix dont je
suis chargé , se concluant avec
tout l'agrément & la solidité
convenable au bien & aux
souhais communs des deux Em-
pires, la bonne correspondance

s'y rétablira si parfaitement, que rien ne fera jamais capable de l'alterer.

Ce font là, SIRE, les Intentions & les Resolutions de l'Empereur mon Maître, dont je ne doute pas que la Renommée toujours occupée des Faits merveilleux de Sa Majesté, ne vous ait appris les Victoires & les Conquêtes presqu'incroyables de ses Campagnes dernières, & comment malgré le prodigieux nombre d'ennemis liguez depuis tant de temps contre la puissance, la Sageffe, la Valeur, & la Fortune de LOUIS LE GRAND, il a toujours eu le bonheur d'en triompher ; c'est un effet visible de la protection du Dieu des Armées, & de la recompense qu'il accorde à sa pieté : fasse le Ciel que l'Union que je viens renouveler entre VOS MAJESTEZ IMPERIALES, soit toujours favorisée & soute-

166 ESTAT DE L'EMPIRE
nuë d'une semblable protection,
& que vous foyez à jamais l'un &
l'autre l'Amour, les Délices, &
le Bouclier de vos peuples, l'Ap-
pui de vos Alliés, la Terreur de
vos ennemis, & les Maîtres abso-
lus des vastes parties du monde,
où vous regnez tous deux si glo-
rieusement.

Après un augure si juste & si
zélé, il ne me reste, SIRE,
qu'à supplier tres-humblement
VÔTRE MAJESTE, de vou-
loir agréer en ces presents, quoi-
que marques tres-foibles de mes
profonds respects, celles de mon
intention pour ce que j'ai crû
pouvoir lui plaire.

MON Interprete le lût ensuite
en Morefque, & ce Prince après
y avoir répondu d'une maniere
qui nous fit connoître qu'il l'a-
voit ouï avec agrément, y
ajôûta des excuses, de ce que
l'occupation des Ceremonies de

sa Pâque , dont il citoit pour témoins tous les Esclaves Chrétiens , l'avoient empêché de me voir plutôt.

Il passa après aux éloges du Roy qu'il étendit beaucoup sur sa puissance, sa valeur , & sa sage conduite , & sur la différence considerable qu'il en faisoit d'avec tous les autres Potentats de l'Europe , parmi lesquels il disoit ne connoître que l'Empereur de France pour véritable Souverain , & pour le seul qui scût comme lui (car il affecte toujours de s'y comparer) regner par soy-même, & se faire l'Arbitre absolu du sort & des volontez de ses peuples. Puis repetant ce qu'il m'avoit déjà dit dans la premiere entrevûë touchant les avantages que le Grand Seigneur trouvoit dans l'Alliance qu'il entretenoit depuis si long-temps avec Sa Majesté, il ajouta que tous ces

168 ESTAT DE L'EMPIRE
motifs joints à l'estime qu'il
concevoit pour les rares & gran-
des qualitez de ce premier Mo-
narque des Chrétiens, l'avoient
si fort excité à rechercher aussi
son Amitié; & l'enavoient ren-
du si impatient, qu'outre ce
qu'il lui en avoit fait témoigner
par le Consul Estelle, il avoit
été sur le point de la lui en-
voyer demander par des Ambas-
sadeurs, si j'avois encore tardé
quelques jours à arriver.

Je répondis que l'Empereur
mon Maître bien informé de ses
sentimens, m'avoit dépêché le
plus promptement qu'il lui avoit
été possible pour lui en marquer
de sa part son agrément, l'assû-
rer de la sincerité de ses bon-
nes intentions pour tout ce qui
feroit de sa satisfaction & de ses
avantages, & renouveler avec
lui par une Paix solide & du-
rable, les nœuds d'une Amitié
qui seroit d'autant plus con-

stante qu'elle étoit uniquement fondée sur l'estime que deux si grands Princes ne pouvoient se refuser l'un à l'autre , & que pour moy je me tenois tres-honoré & tres-heureux d'avoir été choisi pour l'exécution d'un si agreable Projet.

Il dit que son intention étoit aussi de faire une bonne Paix ; qu'il chargeoit l'Alcayde Mehemeth ben Adou Atar qui étoit là present , d'en regler les conditions avec moy ; qu'il étoit son proche Parent ; qu'il le regardoit comme un autre lui-même , & qu'étant Fils d'une Françoisse (il est vray que la Mere de cet Alcayde étoit Marseilloise) je ne devois pas douter de trouver en lui toute sorte de bonnes dispositions & de facilitez.

Je repartis que je le remerciois de vouloir bien me mettre entre les Mains d'un Ministre dont le merite & l'Eloge deve-

noient accomplis par le choix d'un Prince si éclairé, & que pourvû que l'effet répondît à de si agreables apparences, nous aurions bientôt une égale satisfaction de nos souhaits.

Il repliqua que rien n'étoit si capable de la procurer qu'une jonction prompte & reciproque des Armes de l'Empereur de France avec les siennes contre les Espagnols nos ennemis communs, & qu'il en regardoit la Conquête, non seulement comme tres-facile & tres-avantageuse au Roy, mais encore comme le moyen le plus assuré pour élever jusqu'au comble la puissance & la gloire de Sa Majesté. Il s'étendit ensuite avec chaleur & pendant près d'un quart-d'heure sur tout ce qu'il crût pouvoir flatter sa passion & ses desseins sur ce sujet, & conclud enfin que ne croyant pas qu'en vertu de l'Alliance qu'il

vouloit contracter avec sa Majesté , elle pût luy refuser les secours qui lui étoient necessaires pour la reprise des places qu'ils possèdent encore en son pais ; & qu'il étoit fâché de n'être pas plus son Voisin dans une conjoncture qui lui étoit si agreable, & qui pouvoit lui devenir si utile.

Je dis à cela , que quand le traité que j'apportoïs feroit conclu & ratifié de part & d'autre, il feroit temps alors de s'ouvrir & de s'expliquer sur les besoins & les secours qui pouvoient unanimement en resulter ; que c'étoit tout ce que j'avois à répondre pour l'heure à cet Article , mais que je pouvois bien l'assûrer que l'Empereur mon Maître , également puissant sur la terre & sur la mer , avoit des Flottes si formidables & si nombreuses dans la Méditerranée & dans l'Océan , qu'elles

172 **ESTAT DE L'EMPIRE**
le feroient toujours fort bien
appercevoir de son voisinage
quand les occasions le requere-
roient.

Cette réponse équivoque ne
lui ayant donné lieu à aucune
replique, il dit à l'Alcayde Me-
hemeth Adou qui étoit debout,
de prendre la lettre du Roy
que je tenois en mes mains;
mais comme je ne voulois la re-
mettre que dans les siennes pro-
pres; je m'approchay aussi-tôt,
& la luy ayant présentée dans
un Porte-Lettre de Toile d'or,
il la prit, la retira de son en-
veloppe, la baïsa, la mit sur sa
tête, pour marque de l'honneur
qu'il lui rendoit, & la donna en-
suite à cet Alcayde.

Après quoy je lui presentay
les Gentilshommes qui m'ac-
compagnoient, auxquels il fit un
fort bon accueil: puis je le priay
de vouloir bien agréer quelques
curiositez de mon Pais que je

prenois la liberté de lui offrir. Il contempla fort tous ces presents, qui lui plurent beaucoup, & s'arrêta particulièrement aux deux tapis qu'il croyoit venir des Indes, & qu'il témoigna estimer davantage, quand j'eus répondu à la question qu'il m'en fit, qu'ils avoient été faits à Paris.

Après avoir examiné le tout l'un après l'autre, & les avoir fait prendre par les Noirs : il m'en fit ses remerciemens, en protestant néanmoins qu'il ne les-acceptoit, que parce que la Loy de son Prophete, lui permettoit de ne pas refuser ce qui lui étoit offert en témoignage de respect ou d'amitié, & après m'avoir dit que j'étois un bon Chrétien, & qu'il étoit fort content de moy, il ajouta en sou-riant, que la plus grande marque qu'il pût me donner de sa satisfaction & de l'estime qu'il

174. ESTAT DE L'EMPIRE
avoit pour moy , étoit de m'exhorter & de prier Dieu de me convertir & de me faire Maure. A quoi je répondis en riant aussi, qu'encore que je sçusse parfaitement & tres-resolument à quoy m'en tenir , je ne laissois pas de recevoir avec beaucoup de reconnoissance ce témoignage de sa bonne volonté.

Sur cela il fit signe aux esclaves François de s'approcher, & s'étant tous jettez le Ventre à Terre à ses pieds , il en choisit quatre des plus jeunes , & me dit, en leur faisant signe de s'éloigner , qu'il me les donnoit pour mon Dîner : à quoi je répondis qu'il ne pouvoit me regaler d'aucun mets qui me fût plus agreable ; mais que je le priois de considerer, que ce qui le composoit ne feroit que me mettre en appetit; il se leva ensuite, remonta à Cheval, & ordonna qu'on me remenât, l'Alcayde

cayde Mehemeth ben Adou Atar me reconduisit jusqu'à la Porte de marbre, & vint me visiter de la part du Roy aussi-tôt après mon Dîner.

J'allay voir sur le soir Mouley Zidan le Fils du Roy, lequel après quelques Complimens reciproques, me dit aussi en me presentant un esclave François qui étoit près de lui, que pour reconnoissance de ce que je lui apportois (car je n'y allay pas fans de bons presents) il me le donnoit pour mon souper, à quoi je répondis en l'en remerciant, qu'ayant appris déjà par le bruit de ses exploits, combien il imitoit le Roy son pere en valeur, j'avois beaucoup de joye de voir & d'éprouver qu'il sçût encore si bien l'imiter en generosité.

Les jours suivans ayant été employez à examiner avec le Ministre du Roy de Maroc nô-

176 ESTAT DE L'EMPIRE
tre Traité , & ce Prince déter-
miné à partir pour une Expedi-
tion qu'il méditoit contre quel-
ques Maures revoltez dans le
Voisinage d'Oran , n'ayant pris
sa resolution de me congedier
que la veille de son départ , on
vint m'appeller precipitamment
pour ce sujet à sept heures du
soir , & sans m'en avoir fait
avertir auparavant.



A U D I A N C E.

D E C O N G E.

Elle me fut donnée le dix-
neuvième Juin, le Ceremo-
nial de la Conduite fut sembla-
ble à celui de la premiere, mais
l'humeur & les vûës du Roy de
Maroc & de ses Ministres l'en
rendirent entierement differen-

tes quant à l'agrément de l'entretien & à sa conclusion.

Je fus averti en y allant que ce Prince étoit en fort mauvaise humeur, & presque hors de soy-même, à cause d'une execution qu'il venoit de faire à coups de Couâteau sur deux de ses principaux Noirs.

Cela m'ayant donné lieu à m'y preparer, arrêta en quelque façon l'horreur & la surprise de l'état où je le trouvai, laquelle auroit sans doute été beaucoup plus grande sans cette prévention.

On me fit entrer dans le Palais plus avant que je n'avois encore fait. On me mena jusqu'à l'entrée des Ecuries qui me parurent fort belles & tenues tres-proprement.

Elles sont composées de plusieurs grandes Arcades à droit & à gauche, dont chaque Cheval à la sienne séparé, & n'y

178 ESTAT DE L'EMPIRE
est attaché qu'à un Piquet &
par des Entraves qu'on luy met
aux pieds. On n'y voit ni auge,
ni ratelier : les Chevaux y man-
gent à terre , & la coûtume en
est établie, à ce qu'on m'a dit,
sur ce que les Maures y man-
geant ainsi , ils ne veulent pas
que ces animaux ayent plus de
privilege & de commodité
qu'eux.

Après m'être arrêté quelque
temps en cet endroit, j'y vis pa-
roître le Roi qui venoit à moi
de loin monté sur un Cheval
blanc, tres-beau, & tres-riche-
ment enharnaché, ayant une
selle d'or avec tous les four-
nimens de même, & le Poitrail
garni de pierreries en quelques
endroits. Il tenoit une Lance
de la forme & de la longueur de
nos piques, sur laquelle il s'ap-
puyoit de temps en temps. Pen-
dant que je lui parlois, il avoit
la Face découverte, & étoit

fort bien vêtu ; mais outre qu'il portoit une veste jaune (couleur remarquée parmi les siens , être presque toujours fatale à quelqu'un d'eux) son Bras droit & ses Habits étoient encore tous couverts du sang de ces malheureux qu'il venoit de tuer : aussi faisoit-il voir sur son visage & dans ses contenance un air égaré & furieux, qui representoit parfaitement le caractère de cette action.

Il n'étoit suivi que de quelques esclaves & de quelques Noirs, tous tremblans ; car sa colere & la frayeur avoient entièrement écarté tous ses Alcaydes ; quelques-uns neamoins se rapprochèrent peu à peu pendant l'Audiance , que ce Prince ouvrit lui-même par son terme ordinaire de *Tay buon* , surquoy je pris occasion de lui dire.



COMPLIMENT

DE

L'AUDIANCE
DE CONGE.

SIRE,

J'apprens que VÔTRE MAJESTE' part pour quelque Expedition glorieuse, je viens lui en souhaïter un heureux succès, & selon sa coûtume, un retour glorieux & triomphant; *Ce Roy m'interrompit en cet endroit pour repeter deux ou trois fois en levant les Yeux au Ciel, Exhallah, Exhallah, qui signifie, Dieu le veuille, après quoi je continuai à dire, j'assûre aussi VÔTRE MAJESTE', que j'en porteray la nouvelle à l'Empereur mon Maître*

avec plaisir, si elle est accompagnée, comme je l'espère, de l'exécution de ce que vous lui avez écrit, & fait témoigner par le Consul de Salé touchant la paix.

Car les paroles & les écrits des Rois devant être invariables, je ferois tort à la gloire de VÔTRE MAJESTÉ, si j'étois capable de concevoir le moindre soupçon contre la fidélité de ses engagements à cet égard. VÔTRE MAJESTÉ sçait combien il est de son intérêt & de son honneur, d'en persuader & ses Sujets, & les différentes Nations qui sont en sa Cour, & c'est aussi sur ce fondement que je veux bien croire, de ne devoir attribuer le silence de Vôte Ministre depuis la discussion que nous avons fait ensemble & par vos Ordres du Traité que je lui ai fait voir & mis en main, qu'au plaisir que

182 - ÉSTAT DE L'EMPIRE
VÔTRE MAJESTÉ s'est voulu réserver de m'en annoncer elle-même l'heureuse & agreable conclusion ; & principalement sur l'article de la Liberté reciproque des Esclaves des deux Nations , sur lequel ce Ministre n'a point voulu entrer en pourparler.

Toutefois , SIRE , je me crois en obligation de vous représenter, qu'une chose que vous avez souhaitée si publiquement, & qu'il vous est si aisé de terminer , sembloit demander une décision plus prompte & dans un temps moins precipité , que celui qui paroît rester jusqu'à votre départ: vous avez témoigné desirer la paix , vous avez offert ou demandé un Ambassadeur pour la conclure , & vous en avez montré tant d'empressement , que vous m'avez fait l'honneur de me dire à mon abord, que vous étiez prest d'en

envoyer un en France pour ce même sujet , si je ne fusse arrivé.

Cependant je suis dans vos Etats depuis deux mois, & depuis trois semaines à votre Cour, vous m'y avez reçu avec des témoignages de satisfaction & de bonté toute particuliere, je vous ai présenté mes Ordres, & quoique le Commissaire que vous avez nommé pour leur examen , m'ait fait des objections peu attendues sur des choses déjà réglées par VÔTRE MAJESTÉ, je n'ai pas laissé de lui faire voir sur trois Articles qui ne meritoient pas assurément ces difficultez, que je voulois apporter de ma part tous les temperamens possibles pour conclure agreablement ledit Traité.

Depuis ce temps neanmoins il semble qu'il ait voulu reduire cette affaire à l'impossible par

184 ESTAT DE L'EMPIRE
une difficulté nouvelle & inouïe
qui feroit douter que VÔTRE
MAJESTE' fut véritablement
portée à la paix, & qui la ren-
droit entierement insubstiable, si
VÔTRE MAJESTE' y persis-
toit; je l'en ay convaincuë par
de fortes raisons, que je serois
prest encore de repeter à VÔTRE
MAJESTE', si je n'étois pas per-
suadé qu'il l'en a informé.

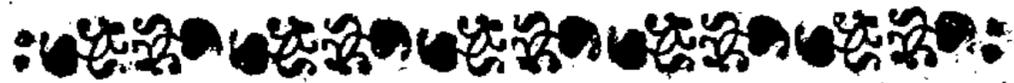
De maniere, SIRE, qu'il
ne me reste qu'à vous deman-
der avant vôtre départ l'appro-
bation & la signature de ce
Traité, que je vous presente, &
à vous protester que je partirai
content, si apprenant la conti-
nuation & le progres de vos
Conquêtes ordinaires, je puis
rapporter encore à l'Empereur
mon Maître, l'effet & l'accom-
plissement de Vôtre parole
Royale, sur ce qui m'a procuré
l'honneur & le plaisir de satis-
faire la grande idée que je m'é

DE MAROC. 185
tois formé de VÔTRE MAJESTÉ.

Les réponses du Roy de Maroc à ce compliment , & tout l'entretien de cette Audiance, roullèrent sur des propositions si extraordinaires , si peu conformes aux motifs qu'il avoit fait paroître pour engager cette negociation , & si opposées à la Lettre qu'il en avoit écrite au Roy , & qu'il dénia si authentiquement, que j'ai jugé plus honnête & plus à propos pour la reputation de ce Prince , de les consacrer au silence , que de le trop exposer au blâme du public en les rapportant.



1. The first part of the document
describes the general situation
of the company and its
financial position. It also
mentions the main objectives
of the project and the
expected results. The
second part of the document
contains a detailed description
of the project activities and
the resources required. It
also includes a budget and
a timeline. The third part
of the document discusses the
risks associated with the
project and the measures to
mitigate them. The fourth
part of the document
concludes with a summary
of the key findings and
recommendations.



OBSERVATION

A FAIRE

SUR

LE SUJET DE L'ENVOY

DU S^r DE S^r OLON,

A MAROC.

Comme la Lettre du Roy de Maroc dont j'ay parlé dans quelques endroits de cette Relation, & dont j'ay fait voir que le déni avoit servi de prétexte à l'inexécution de ce qu'elle contient: Comme cette Lettre, dis-je, a été la cause & le fondement de la résolution que le Roy a prise de m'envoyer vers lui, je croi que pour l'intelligence de l'entreprise & du dé-

188 ESTAT DE L'EMPIRE
nouëment de cette affaire, il ne
fera pas hors de propos d'infe-
rer non-seulement ici la copie
de cette Lettre; mais aussi d'y
ajouter celles que ce Prince m'a
fait remettre lors de mon dé-
part, tant pour Sa Majesté que
pour moy-même, & ce que j'y
ay répondu, afin que la confron-
tation de l'une aux autres fasse
encore mieux juger de son ca-
ractere, de ses intentions & des
mesures qu'il y a à prendre sur
ses propositions, sur ses Paroles,
& sur ses Ecrits.





LETTRE DU ROY 1694

DE MAROC.

AU ROY.

*AU plus grand des Rois & Prin-
ces Chrétiens d'Europe le Mo-
narque de la Nation Françoisse,
le Maître de ses Royaumes &
Climats, & l'Arbitre Souve-
rain des Actions & Volontez
de ses Peuples LOUIS XIV.
le Salut de Paix à ceux qui
survent les voyes de la verité.*

*Au nom de Dieu, clement & mi-
sericordieux, auquel nous de-
mandons secours, n'y ayant
point de force ni de puissance
que dans sa haute Grandeur.*

*De la part du Serviteur de Dieu,
Tres-Haut, Victorieux par*

ordre de Dieu, & qui se confie en lui dans toutes ses entreprises, le Miralmoumounin ou Prince des vrais Croyans, qui combat dans la voye du Seigneur de ce Monde & de l'autre, le Prince de la Haute Tribu de Hachém, Ismaël Fils d'Elcherif de la Lignée de Hassan.

VOTRE MAJESTÉ sçaura qu'un Marchand Chrétien, Fils du Consul Estelle, s'est rendu en Nôtre haute Cour, où il a dit avoir en main un Ordre & des Pouvoirs de VÔTRE MAJESTÉ; puis il nous a fait voir une Lettre qu'il prétend être de Vôtre part, qui porte permission audit Estelle Fils, de conferer avec nous, comme il le jugera à propos, au sujet de vos Affaires & de vos Intentions, & même qui lui donne pouvoir de gérer ce qui vous regarde auprès de Nôtre

Haute Majesté que Dieu conserve.

Nous n'avons point revoqué en doute que la Lettre fût de Votre part, non plus que les Pouvoirs; mais nous n'avons pas voulu donner Creance audit Estelle, & nous n'avons pas jugé à propos de conferer avec luy sur ces affaires, à cause que c'est un Marchand, & que ce n'est pas un des grands Seigneurs de Votre Cour, ni de vos principaux Officiers, n'étant pas le fait des Marchands de conferer avec les Rois, ni de gerer les affaires qui surviennent entre les Potentats: Un Marchand peut parler de ce qui concerne son trafic: il peut aussi contribuer de ses soins à faire sçavoir des Nouvelles de part & d'autre, & faire tenir un Papier, ou être le Porteur d'une Lettre, & faire la même chose des deux côtez, cela se peut;

192 ESTAT DE L'EMPIRE
mais c'est tout ce que peuvent
profiter les Paroles d'un Mar-
chand, & rien davantage.

C'est pourquoy, si VÔTRE
MAJESTÉ a une véritable in-
tention de parler d'Affaires à
fonds, & avec sincérité, qu'elle
nous envoie un des Grands Sei-
gneurs de sa Cour, sur les pa-
rolles de qui l'on puisse faire
fonds, y ajouter Creance, &
conferer avec lui, qui vienne
nous trouver à ce dessein & dans
cette intention: ou bien si vous
aimez mieux que nous vous en-
voyions un de nos meilleurs Ser-
viteurs & des plus Grands Sei-
gneurs de Nôtre Haute Cour,
faites partir un de vos Navires
pour le transporter de Nôtre Pais
au Vôtre, & Nous l'enverrons
aussi-tôt avec bons Pouvoirs.

La principale Affaire dont

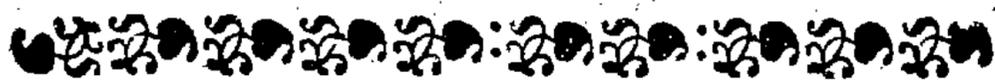
Nous avons à traiter avec Vous,

est au sujet des Esclaves de VÔ-

tre Nation qui font chez Nous,
afin d'en faire l'échange d'un
Chrétien pour un Maure , tête
pour tête, Nous ne vous de-
mandons que ceux de Salé &
de la Ville attenante nommée
Rabat, de Metoüian, de Fez,
d'Alcaffar, & de Miquenez,
qui ont été pris depuis dix ans,
jufqu'à fix & quatre, & encore
moins que cela, car ceux qui
font d'autres Villes que les fu-
dites, & ceux qui ont été pris
avant dix ans, nous ne nous sou-
cions pas d'en traiter.

Si douc vous le jugez à pro-
pos, envoyez quelqu'un de vos
Officiers que vous confideriez,
& ordonnez-lui d'emmener avec
lui tous les Efclaves ci-deffus

194 ESTAT DE L'EMPIRE
specifiez qui sont en France, &
de se rendre à l'embouchure d'un
de nos Ports, nous traiterons
avec lui dans la maniere la plus
convenable qu'il sera possible.
Nous lui donnerons vos Escla-
ves, & nous recevrons de lui les
nôtres tête pour tête, en sorte
qu'il ne retournera point que son
affaire ne soit terminée, s'il plait
à Dieu; à l'égard d'envoyer une
Personne de Qualité de V^{otre}
part, ou un de Vos Navires pour
embarquer nôtre Ambassadeur,
vous ferez celui des deux que
vous jugerez le plus convenable,
& Dieu est celui qui seconde les
entreprises, & auquel il se faut
confier, à lui seul sont dûs loüan-
ge & gloire; & la Paix soit donnée
à ceux qui suivent les voyes de la
verité. Ecrit à la fin de Rabia,
l'an de l'Hegire 1103. c'est à dire,
au mois de Decembre 1691.



LETTRE DU ROY

DE MAROC

AU S^r DE S^t OLON.

*A l'Ambassadeur du Grand Roy
des François, SALUT, & à
ceux qui suivent les inspira-
tions de la verité.*

VOus sçauvez que nous ^{1693.} sommes fâchez que vous retourniez comme vous êtes venu; quand vous êtes arrivé nous étions sur le point de partir pour aller contre la Nation nommée Benjamer qui frequentoit parmi les Chrétiens contre nos Ordres & sans raison, nous y avons fait marcher dix mille Chevaux, & taillé en pieces tous ceux qui ont voulu nous resister, fait prisonniers une partie, & donné la

liberté aux autres; vous êtes arrivé dans le temps que nous étions occupez à cela, & lorsque vous avez été en nôtre présence, nous avons crû que c'étoit pour nous proposer quelque affaire importante; & pour nous dire que vous étiez prest de vous joindre à nous contre les Espagnols, & de concerter ensemble la maniere de les attaquer & de les vaincre; moyennant quoy nous aurions fait tout ce que vous auriez souhaité de nous avec raison; nous vous avons même dit que nous ferions avec vous les mêmes Traitez que vous avez fait avec le Grand Seigneur qui est nôtre Frere dans la Loy; & dans cette pensée nous nous sommes réjouis de vôtre venue, & nous vous l'avons témoigné d'abord que vous avez paru à nôtre Haut Trône que Dieu protege, mais comme vous n'êtes venu que

pour parler des Esclaves Fran-

çois, & non pour autre chose,

& que vous n'avez pas executé
la commission que nous avons
donnée au Fils d'Estelle mar-
chand Chrétien, de nous choi-
sir & apporter des Corps de
Cuirasse, quelque Sabre riche &
singulier, quelque precieux bi-
jou du tresor de vôtre Empe-
reur, & autres raretez magnifi-
ques, & qui pussent être de nô-
tre goût, nous n'avons pas ju-
gé à propos de vous écouter;
nous sommes étonnez que vous
preniez confiance en un mar-
chand Chrétien tel qu'Estelle,
qui n'a point de parole, & que
vous l'avez même amené avec
vous jusqu'ici; car deviez-vous
y venir pour le sujet d'environ
deux cens Esclaves qui y sont?

Nous n'avons pas jugé à propos
de vous les accorder, parce que

198 ESTAT DE L'EMPIRE
nous ne sommes pas comme les
Algeriens & leurs semblables, a-
vec qui vous avez coûtume d'en
traiter, mais si vous aviez appor-
té de riches presents, ou proposé
quelqu'affaire importante, com-
me celle que nous venons de
vous expliquer, alors nous vous
aurions écouté & quitté même
nôtre armée pour vous satisfaire,
& nous aurions échangé les es-
claves François, que nous avons
contre ceux de nos fujets qui sont
dans vôtre Royaume.

Cependant comme nôtre Fi-
delle Aly Fils d'Abdalla, a vû
que vous étiez retourné de Mi-
quenez sans profit, il vous a re-
tenu, & comme il sçait toutes
les affaires de la Marine & de
ses Ports, & ce qui est necessai-
re aux uns & aux autres, nous
lui avons donné nos Ordres, &
tout ce qu'il fera sera bien fait,
n'ayant pas voulu vous renvoyer
que vous ne fussiez content, &
c'est

DE MAROC. 199
c'est pour vous en informer que
nous vous écrivons. SALUT à
ceux qui suivent les voyes de la
verité. Ecrit le dixième jour de
Zil adge el Haran 1104. c'est le
treizième Aoust 1693.



REPONSE
DU S^r. DE S^r OLON
AU ROY DE MAROC.

SIRE,

J'ay reçu hier par les mains ^{1693.}
de l'Alcayde Aly ben Abdalla
la Lettre dont il a plû à VÔTRE
MAJESTE' de m'honorer, & j'y
ay vû sans surprise la confirma-
tion de ce que la Renommée
avoit déjà pris soin de publier

K

200 ESTAT DE L'EMPIRE
ici du progrès des armes de VÔ-
TRE MAJESTÉ, que la valeur
& la victoire accompagnent
toujours.

Quant à ce que cette Lettre
contient des motifs de mon Am-
bassade en votre Cour, j'aurai
l'honneur de vous dire pour y
répondre en peu de mots, que
personne ne pourra croire qu'il
pût y en avoir un sujet plus im-
portant & plus convenable à
l'état de Gloire & de Grandeur
où VÔTRE MAJESTÉ se trou-
ve à present, que l'alliance &
l'établissement d'une bonne paix
avec l'Empereur mon Maître,
dont VOTRE MAJESTÉ sçait
si bien que la puissance & les
Vertus font aujourd'hui l'envie,
la terreur & l'admiration de tou-
te l'Europe.

D'ailleurs, SIRE, vous ne
sçauriez avoir oublié que vous
avez fait témoigner & écrit
vous-même à l'Empereur mon

Maître par le Consul Estelle, que vous avez fait passer deux fois en France pour ce sujet, que vous n'aviez rien de plus à cœur que la conclusion sincère & solide de cette paix. Vous en avez même fait paroître tant d'empressement que vous avez bien voulu me dire publiquement en ma première Audiance, que si mon arrivée eût encore tardé de quelques jours, vous étiez sur le point d'envoyer des Ambassadeurs à Sa Majesté Imperiale pour lui confirmer ces sentimens.

Si lors de l'envoy de ce Consul vous eussiez eu les desseins qui paroissent vous avoir été suggerez depuis, vous auriez apparemment chargé ledit Consul d'en ouvrir les propositions à l'Empereur mon Maître, & selon les mesures & les resolutions que sa Majesté Imperiale y auroit prises, j'aurois eu les mê-

202 ESTAT DE L'EMPIRE
mes Ordres & pouvoirs pour en
traiter avec VOTRE MAJESTE'
même, que ceux dont l'Empe-
reur mon Maître m'a honoré sur
ce que vous lui avez écrit.

Mais il y a lieu de croire
qu'en ce temps-là VÔTRE MA-
JESTE' s'étoit laissée conduire
par les Conseils également ze-
lez & judicieux de l'Alcayde
Aly qui connoît parfaitement
ce qui convient aux avantages
de VÔTRE MAJESTE', qui ai-
me véritablement votre Person-
ne & votre Gloire, & que je
dois vous certifier d'avoir connu
ici pour le plus fidele & le plus
affectonné de tous vos Sujets; si
VÔTRE MAJESTE', disje,
n'en eût point consulté d'autre,
elle auroit sans doute suivi &
conduit à leur fin ses premiers
projets, lesquels outre l'abon-
dance & la seureté qu'ils au-
roient procuré au Commerce
de vos Sujets, vous auroient

encore rendu formidable à vos
Ennemis.

J'espere, SIRE, que quand
Vous y aurez fait vos reflexions,
& que Vous les aurez commu-
niquées à ce fidele Alcayde ,
vous reprendrez des resolutions
plus convenables à vos interests ,
& que vous agréerez ce que
l'estime & le respect que j'ay
pour vous , m'engagent à vous
representer ; vous assurant au
surplus que si j'étois assez heu-
reux pour que mon ministere
pût contribuer à vous obtenir ,
de l'Empereur mon Maître ce
que je connois Vous être si ne-
cessaire & si avantageux, je m'y
emploierois avec toute l'ardeur
que Vous sçauriez souhaiter de
celui qui est parfaitement,

SIRE,

DE VÔTRE MAJESTE'
Le Tres-humble, &c.



L E T T R E

Que le Roy de Maroc a
écrite & envoyée au Roy
par le Sr de S^t Olon.

*Au plus Grand Prince des Chré-
tiens, le Monarque du Royaume
de France LOUIS XIV.
Dieu donne sa Paix à ceux qui
suivent les inspirations de la
verité.*

1693.

VOSTRE MAJESTE', sçaura
qu'aussi-tôt que Vôtre Ser-
viteur l'Ambassadeur est arrivé
sur les Terres bien-heureuses de
Nôtre Obeissance, nous en a-
vons été informez par Nôtre
Fidele Conseiller & Serviteur
l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla,
qui Nous a demandé la Permis-
sion & les Ordres necessaires

pour le faire conduire en nôtre Cour, nous les lui avons accordés agreablement dans l'opinion que nous avions qu'il ne venoit que pour traiter des affaires de la derniere consequence, & qui nous achemineroient à obtenir tout ce que nous desirions de VÔTRE MAJESTE', & elle tout ce qu'elle pourroit desirer de nous.

Mais après qu'il est arrivé à nôtre Haut Trône, que nous lui avons parlé, & que nous l'avons interrogé amplement, nous avons connu qu'il n'étoit chargé que de propositions qui concernoient les esclaves; & nous ne l'avons pas trouvé revêtu de pouvoirs nécessaires pour traiter avec nous d'autres affaires; ce qui ne nous ayant pas paru assez considerable nous n'avons pas jugé à propos d'en traiter avec luy, étant cer-

tain que le sujet de son Ambassade auroit pû s'executer aussi bien par les mains d'un simple marchand , dont la Dignité feroit bien au dessous de la sienne.

Aussitôt qu'il s'est retiré de nôtre presence Royale , nous avons remis l'expedition de ses affaires à nôtre fidele Serviteur l'Alcayde Aly Fils d'Abdalla , en consequence de l'autorité & du Commandement General dont il est revêtu par nôtre Ordre Souverain dans tous nos Ports, Villes, Bourgs, & Tributs de nos Côtes maritimes , nous lui avons permis de negocier avec vôtre Ambassadeur , & nous luy avons donné un pouvoir suffisant pour tout ce qu'il traitera & contractera avec lui dans les affaires de la plus grande importance, en cas que cet Ambassadeur eût aussi quelque plein pouvoir in-

contestable & indissoluble, tel que l'a ce Nôtre Serviteur; qui negociera avec lui ce qu'il jugera à propos, tant pour le present que pour l'avenir.

Au reste, le Salut de Paix soit donné à ceux qui suivent les inspirations de la verité. Ecrit le dixième jour du mois Zil hadge dernier de l'année 1104. c'est-à-dire, le dix-huitième Aoust de l'an de Grace 1693.





LETTRE

Que l'Alcayde Aly , Fils
d'Abdalla , Ministre du
Roy de Maroc pour la
Marine , a écrite & en-
voyée au Roy par le Sieur
de Saint Olon.

*Au Nom de Dieu le misericor-
dieux , le Misérateur n'y ayant
point de force ni de puissance
que par lui, étant le Tres-Haut,
& le Tres-grand*

*A celui dont la Dignité & la
Puissance l'ont élevé sur tous
les Princes de sa Religion, &
dont le desir de Gloire & la Va-
leur, l'ont rendu redoutable à
toutes les Nations Chrétien-
nes, le Majestueux Empereur de*

DE MAROC. 209
France LOUIS le GRAND
Quatorzième du Nom. Dieu
donne la Paix à ceux qui sui-
vent les inspirations de la Ve-
rité.

NOUS dirons à VÔTRE MA- 1693.
JESTE' que Vôte Fidele
l'Ambassadeur de Saint Olon
étant arrivé à Nous avec sa sui-
te , Nous nous sommes entre-
tenus avec lui assiduëment, &
Nous avons demandé Permission
à Nôte Victorieux Monarque ,
pour qu'il se transportât de ce
Lieu-ci à sa Cour, & ayant ob-
tenu cette Permission, Nous lui
avons donné les moyens d'arri-
ver à ce Trône Glorieux; après
qu'il a été de retour de la Cour
de Nôte Maître, il s'est rendu
à la Ville de Tetoüan, & com-
me Nous étions alors de sejour
dans la Ville de Tanger (que
Dieu protege) Vôte Ambassa-
deur Nous a écrit, & Nous a
donné avis qu'il n'avoit pas

210 **ESTAT DE L'EMPIRE**
terminé ce qu'il desiroit de la
Cour de mon Empereur ; c'est
pourquoy nous avons en dili-
gence renvoyé vers sa Majesté
plusieurs Lettres reiterées pour
luy demander l'éclaircissement
de ses Volontez au sujet de cet-
te affaire , ce que Nous avons
fait par deux ou trois fois, & à
toutes les fois il a répondu que
toute son intention Royale étoit
de negocier un Traité de Paix
veritable en termes clairs & sin-
ceres concernant des affaires de
la plus grande consequence qui
demeurât ferme & permanent,
& par le moyen duquel on pût
venir à bout des entreprises les
plus importantes & les plus con-
siderables, tel que VÔTRE MA-
JESTE' en a un avec les Gens de
Constantinople.

Mais cet Ambassadeur étant

seulement venu au sujet des Es-

claves ; il est certain que le nom-

bre en est si petit & de si peu de consequence, que s'il les avoit demandé *gratis* à Nôtre Moulana, que Dieu fasse triompher, il ne les luy auroit pas refusez en consideration de VÔTRE MAJESTE'.

L'Empereur mon Maître m'a aussi fait sçavoir, que pour le Traité qui regarde la Marine, il n'y avoit aucune opposition de sa part, mais qu'il ne s'en soucioit pas beaucoup, & qu'il n'étoit pas necessaire de faire un Traité pour un interest de si petite consequence.

C'est ce que m'a répondu l'Empereur mon Maître que Dieu rende Victorieux; pour nous, Dieu nous est témoin que nous nous sommes employez pour Vôtre Ambassadeur en tout ce qu'il a desiré, comme nous aurions fait pour nous-mêmes, & peut-être davantage.

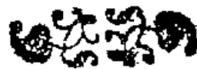
Et en dernier lieu, je me suis

212 **ESTAT DE L'EMPIRE**
attaché à conferer avec lui tête
à tête, & Nous nous sommes
entretenus fort long-temps tou-
chant divers Points qu'il a par-
faitement compris, & qu'il a
fort bien gravez dans son esprit;
il en rendra compte à VÔTRE
M A J E S T É', comme Nous lui
en avons rendu compte.

Au reste, le Salut de Paix
soit donné à ceux qui suivent les
inspirations de la Vérité.

Écrit le quinzième de Zil
adge l'an 1104. c'est-à-dire, le
dix-huitième Aoust 1693.

Par le Serviteur du Trône éle-
vé par la grace de Dieu, Aly
Fils d'Abdalla Hamamo que
Dieu protège.





L E T T R E

De l'Alcayde Aly ben Abdalla à
Monsieur de Pontchartrain.

*Dieu veuille que cette Lettre ar-
rive au Grand Visir Pontchar-
train, premier Ministre d'Etat
du plus Grand Monarque de la
Chrétiété. Le Salut de Paix
soit donné à celui qui suit les
Voyes de la Verité.*

*Au nom de Dieu le Misericor-
dieux, le Misérateur n'y ayant
point de force ni de puissance
que par lui, étant le Tres-Haut,
& le Tres-grand.*

NOUS avons reçu V^{otre} Let-¹⁶⁹³
tre, & nous avons com-
pris la teneur de ce que Vous

nous y mandez. Vous nous priez d'avoir soin de l'Ambassadeur Saint Olon ; sçachez qu'aussitôt qu'il est arrivé à Nous , & qu'il a débarqué dans le Lieu où Nous étions, Nous en avons informé le Roy nôtre Maître toujours Victorieux, & lui ayant demandé Permission pour lui il nous a permis de le laisser aller vers lui, s'imaginant qu'il étoit venu avec un plein & ample Pouvoir de vôtre part ; mais étant arrivé à la Cour Royale, & sa Majesté s'étant informé de lui, elle ne l'a trouvé revêtu d'aucun Pouvoir que de celui de traiter touchant les Esclaves ;
c'est pourquoy il n'a pas pû avoir avec elle une plus grande conference, à cause qu'il n'avoit pas des Pouvoirs authentiques.

Depuis qu'il a été de retour de la Cour, j'ay écrit deux ou

trois fois à Nôtre Empereur touchant son Affaire , & il m'a répondu , qu'il m'avoit déjà dit qu'il me donnoit tout pouvoir de conclure ce que je jugerois à propos avec 'Ambassadeur ; s'il se trouvoit revêtu de pleins & amples Pouvoirs de traiter des Affaires de grande consequence , qui conduisent à l'accomplissement de tout ce que l'on peut desirer de Vôtre part, comme aussi de ne rien conclure s'il n'étoit pas revêtu de ces Pouvoirs.

Cependant l'Empereur Nôtre Maître toujours Victorieux a écrit au Vôtre , & l'a pleinement informé de cette Affaire , Nous-mêmes aussi avons conferé avec Vôtre Ambassadeur de Saint Olon , tête à tête , Nous lui avons dit nos sentimens , Nous lui avons fait entendre ce que Nous desirions , & Nous lui avons déclaré toutes choses amplement & entierement.

Lorsqu'il sera arrivé en V^ôtre Cour, & qu'il vous en aura rendu compte, écrivez-nous quel sera v^ôtre sentiment, & nous vous ferons réponse sur ce que vous desirerez, continuant à avoir correspondance de Lettres sur tout ce qui sera convenable au bien commun des deux Empires. Et le Salut soit donné à celui qui suit les Voyes de la Verité.

Ecrit le quinzième de Zil adge l'an 1104. c'est-à-dire, le dix-huitième Aoust 1693.

Par le Serviteur du Trône Royal, Aly Fils d'Abdalla Hamamo, que Dieu protege.



A U T R E
OBSERVATION
POUR SERVIR
DE MEMOIRE.

UN Mestre de Camp Espagnol , esclave à Miquenez , ayant traité de sa liberté avec le Roy de Maroc , moyennant une épée de prix qui avoit été prise autrefois sur un Roy Maure , & que ce Prince souhaitoit fort de retirer d'Espagne où elle étoit : Cet Officier la fit non-seulement venir & présenter à ce Roy sur l'assurance qu'il avoit crû devoir prendre en sa parole , mais il y joignit encore un Bijou considerable , dans la

218 ESTAT DE L'EMPIRE

vûë de s'en procurer une plus prompte & plus agreable execution.

Il lui parut d'abord qu'il ne s'étoit pas trompé dans ce projet. Le Roy de Maroc prit l'épée & le Bijou avec des témoignages de joye & d'agrément qui lui attirerent outre la liberté qu'il lui avoit promise, celle de son Valet dont ils n'étoient point convenus. Il lui donna aussi une Lettre portant Ordre à l'Alcayde Aly ben Abdalla, Gouverneur de Tetoüan, de les laisser sortir sans trouble ; mais cette Lettre ayant été dévancée par un ordre secret de les retenir, ce pauvre Officier se vit bien-tôt frustré de ses esperances , & du fruit qu'il avoit lieu d'attendre de son present.

Ses remontrances & ses plaintes ne furent pas plus utiles que sa Convention, & ne lui

attirerent d'autre réponse de cet Alcayde , si ce n'est que le Roy son Maître ne s'étoit pas souvenu en le renvoyant du serment solennel qu'il avoit fait de ne donner jamais la liberté aux Espagnols que par l'échange de dix Maures pour un , qu'ainsi il ne falloit pas qu'il esperât la sienne autrement qu'à ce prix-là.

L'accord fait avec le Roy de Maroc , l'épée & le present qui lui avoient été donnez en consequence , & la Lettre qu'il en apportoit , furent des oppositions tres-justes , mais tres-inutiles contre l'injustice criante de ce procedé ; & après bien des contestations & des delais , cet Officier qui d'ailleurs étoit Homme de qualité , ne se tira d'affaire que moyennant onze Maures qu'il eut encore le credit de faire venir d'Espagne , & qu'il donna sçavoir

220 **ESTAT DE L'EMPIRE**
dix pour lui, & un pour son
Valet, encore lui fit-on passer
pour une grace singuliere le bon
marché qu'on lui faisoit pour son
Valet.

Voilà un exemple recent
& bien remarquable des me-
sures qu'on peut prendre sur
les engagements & les paro-
les de ce Prince-là & de ses Al-
caydes.

En voici encore une autre du
même caractere.

Un Maure nommé Hadgy
Achmeth de Maroc ayant été
pris & amené en France, trou-
va moyen après vingt-huit an-
nées d'esclavage sur les Galeres
de se racheter & de s'y échan-
ger pour le nommé Venelle
de Provence, aussi esclave à
Miquenez, sous la convention
faite avec le Roy de Maroc, qui
en donna sa parole à Venelle, &
la confirma par écrit à Achmeth,
que dès que ce Maure seroit

DE MAROC. 221
arrivé en Barbarie , le François
seroit aussi-tôt renvoyé en son
païs.

Cet accord ainsi resolu &
executé de la part des parents
de Venelle , Hadgy Ach-
meth part , arrive à Mique-
nez , se prosterne devant son
Roy , le remercie de sa li-
berté , & luy demande celle
de l'esclave François , qui en
devoit être l'échange & le
prix.

Ce Prince luy répond qu'il
est un Chien ; qu'il l'a trom-
pé ; qu'il peut tirer dix mille
écus de Venelle ; qu'il ne pré-
tend point le rendre , & que
pour lui puisqu'il est libre , il
n'a plus rien à demander ni à
faire que de s'en retourner chez
soy.

Le Maure étonné de ces re-
fus & pressé d'un sentiment
d'honneur d'autant plus estima-
ble en luy qu'il est peu ordi-

222 **ESTAT DE L'EMPIRE**
naire à ceux de sa Nation , se
plaint de cette infidélité , repre-
sente au Roy sa parole & son
écrit , & le sollicite & presse de
l'exécuter, ou de lui permettre
de retourner à Marseille. Le
Roy nie son Ecrit , luy refuse
ses demandes , & joint à l'or-
dre qu'il luy fait donner , de se
taire de se retirer , des menaces
de mauvais traitemens, & de la
mort même , s'il persiste à l'im-
portuner.

Cependant il y a cinq ans
que cela dure sans que ce Mau-
re ait desespéré Miquenez , où
il n'a pas de quoi vivre , criant
hautement contre l'injustice
qu'on lui fait , ne perdant au-
cune occasion de se présenter
au Roy, de s'en plaindre à lui,
& protestant à tous les Alcay-
des avec une fermeté Romaine,
qu'il se laissera plutôt tailler par
morceaux que de se retirer
sans obtenir ou la liberté de
Venel.

Venelle , ou la permission de s'aller remettre à Marseille entre les mains des parens dudit Venelle , & y reprendre les fers, dont on ne l'a tiré qu'à cette condition.

Cet Homme qui a de la raison & du bon sens , étoit tous les jours chez moy à Miquenez pour me solliciter d'interposer mes offres en sa faveur , & pour m'assûrer qu'il perdrait plutôt mille vies, s'il les avoit, que de consentir à cette infidélité , il m'accompagnoit partout , & mêmes à mes audiences, & il m'a fait plusieurs fois admirer autant sa constance & sa probité que la patience du Roy de Maroc à son égard, lui dont la politique & l'humour le portent à tuer les siens si facilement, & pour des sujets si legers.

224 ESTAT DE L'EMPIRE

Mais cela a aussi achevé de me convaincre sur le peu d'assurance qu'on doit prendre en ses promesses soit en paroles ou par écrit.

F I N.





TABLE

Des Matieres contenuës
dans ce Livre.

A Doïar, ce que c'est	Page 19
Alcaçar.	29
Alcassave ou Palais de l'Empereur de Maroc.	73
Alcaydes en general.	106
Alcayde Abdalla Rouffy.	121
Alcayde Aly ben Abdalla.	125
Alcayde Aly ben Ichou.	122
Alcayde Mehemeth Adou ben Atar.	123
Alcayde Omar Adou.	154
Amokadem ou Juge de Police.	112
Audiances données au sieur de Saint Olon, par l'Empereur de Maroc.	153. & 176.
Bernou, ce que c'est.	94
Blanquille, Monnoye.	149

126 T A B L E

Cadis, ce que c'est.	110
Caractere des Affriquains.	37
Chevaux reputez Saints.	58
Cicognes.	30
Commerce de l'Empire de Maroc.	37
Dromadaires.	23
Ducat d'or & d'argent, combien il vaut.	149
Empire de Maroc, son Etenduë, & ses Limites.	10. & 15.
Enfans de L'Empereur de Maroc.	99
Enterremens des Affriquains.	54
Esclaves Chrétiens.	75
Ecoles d'Affrique.	81
Ecuries de L'Empereur de Maroc.	78
Feloux, Monnoye.	149
Femmes de L'Empereur de Maroc.	99
Forces de Mer & de Terre de l'Empe- reur de Maroc.	12. & 103
Galife ou Lieutenant du Gouverneur.	111
Habillement des Maures.	93
Histoire de Mouley Archy Roy de Tafilet.	2
Hôpital de Miquenez.	80
Jardins de Miquenez.	79
Jeux des Maures.	56

DES MATIERES.		227
Infensez estimez Saints.		58
Juifs d'Affrique.		81
LaRache.		137
Lettres de l'Empereur de Maroc & de ses Ministres au Roy, à Monsieur de Pontchartrain, & au Sieur de Saint Olon.		189. &c.
Maniere de combattre des Maures.		115
Maniere de recevoir les Ambassa- deurs.		70
Mariages des Maures.		86
Matamorres, ce que c'est.		76
Mehemeth Themin, Ambassadeur en France.		131
Meticalla, Monnoye.		150
Michoüart, ce que c'est.		77
Ministres de l'Empereur de Maroc.		123
Miquenez.		73
Monnoye d'Affrique.		148
Morabites, ce que c'est.		4
Moulla Ismaël Empereur de Maroc, & son Portrait.		60
Mouley Hameth Roy de Maroc & de Suz.		9
Mouley Mahameth, Roy de Tafilet.		2
Mouley Zydam, Fils de l'Empereur de Maroc.		99
Mouphty.	L 3	109

128	T A B L E	
Noirs de la Garde de l'Empereur de Maroc.		118
Observation sur le sujet de l'Envoy du Sieur de Saint Olon à Maroc.		187
Observation pour servir de Memoire.		217
Occupation ordinaire des Maures.		57
Officiers principaux de l'Empereur de Maroc.		119
Pâques des Maures.		44
Pommes d'Or de Maroc.		16
Quintal d'Argent , combien vaut.		105
Recit de deux aventures singulieres à deux differents Esclaves.		218
Religion des Maures.		40
Renegats.		77
Repas des Maures.		90
Revenus de l'Empereur de Maroc.		104
Roues ou Ecuries de Miquenez.		78
Royaume de Fez.		21
Royaume de Suz.		31
Royaume de Tafilet.		33
Salé.		28
Sebou Fleuve & son Pont.		22
Tetoüan.		12

DES MATIERES.	127
Trefor de l'Empereur de Maroc.	106
Voifins de l'Empereur de Ma- roc.	138

Fin de la Table.



CATALOGUE.

LE Grand Dictionnaire Historique ou mélange curieux de l'histoire sacrée & profane, par Moreri, fol. 4. vol. Nouvelle Edition augmentée.

Atlas nouveau par Sanfon, contenant toutes les Cartes Geographiques du Monde pour l'usage de M. le Dauphin dans un grand Volume, fol. 1694.

Atlas de Cartes Marines ou le Neptune François, contenant toutes les Côtes de l'Océan, levées & gravées par ordre exprés du Roy de France, fol. fig. 1694.

Atlas de Cartes Marines pour l'usage des Armées Navales du Roy d'Angleterre; par M. Romain de Hooge, fol. fig. 1694.

Architecture nouvelle des Anciens & des Modernes par Vignole & autres, avec un Dictionnaire d'Architecture & des notes par Daviler, 4. 2. vol. fig. 1694.

Art de conserver la santé, 12.

— — de vivre heureux selon les principes de Descartes, 12.

Ames des Bêtes, 12.

Architecture generale de Vitruve en abregé par M. Perrault de l'Academie des Sciences à Paris, 12 fig.

Apophtegmes, ou bons mots des Anciens, par M. d'Ablancourt, 12. 2. vol. 1694.

C A T A L O G U E.

- Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques, contenant l'histoire de leurs Vies, le Catalogue, la Critique & la Chronologie de leurs Ouvrages, par M. Dupin Docteur de Sorbonne, 4. 6. vol. 1694.
- Bentivoglio Lettres diverses Ital. Franç. 12.
- Cours de Philosophie suivant le système & les principes de Descartes, par M. Regis, 4. 3. vol. fig.
- Comedies de Terence traduites en François avec des Remarques, & le Latin à côté, par Me. Dacier, 12. 3. tom.
- d'Aristophane par Me. Dacier, 12.
- de Plaute Latin & François avec des notes par Me. Dacier, 12. 3. vol.
- Chirurgie pratique, medicale & raisonnée par Etmuller, 12.
- Cabinet des beaux Arts, ou Recueil curieux de diverses figures gravées sur de tres-rare tableaux, où les beaux Arts sont représentés, avec leur explication & des figures en taille douce, par M. Perrault de l'Académie des Sciences, 4. fig.
- Gemmae & sculpturae antiquae ab Augusto 4. 2. tom. cum figur.
- Cartes Nouvelles de Geographie à l'usage du Duc de Bourgogne. 1694.
- Dictionnaire des Mathematiques, ou L

C A T A L O G U E.

- dée generale des Mathematiques par Ozanam, 4. avec fig.
- Les vies de Plutarque, traduites en François avec des remarques sur chaque Vie, 12. fig.
- Elemens de Geometrie du P. l'Amy, 8. fig.
- Estampes du fameux M. le Brun, en 13. grandes Planches excellemment gravées, 1694.
- Elemens des Mathematiques du P. Prestet, 4. 2. vol. fig. 1694.
- Estat de la Puissance Ottomane, 12.
- Forces de l'Europe avec le Plan de toutes les Places fortes par M. de Vauban, 4. 5. vol.
- id. vol. 3. 4. 5. sep. 4.
- Fortifications de Vauban, 8. Franç. & Allem. avec fig.
- Faufseté des Vertus humaines par M. Esprit de l'Academie Française, 12.
- Grammaire Grecque de Port-Royal, 12.
- Histoire de Louis XIV. Roy de France, par Medailles, lesquelles representent l'Histoire de sa Vie & de ses actions tant en paix qu'en guerre, fol. fig.
- de Louis XIV. & de son Regne. jusqu'à present, 12. 2. vol. 1694
- de Guillaume III. Roy d'Angleterre avec fig. & toutes les Medailles, fol. 1694.
- du Comte Tekely, 12. fig. augmenté, 1694.

C A T A L O G U E.

Promptuarium Medicinæ Celebriorum
Angliæ Medicorum, collectore Peckey.

11. 1694.

Dictionnaire de Veneroni Italien & Fran-
çois, Nouvelle Edition augmentée.

4. 1694. Paris.

Histoire du Triumvirat d'Auguste,
Marc-Antoine & Lepidus, 12. 2. vol.

1694.

———— de Gustave Adolphe & de
Charles Gustave, Rois de Suede, 12.

Histoire de l'Academie Françoise, 12.

———— de la Papesse Jeanne par M. de
Spanheim, 12. 1694.

Imitation de Jesus Christ, ou Consola-
tion interieure de l'ame, traduite sur
un Manuscrit nouvellement decouvert,
12. fig. 1693.

Kempis Imitation de Jesus Christ, nou-
velle traduction, 12. fig.

La Bataille de Darius & d'Alexandre en
Estampes par Mr. le Brun en plusieurs
grandes feuilles excellemment gravées.

———— d'Alexandre & de Porus par le
même.

Le Passage du Granique, par le même.

L'Entrée d'Alexandre dans Babylone,
par le même.

La Tente de Darius avec sa Famille, par le
même.

Medecin & Chirurgien des Pauvres. 12.

Menagiana ou bons mots, Rencontres
agreables, & observations curieuses de

C A T A L O G U E.

- M. Menage, 12. nouv. edition augmentée.
- Nouvelles Operations de Chirurgie par la Charriere, 12.
- Sorberiana, ou bons mots & rencontres agreables de Mr. Sorbier, 12. 1694.
- Sermons du Pere Cheminai Predicateur ordinaire du Roi de France, 12. 2. vol. 1694.
- Traité de l'Origine des Romains, par Mr. Huet Precepteur de M. le Dauphin.
- Vie du Comte Tekely, 12. fig. 1694. augmentée.
- de Descartes, reduite en abrégé, 12. fig.
- Vie de Louis de Bourbon, Prince de Condé, 12. 1694.
- Valesiana ou bons mots & pensées agreables de M. de Valois, 12. fig. 1694.
- Secretaire des Amans. 12. 1694.